

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

TROISIÈME PARTIE.

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE
EN CANADA.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,
en 1672.

(*Suite.*)

CHAPITRE XI.

CHANGEMENT FUNESTE DANS LES MŒURS DE LA COLONIE CAUSÉ PAR LE
SÉJOUR ET L'ÉTABLISSEMENT DES TROUPES EN CANADA.

XIX

Liberté que se donnent quelques colons pour trafiquer avec les sauvages. Etablissement
d'un grand hangar à Villemarie.

L'amour excessif du lucre, qui faisait employer aux gens de guerre toute sorte de moyens pour obtenir les pelleteries des sauvages, porta d'abord plusieurs colons de Villemarie à recourir, pour traiter avec ces derniers, à des expédients nouveaux, contraires au bien public, et qui même pouvaient devenir l'occasion de graves désordres. Plusieurs, voyant arriver, le soir, des sauvages chargés de pelleteries, les invitaient à loger dans leurs maisons afin que ces barbares, pour répondre au bon accueil qu'ils recevaient de leurs hôtes, qui sans doute leur donnaient à manger et à boire, leur cédaient, de préférence, les fourrures qu'ils apportaient. Les autres colons frustrés par là de la liberté de traiter avec ces sauvages, en firent leurs plaintes au Procureur syndic, Mathurin Langevin, qui, le 31 juillet 1667, présenta requête au Juge des seigneurs ; et, ce même jour, M. d'Ailleboust défendit à tous les propriétaires, locataires et autres, qui occupaient des maisons dans l'île de Montréal, de loger chez eux aucun sauvage. Il leur enjoignit en même temps de ne traiter avec eux que depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher : déclarant que les contrevenants seraient condamnés à une amende arbitraire : et que toutes les pelleteries, traitées de la sorte, seraient confisquées, pour être données, moitié à l'Eglise paroissiale, et l'autre moitié à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph. Mais pour prévenir plus efficacement encore les abus qui pouvaient se glisser dans la traite,

les habitants avaient déjà résolu de construire à leurs frais, dans le lieu dit *la Commune*, un grand hangard, dont on a parlé, pour qu'il fût, comme le marché public, où seraient exposées en vente toutes les pelleteries ; et à côté du hangard, des logements destinés à servir d'hôtellerie aux sauvages qui viendraient ainsi trafiquer. Ils consentirent même à renoncer pour un temps au droit qu'ils avaient à la traite, afin que le produit qui en reviendrait fût employé à ces constructions.

XX.

Premiers exemples du monopole du blé.

La cupidité, qui est la racine de tous les maux et va jusqu'à éteindre tout sentiment d'humanité, porta quelques particuliers, en 1670, à faire le monopole du blé, pour le vendre ensuite à haut prix ; et c'est ici le premier exemple que nous offre la colonie de Montréal de ce crime détestable. Ceux dont nous parlons se mirent à parcourir les côtes, et à acheter tout le blé qu'ils trouvèrent à vendre, ce qui obligea ensuite les pauvres et les autres particuliers à recourir à eux, à leur notable détriment. M. Talon, informé de cette tactique cruelle, prit des moyens pour obliger chacun, à n'acheter de blé que pour sa provision ; et défendit sous peine de confiscation, d'en vendre à personne, avant que les magasins du Roi en fussent suffisamment pourvus. Il fixa aussi le prix du blé Français à trois livres deux sous le minot ; ce qui n'empêcha pas le meunier de la Touche-Champlain de profiter de la disette pour le vendre cent sous, et encore mêlé de blé d'Inde : infraction qui obligea l'Intendant à sévir contre lui.

XXI.

Désordres commis par les volontaires.

Le licenciement d'une partie des troupes dans le pays *ÿ* avait multiplié, malgré le zèle des magistrats, cette classe d'individus appelés *volontaires* ou *travailleurs*, qui, n'étant point engagés, par contrat, au service de personne, étaient censés travailler à la journée, et donnaient lieu à un grand nombre de désordres par leur vie errante et libertine. Mais nulle part ces volontaires ne furent plus répandus qu'autour de Villemarie ; et le Juge des seigneurs s'étant efforcé en vain de les ranger à leur devoir, on s'adressa enfin au Conseil souverain, pour les obliger à s'engager à des maîtres ou à se faire habitants. Le Conseil, entrant dans des vues si sages, leur défendit, sous peine d'amende, de faire la traite avec les sauvages, et ordonna en outre que chaque année les juges des lieux lui présenteraient le nom de chacun de ces volontaires, avec un rapport fidèle de la conduite qu'ils auraient tenue. Cet arrêt fut publié et affiché à Villemarie, à la Chine et à la Pointe-aux-Trembles. Ce furent sans doute ces volontaires qui donnèrent à la colonie les premiers exemples de vols dont elle eut à gémir, et obligèrent les colons à prendre des moyens de sûreté, inconnus avant cette époque.

XXII.

Premiers exemples de vols à Villemarie.

Nous avons raconté que la bonne foi et la probité des habitants, comparables à celles des chrétiens de l'Église primitive, étaient cause que parmi eux, rien n'était fermé sous la clef, ni leurs maisons, ni leurs caves, ni leurs coffres ; et que personne n'avait à se repentir de sa confiance. Par un effet de cette probité parfaite, plus sûre que toutes les précautions, la plupart de ceux qui allaient aux moulins, pour faire moudre leur blé, s'étaient contentés jusqu'alors de mettre leurs sacs à la porte, sans déclarer aux meuniers la quantité de blé qu'ils apportaient, ni même sans avoir sur leurs sacs, aucune marque particulière qui les fît reconnaître, autrement que par leur dire. Les choses persévèrent de la sorte, à Villemarie, jusqu'en l'année 1670. Mais, vers ce temps, plusieurs nouveaux colons, peu délicats, profitèrent de cette confiance pour emporter les sacs des autres ; ce qui donna lieu à des plaintes contre les meuniers : et ceux-ci, le 9 mars de cette année, obtinrent, sur les remontrances du Procureur fiscal, une ordonnance qui fit cesser ce désordre. Ce fut d'obliger tous les particuliers qui apporteraient des grains aux moulins, de les mettre dans des sacs, marqués chacun d'un signe particulier, qui ne pût être confondu avec celui de quelque autre habitant ; de faire la déclaration de ces sacs aux meuniers ou à leurs serviteurs, et de ne pas les reprendre sans le leur faire savoir. On condamna, en même temps, à une amende de dix livres tournois, tous ceux qui ne se conformeraient pas à ce règlement, et on fit savoir à tous les colons que, si des sacs non marqués, et non déclarés aux meuniers, venaient à disparaître, ils seraient perdus pour ceux à qui ils auraient appartenu.

XXIII.

Condamnation sévère de voleurs pour détourner les colons de semblables crimes.

Comme ces vols de blé ou de farine, outre qu'ils dépouillaient les habitants du fruit de leurs sueurs, pouvaient les exposer, eux et leurs familles, à souffrir les rigueurs de la faim, M. d'Ailleboust, pour prévenir plus efficacement cette sorte de larcin, avait déjà donné tout l'appareil possible à un jugement rendu par lui, sur cette matière, le 15 avril 1667. Un individu, ayant volé, durant la nuit et en d'autres temps, au lieu dit Saint-Martin, dans l'île de Montréal, jusqu'à treize minots de blé, dans la cabane du nommé Jean Chappelot, où ils avaient été mis en dépôt, M. d'Ailleboust fit saisir le coupable, et s'adjoignit, comme assesseurs de justice, six des hommes les plus capables et les plus recommandables du pays. Ce furent Louis-Arthur de Saily, Pierre Picoté de Bélestre, Jacques Le Ber, alors commissaire des vivres pour le Roi, Jacques Le Moyne, qualifié sieur de Sainte-Marie, marguillier de la paroisse, et frère de Charles Le Moyne de Longueuil, Nicolas de Mouchy et Louis Prudhomme. Les ayant assemblés en la chambre de justice, établie au château de Montréal, il

condamna, de leur avis commun, le voleur à trois ans de galère de ce pays, à être marqué d'une *fleur de lys aux armes du Roi*, à une amende de soixante livres envers la partie civile, et à vingt-cinq livres envers les seigneurs.

L'année suivante, trois engagés du Séminaire, Jean Coron, tourneur de profession, Pierre Rêbours et Antoine Cognon, furent envoyés au moulin à eau d'Olivier Charbonneau et de Pierre Dagenets, pour y porter, dans un canot, quatre minots de blé. Comme il était déjà tard, ils se contentèrent de décharger le blé sur le bord du fleuve, et d'avertir le garde du moulin d'aller le quérir ; puis, à cause de l'heure avancée, s'en revinrent au Séminaire. Un charpentier, qui demeurait à Boucherville, profita de leur peu de défiance, et de la négligence du garde du moulin, pour dérober ce blé, sans doute à la faveur des ténèbres, qu'il regardait comme un voile pour couvrir son larcin. Il fut néanmoins découvert, mis en jugement, et convaincu. Comme c'était un des premiers exemples d'un vol de cette espèce, M. d'Ailleboust crut qu'il était convenable d'infliger au coupable une peine infamante, qui put détourner les autres colons de pareils larcins par la honte du châtement. Ce fut, outre une amende de soixante livres tournois, applicable à la bâtisse de l'Eglise paroissiale, d'être exposé, en public, pendant un quart d'heure, devant la porte de l'Eglise de Villemarie, à l'issue de la dernière Messe, avec un écriteau sur la poitrine, portant ces mots, en gros caractères : *Voleur de blé*. Le greffier lut la sentence devant le peuple, et l'un des sergents de la justice attachait l'écriteau sur le criminel. Un autre individu ayant néanmoins volé six minots et demi de blé, M. d'Ailleboust le condamna à une amende, et à être exposé aussi dans la place publique, à l'issue de la Grand' Messe, mais avec deux écriteaux semblables au précédent, l'un sur la poitrine, l'autre au milieu du dos, et à être banni de l'île de Montréal, pour deux ans à dater de ce jour. Enfin un individu ayant été convaincu d'avoir volé, de nuit, divers objets dans le magasin d'un marchand de Villemarie, comme des peaux de castor, des souliers, des bas, de la toile, de la poudre à canon, M. d'Ailleboust le condamna, sous le bon plaisir du Conseil souverain, à être pendu, un jour de marché, afin que, par ce *funeste exemple*, les méchants fussent intimidés et empêchés de commettre de plus grands vols et d'autres crimes. Le condamné appela de cette sentence au Conseil, et il ne paraît pas que l'exécution ait eu lieu.

XXIV.

Désordres occasionnés par les cabarets.

Entre autres désordres que la présence des troupes devait introduire parmi les habitants, l'un des premiers et des plus pernicieux fut la fréquentation des cabarets et des tavernes. Conformément aux ordonnances de nos Rois, ces lieux publics n'avaient d'abord été établis et autorisés à

Villemarie que pour la commodité des voyageurs, qui, par là, pouvaient se rafraîchir en passant, et pour celle des étrangers, qui, venant vaquer à leurs affaires, y trouvaient les vivres et le logement. Mais, par un abus destructif des bonnes mœurs, ces lieux servirent insensiblement de rendez-vous et d'occasion de dissolution à des habitants du pays, à des pères de famille, à des serviteurs engagés, à des volontaires ou travailleurs, et généralement à toute sorte de personnes, qui s'y rendaient pour manger et pour boire. Bien plus, les maîtres des cabarets, en vue d'attirer ces personnes chez eux et de les exciter à y faire de la dépense, leur donnaient à boire et à manger à crédit ; ce qui devenait une occasion de dettes toujours croissantes et de ruine pour les familles. Enfin, par l'amour effréné du gain, les cabaretiers ne faisaient aucune distinction entre les jours de dimanches et de fêtes, et recevaient quelquefois les buveurs dans le temps qu'on faisait à l'Église paroissiale le Service Divin.

XXV.

Mesures pour réprimer les désordres occasionnés par les cabarets.

Les seigneurs de Montréal chargés de faire rendre la justice, et à ce titre responsables de tous ces désordres, s'ils n'y apportaient un remède efficace, profitèrent d'un voyage que l'intendant fit à Villemarie, en 1669, pour obtenir de lui une ordonnance particulière qui, en les proscrivant, pût servir de motif aux poursuites des officiers de leur justice contre les délinquants, et de base aux sentences qui seraient portées par le juge. L'intendant, ayant donc pris connaissance de ces désordres et craignant qu'ils ne s'introduisissent bientôt ailleurs, rendit, le 2 avril de cette année, une ordonnance où il parlait en ces termes : “ Désirant d'arrêter de tout
 “ notre pouvoir ces dissipations et ces débauches, qui tournent seulement
 “ à la corruption des mœurs et à la destruction des familles, ainsi qu'à
 “ celle de la colonie : nous faisons, en exécution des ordonnances de nos
 “ Rois, très-expresses défenses à tous ceux qui tiendront des cabarets et
 “ des tavernes, tant dans la ville que dans les bourgs, villages et autres
 “ lieux de ce pays, de les ouvrir et d'y recevoir aucune personne les
 “ dimanches et fêtes et pendant le Service Divin, à peine d'amende pour
 “ la première fois, et de prison pour la seconde. Défendons sous les
 “ mêmes peines à tous les habitants domiciliés des villes, bourgs et villages
 “ où sont des cabarets ou des tavernes, même à ceux qui sont mariés et
 “ qui ont des familles ou des ménages, d'aller boire ou manger dans ces
 “ lieux, et à ceux qui tiennent ces cabarets ou tavernes de leur donner à
 “ manger, boire ou jouer, sous quelque prétexte que ce soit. On pourra
 “ seulement leur vendre du vin à pot, qu'ils iront boire ensuite dans leurs
 “ maisons de famille. Nous défendons, aussi, sous les mêmes peines, de
 “ recevoir dans ces lieux aucun homme ni femme dissolus et débauchés ;
 “ de leur fournir des vivres ni aliments quelconques ; et pareillement de

“ donner à boire ou à manger à aucun engagé ni volontaire. On pourra
 “ cependant y donner à boire modérément aux passants, et loger ceux qui
 “ seront obligés de résider en cette ville pour leurs affaires. Enfin nous
 “ défendons aux cabaretiers de faire aucun crédit pour les dépenses qui
 “ seront faites chez eux, ni d’en exiger aucune promesse ou obligation, à
 “ peine de perdre leurs denrées, pour lesquelles ils n’auront aucune action,
 “ conformément à l’article 128 de la Coutume de Paris.”

Rien ne montre mieux la sévérité avec laquelle on s’efforçait de faire observer cette ordonnance que l’accusation intentée contre le syndic des habitants lui-même, le 19 août de l’année suivante, d’avoir bu et mangé dans un cabaret de Villemarie, et même un jour de fête et de dimanche, pendant le Service Divin. Il paraît que ces accusations n’étaient pas fondées. Du moins le syndic s’engagea à prouver par témoins qu’il n’avait ni bu ni mangé au cabaret, pendant l’Office, un jour de fête ou de dimanche. Il avoua cependant d’y avoir mangé un jour libre, ce qui était contraire à l’ordonnance ; et M. d’Ailleboust condamna le cabaretier qui avait préparé le repas aux frais du procès et à une amende applicable à l’Eglise. (1)

XXVI.

Vérifications des poids et des mesures pour prévenir les fraudes.

Comme il était nécessaire que plusieurs fussent autorisés à vendre ainsi des liqueurs, et qu’il était à craindre que les marchands n’usassent de fausses mesures, le Séminaire, pour prévenir les fraudes qui pouvaient se glisser dans ce commerce, avait des mesures exactes, auxquelles celles des marchands de boissons devaient être trouvées conformes, et ensuite estampées à la marque des seigneurs. Cette marque certifiait qu’elles avaient été vérifiées et donnait toute assurance au public. Mais pour qu’on n’en substituât pas d’autres à celles qui avaient été vérifiées ainsi, le procureur fiscal ou son substitut, accompagnés du greffier et de deux sergents, faisaient de temps à autre la visite des maisons où l’on vendait des liqueurs et en confrontaient les mesures avec celles du Séminaire.

(1) Malgré cette sévérité de la justice, plusieurs habitants se mirent, quelques années après, à ouvrir des cabarets dans la ville et surtout dans les côtes, sans autorisation ; ils y donnaient à boire et à manger de nuit aussi bien que de jour à tout venant, recevant même des engagés et des enfants de famille : ce qui occasionnait des vols, des ivrogneries, des blasphèmes et d’autres désordres non moins scandaleux. Le substitut du procureur fiscal et le greffier, étant allés un jour de dimanche, et pendant les Vêpres, faire la visite de ces maisons, y trouvèrent quatre habitants, qui, à cette occasion, furent cités en justice, admonestés et punis, et on condamna le maître du cabaret aux frais du procès et à une amende. Le Juge des seigneurs, obligé de retrancher ces abus, ordonna de fermer tous ces cabarets, sous peine de cent livres d’amende ; attendu, disait-il dans son ordonnance, que la saison de l’automne, où l’on était alors, et celle de l’hiver qui allait venir, ne devaient amener aucun étranger à Villemarie ; et il déclara en même temps que, le printemps suivant, on établirait un ou deux cabaretiers hôteliers, pour loger et nourrir les marchands forains qui abordaient alors à Villemarie et dans les côtes de l’île de Montréal.

XXVII.

Condamnation des infracteurs de la loi de l'abstinence par les juges séculiers.

Nous devons remarquer encore ici, pour faire connaître les mœurs de ces anciens temps, qu'un habitant de Villemarie fut accusé devant le juge d'avoir mangé de la viande dans l'un de ces cabarets un jour d'abstinence : ce que pourtant il nia, en justifiant son dire ; et cette accusation d'avoir enfreint une loi purement ecclésiastique est une preuve de la sévérité avec laquelle chacun se conformait alors à ce Commandement de l'Eglise, dont l'infraction était même un cas réservé à l'Evêque seul. Aussi voyons-nous le Conseil souverain condamner à une amende de vingt-cinq livres, applicable en partie à l'Eglise paroissiale de l'île d'Orléans, un particulier pour avoir mangé de la viande, pendant le Carême, sans autorisation préalable, et le menacer même de punition corporelle, s'il venait à récidiver. Cette condamnation et d'autres jugements semblables, que nous pourrions rapporter, sont un témoignage irrécusable de l'appui que les magistrats donnaient à l'Eglise pour procurer, par leur concours, la parfaite observation de ses lois. C'est là la véritable destination de la puissance séculière, et c'était aussi la ligne de conduite que le Roi traçait à tous les officiers de la justice, suivant le dessein qu'il avait eu de former une colonie chrétienne et catholique en Canada.

XXVIII.

Edit du Roi contre les blasphémateurs.

Conformément aux intentions de ce religieux Prince, M. Talon fit enrégistrer au Conseil souverain et dans toutes les autres juridictions de la colonie le nouvel Edit royal, rendu le 30 juillet 1666 contre les blasphémateurs, et donna ordre aux juges des lieux de l'exécuter de point en point. Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici les dispositions de cet acte mémorable, qui fut comme la confirmation et le supplément de la déclaration du 7 septembre 1651, dont nous avons parlé déjà. “ Considérant, “ dit le Roi, qu'il n'y a rien qui puisse davantage attirer la bénédiction de “ Dieu sur notre personne et sur notre Etat que de garder ses saints “ Commandements inviolables, et de faire punir avec sévérité ceux qui s'em- “ portent à ces excès de mépris, que de blasplémer, jurer et détester son “ saint nom : nous avons, lors de l'entrée de notre majorité, fait expédier “ une déclaration portant défense, sous de sévères peines, de blasphémer sa “ Divine Majesté, et de proférer aucunes paroles contre l'honneur de la “ Très-Sainte-Vierge sa Mère, et des Saints. Mais ayant appris avec “ déplaisir qu'au mépris de nos défenses, au scandale de l'Eglise et à la “ ruine du salut de plusieurs de nos sujets, ce crime règne presque par “ toutes les provinces de notre royaume, ce qui procède particulièrement “ de l'impunité de ceux qui le commettent : nous nous estimerions indigne “ du titre que nous portons, de Roi très-chrétien, si nous n'apportions tous

“ les soins possibles pour réprimer un crime si détestable, qui offense
 “ directement et au premier chef la Divine Majesté.”

En conséquence, le Roi renouvelle les peines qu'il avait déjà portées contre les blasphémateurs, savoir : une amende arbitraire pour la première fois, applicable par parties égales aux hôpitaux, aux églises et aux dénonciateurs ; amende qui sera double, triple et quadruple, s'ils retombent dans le même crime une seconde, une troisième et une quatrième fois ; et s'ils n'ont pas de quoi la payer, on les tiendra en prison, au pain et à l'eau, pendant un mois ou plus longtemps, ainsi que le demandera l'énormité des blasphèmes. S'ils retombent pour la cinquième fois, il ordonne de les mettre au carcan aux jours de fêtes, de dimanches ou autres, et les y laisser depuis huit heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi ; et, en outre, de les condamner à une grosse amende. Enfin, s'ils blasphèment pour la sixième fois, il ordonne qu'on leur coupe la lèvre supérieure avec un fer chaud ; qu'à la septième, on leur coupe la lèvre de dessous ; et que si, après toutes ces peines, ils continuent leurs blasphèmes, on leur coupe la langue, afin qu'ils ne puissent plus en proférer à l'avenir. Cet édit fut publié et affiché dans tous les établissements de la colonie, et à Villemarie on le placarda à la porte de l'église paroissiale, le jour de l'Ascension 1668.

XXIX.

Condamnation de blasphémateurs.

D'après ces dispositions, le juge de Villemarie condamna, en 1674, plusieurs particuliers à la prison et à des amendes. Un domestique ou engagé, ayant blasphémé le saint nom de Dieu, fut emmené à la Chambre de justice et condamné à une amende de trente livres, applicables à l'Hôtel-Dieu, ou à rester en prison jusqu'à l'entier paiement de cette somme. Un individu, convaincu d'être tombé dans le même crime le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, fut pareillement condamné à une amende, avec menace de plus grande peine s'il récidivait ; et un autre, qui avait blasphémé avec excès et scandale, à soixante livres d'amende, ou à rester en prison au pain et à l'eau pendant un mois. A cette occasion, le juge enjoignit au greffier d'inscrire sur un registre, comme blasphémateurs du saint nom de Dieu, les noms de tous ceux qui tomberaient dans ce crime, afin de pouvoir constater leur récidive dans l'occasion.

XXX.

Les Huguenots ne pouvaient s'établir ni hiverner dans la colonie.

Par ses lettres de commission à M. de Courcelles, Louis XIV lui avait ordonné d'établir dans le Canada l'exercice de la religion catholique, apostolique et Romaine, à l'exclusion de toute autre. Ce n'est pas qu'il eût défendu aux protestants l'entrée du Canada : nous voyons même qu'en 1665 plus de vingt soldats hérétiques, atteints par la maladie dont on a parlé, abjurèrent leurs erreurs. Mais il ne souffrait pas que des huguenots

s'établissent dans la Nouvelle-France, ni qu'ils s'y assemblent pour l'exercice de leur fausse religion. Il ne voulait pas même que les marchands de la secte passassent l'hiver sans permission, comme on l'a déjà dit ; et si, pour des raisons graves, quelqu'un d'eux voulait hiverner en Canada, il devait les exposer à l'intendant, qui jugeait si elles étaient légitimes. Toutefois ces huguenots ne devaient rien se permettre à l'extérieur qui pût tourner au mépris des lois de l'Église catholique. En 1667, l'un d'eux, nommé Daniel Biaille, qui allait partir pour la France, monta de Québec à Villemarie pour y recevoir ce qui pouvait lui être dû. Là, nonobstant la sainteté du jour, qui était une fête chômée, il fit décharger d'une barque diverses marchandises qui furent portées dans une maison. Le procureur fiscal, en ayant eu connaissance, cita ce marchand devant le juge, qui le condamna à cent livres d'amende, applicables à la Fabrique de l'Église de Villemarie et à l'Hôtel-Dieu ; sentence de laquelle cependant il appela au Conseil souverain de Québec.

XXXI.

Refus de sépulture ecclésiastique par déclaration judiciale.

Il arriva qu'un ancien caporal de la Compagnie de La Frédière, trop fidèle imitateur de la conduite irréligieuse de ce dernier, fut tué involontairement à Villemarie, auprès de la Petite-Rivière, par l'un des Outaouas alors cabanés près de ce lieu pour la traite : le fusil de ce sauvage étant parti fortuitement, et la balle ayant frappé à la tête ce caporal, qui mourut sur le coup. M. d'Ailleboust, informé de cet accident, alla reconnaître le corps ; et au lieu de le faire transporter à l'Hôpital, ordonna de le mettre au hangar de la commune. C'est que le défunt, regardé comme un impie notoire, ne pouvait pas, d'après les canons, recevoir les honneurs de la sépulture chrétienne. Néanmoins, pour ne pas offenser les officiers de la garnison, M. d'Ailleboust voulut constater juridiquement les motifs de son refus. L'aumônier du régiment de Carignan, M. Dubois d'Esgriselles, certifia par écrit que, pendant trois ans, cet individu avait toujours refusé de faire aucun acte de la religion catholique. M. Legardeur déclara également par écrit que, l'hiver précédent, ce caporal n'avait point assisté à la Messe ; et qu'au temps Pascal de l'année courante il n'avait point rempli son devoir de catholique. Enfin le Curé certifia de son côté que, pendant trois ans que cet homme était demeuré à Villemarie, il avait refusé de faire ses Pâques, quelques instantes prières qu'il lui eût faites pour le déterminer à remplir cette obligation. Sur ces témoignages, et d'après les conclusions du procureur fiscal, M. d'Ailleboust déclara donc que le cadavre ne pouvait être inhumé en terre sainte, conformément au décret du Concile de Latran ; et ordonna qu'il serait enterré dans la commune par un individu qui s'était offert pour cela, à condition qu'on lui laisserait les hardes dont le cadavre était encore vêtu.

XXXII.

Condamnation de crimes contre les bonnes mœurs.

En punissant ainsi les contempteurs des lois divines et ceux des lois ecclésiastiques pour procurer la gloire de Dieu, les magistrats ne se mon-

traient pas moins sévères lorsqu'il s'agissait de conserver l'honneur des familles. Un particulier qui demeurait vers le lieu de la Chine, ayant voulu faire outrage à deux petites filles, l'une âgée de sept ans et l'autre de onze, M. d'Ailleboust le condamna à faire réparation, à genoux et tête nue, dans la chambre de justice, en présence du père et de la mère des enfants, et des autres membres et amis de cette famille, en outre à diverses amendes, et à être banni de l'île de Montréal l'espace de sept ans. Enfin une femme en étant venue à ce point de fureur cruelle que de donner la mort à son propre enfant, le Conseil souverain de Québec la condamna à être pendue, et ordonna que son corps demeurerait exposé sur le cap au Diamant, afin d'inspirer plus d'horreur pour un crime si détestable.

XXXIII.

Le Gouverneur prête main-forte à la justice dans le besoin.

A Villemarie, l'office qu'exerçait M. Migeon de Branssat, en faisant les fonctions d'accusateur public devait l'exposer plus d'une fois au ressentiment et à la vengeance des coupables. Lorsque lui-même ou son substitut, accompagné du greffier et des sergents de la justice, n'étaient pas assez forts pour les mener en prison, ils recouraient au Gouverneur de l'île, qui leur donnait main-forte en leur adjoignant un certain nombre de ses soldats. Nous avons sous les yeux un acte de procédure où il est rapporté qu'à la réquisition de Jean Gervaise, alors substitut du procureur fiscal, M. Pérot, Gouverneur, prit aussitôt son épée, commanda à ses soldats de le suivre avec les officiers de la justice ; qu'étant arrivé au lieu de la rébellion, il saisit deux des factieux, qu'on conduisit incontinent en prison au château, et se mit à faire des perquisitions pour découvrir et saisir leurs complices.

XXXIV.

Désolation des gens de bien en voyant le changement survenu dans la colonie.

On voit, par tous les exemples que nous avons rapportés dans ce chapitre, combien l'arrivée et l'établissement des troupes en Canada furent funestes à l'état moral de la colonie. La Sœur Morin, qui nous a laissé un tableau des premiers temps qu'elle avait vus, n'a pu s'empêcher de déplorer le changement survenu déjà depuis plus de trente ans lorsqu'elle composait ses Annales. " Mais ce temps heureux, dit-elle, est bien passé " La guerre avec les Iroquois ayant obligé notre bon Roi de nous envoyer " plusieurs fois des troupes : les soldats et les officiers ont ruiné la vigne " du Seigneur, et établi le vice et le péché qui sont presque aussi communs en " Canada que dans l'ancienne France, et même les plus grands crimes. " C'est ce qui fait gémir les gens de bien, surtout les Missionnaires qui " se consument à prêcher et à exhorter presque sans fruit, regrettant et " pleurant avec sanglots ces heureuses années où la vertu fleurissait quasi " sans travail de leur part." Enfin, par une fâcheuse coïncidence, ce relâchement dans les mœurs sembla prendre plus d'extension encore après la perte presque simultanée que fit alors la colonie de plusieurs personnes recommandables qui auraient pu, par leur présence, ralentir le progrès du mal. Car ce fut dans ces circonstances désolantes que le Canada se vit priver comme en même temps de M. de Queylus, de M. de Courcelles, de M. Talon, de madame de la Pelterie, de la Mère de l'Incarnation, de Mademoiselle Mance, et même pendant trois ans de la présence de M. de Laval, comme nous l'avons dit au chapitre précédent.

(A continuer.)

ANNALES DE NOTRE DAME DE LOURDES.

MGR. TASCHEREAU A N. D. DE LOURDES.

La sainte nuit de Noël.

La sainte nuit de Noël a eu, en 1872, dans la chapelle de la Grotte, un caractère de solennité touchante à la présence de Mgr. Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, au Canada, qui se dirigeait vers Rome. Le prélat célébra les saints Mystères devant une assistance nombreuse. Voyageur lointain, à des milliers de lieues de sa patrie, il fit descendre sur l'autel le même Enfant-Dieu qu'en son église d'Amérique et le donna à un peuple qu'il pouvait prendre pour le sien. Des deux côtés de la mer, c'était la France, c'était surtout l'Église catholique avec son admirable unité qui fait de la terre entière la famille unique d'une même mère, la Vierge de Bethléem. Pour l'archevêque et pour le peuple qui, se voyant pour la première fois, ne se trouvaient pas étrangers, cette rencontre rendit plus présents et plus doux les souvenirs des voyageurs de Bethléem : Marie, Joseph et l'Enfant-Dieu, les Bergers et les Mages. Monseigneur, dans une grave allocution, exposa les abaissements et les grandeurs du Verbe fait chair, avec la science du théologien et la simplicité d'un saint.

Le soir, il daigna présider les cérémonies de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement dans la modeste chapelle des sœurs de l'Immaculée Conception de la Grotte et édifier encore cette assemblée de sa pieuse parole.

RELATION DE LA GUERISON DE M^{LE} AURELIE BRUNEAU, SOURDE-MUETTE, A MONTBAZON.

Aurélié Bruneau, née à *Chabris* (Indre), le 24 avril, 1853, sourde-muette de naissance, comme l'affirment ses parents et les notables de la localité, comme le constate le docteur *de la Mardelle*, fut placée dans une institution de sourdes-muettes, à Orléans. Les sœurs de cet établissement déclarent que jamais elle n'a pu percevoir aucun son.

Conduite à Paris, à l'âge de quatre ans, par son oncle, *M. Bruneau*, aujourd'hui notaire à Montbazon (Indre-et-Loire), le docteur *Delot*, rue de Sèvres, 2, lui donna des soins, et déclara qu'elle était atteinte d'une *surdi-mutité* de naissance des plus caractérisées, et que jamais elle n'entendrait.

Cette jeune personne venait tous les ans passer un ou deux mois, chez son oncle, à Montbazon. Au commencement d'octobre dernier, elle y est venue, à la rentrée des classes, accompagner sa sœur, qui est en pension

chez les religieuses de Saint-Martin. De Montbazou elle est conduite à Lourdes par Mme Bruneau, sa tante, et Mme Champion de Chabris ; la mère de Mlle Aurélie, étant souffrante, ne pouvait l'accompagner. Elle rencontre *Constance l'Etat*, de Blois, sourde-muette comme elle, et qui, comme elle, allait à Lourdes, en pèlerinage, pour obtenir sa guérison.

Constance est guérie à la Grotte, mais Aurélie revient avec son infirmité et bien désolée. Cette pauvre enfant, pieuse et intelligente, écrivait à M. le curé de Montbazou : " Mon amie heureuse, elle guérie, elle entendre !.. Moi pas, moi malheureuse, moi pas entendre, moi pas assez " pieuse.. "

La supérieure des sœurs de Montbazou la voit, lui dit de ne pas perdre confiance, de prier, que Marie veut la guérir, dans cette paroisse qui lui est spécialement consacrée. Elle lui promet de faire une neuvaine, à cette intention, à N.-D. de Lourdes. Mme Bruneau prie la supérieure de prendre sa nièce comme pensionnaire, pendant la neuvaine, afin qu'elle soit plus recueillie. La neuvaine est commencée le mercredi, dans la chapelle du *Sacré-Cœur de Jésus*. Sur l'autel, devant l'image du Sacré-Cœur on place une petite statue de l'Immaculée Conception et l'on invoque Marie sous ce glorieux titre : " *Immaculée Conception, reine du Cœur de Jésus !*

Neuf cierges brûlent sur l'autel, on récite les litanies de N.-D. de Lourdes, on met de l'eau de la grotte dans les oreilles de la jeune fille, elle en boit, on récite également le rosaire. Le troisième jour de la neuvaine, à la récréation du soir, pendant le chant d'un cantique à Marie Immaculée, une pensionnaire, Alice Bruneau, cousine d'Aurélie, frappe sur une table par inadvertance. Aussitôt la sourde-muette fait un soubresaut, et montre par des signes qu'elle entend. On avertit la supérieure, qui la fait venir près de l'harmonium et lui joue le cantique. Aurélie est comme ravie. Elle fait la distinction du chant d'avec le son de l'instrument. On la soumet à d'autres épreuves : on sonne, on frappe, et toujours elle entend. Emues, attendries par le prodige, les sœurs et les pensionnaires tombent à genoux et chantent plusieurs fois : *Regina, sine labe concepta*. Ensuite on monte à la chapelle, on récite de nouveau les litanies, on soumet la jeune personne à de nouvelles épreuves, elle entend toujours. Le lendemain matin, elle entend sonner le réveil, elle distingue le battement d'une montre. Elle essaie de prononcer, d'articuler quelques syllabes en rapport avec le son qu'elle entend. Depuis, on lui apprend à parler comme à une enfant ; n'ayant jamais rien entendu, c'est un second travail pour elle que de distinguer la différence des sons, d'en comprendre la signification. Le bon Dieu pouvait faire un second miracle et lui donner la science infuse du langage ; mais s'il l'eût fait, les gens qui ont toujours des objections à faire diraient peut-être qu'elle n'était pas sourde-muette puisqu'elle savait parler ?—Dans quelle langue enfin, Dieu eût-il dû la faire parler ?

Bien des personnes sont venues la voir, l'ont soumise à des épreuves et ont reconnu qu'elle entend parfaitement. Le père et la mère, avertis, sont arrivés de Chabris, l'âme émue, le cœur rempli de joie. Ils reconnaissent que leur chère enfant entend très-bien, elle qui jamais n'avait perçu un son. Aujourd'hui, ils sont heureux de voir qu'elle fait des progrès dans son langage; car, en effet, elle prononce assez parfaitement un certain nombre de paroles, elle récite de mémoire le *Pater* et l'*Ave Maria*, en français, de manière à se faire comprendre.

Au 1er janvier, conduite à Chabris, tous ceux qui l'ont vue et entendue, ont été émerveillés; M. le docteur *de la Mardelle*, médecin de sa famille, l'a soumise à bien des épreuves, l'a examinée, et il nous écrit: "Mlle Aurélie Bruneau a recouvré l'ouïe et la parole: selon nous, la guérison demeure certaine. . . La sourde-muette entend, elle parle et *c'est parce qu'elle entend qu'elle parle.*" — Il conclut en disant: "Cette guérison, obtenue en dehors des procédés ordinaires de la nature, et sans le concours de la science médicale, chimique ou chirurgicale, apparaît revêtue du caractère surnaturel."

Et depuis, nous nous demandons pourquoi Montbazou a été choisi par Marie, pour opérer ce prodige! Pourquoi pas à Lourdes? Pourquoi pas à Chabris, où habitait cette jeune infirme? . . . Et nos cœurs sont pénétrés d'une vive reconnaissance. . . et nos regards se portent vers la statue de la Mère de Dieu, élevée sur la tour. . .

La piété de Mlle Aurélie ne fait que s'accroître. . . On voit qu'elle jouit, qu'elle est heureuse d'entendre et de parler. . .

Gloire à la Vierge Immaculée!!!

ATTESTATIONS DES NOTABLES DE CHABRIS ET DES PARENTS DE Mlle AURÉLIE BRUNEAU.

Chabris, 16 octobre, 1872.

Les soussignés, maire et habitants de Chabris, certifient que Mlle Aurélie Bruneau, née à Chabris le 24 avril 1853, est née *sourde-muette* et qu'il est à leur connaissance que cette jeune fille, élevée aux institutions des *sourds-muets* de Déols et d'Orléans, n'a jamais entendu aucun son jusqu'au 11 octobre courant.

Le maire de Chabris,

FANTEREAU.

Nous, soussignés, BrunEAU et femme BrunEAU, père et mère d'Aurélie BrunEAU, nous attestons que notre fille, sourde-muette de naissance, entend parfaitement et qu'elle fait du progrès dans notre langage, depuis le 11 octobre dernier. Ce dont nous rendons grâce à Dieu!

Chabris, le 24 novembre 1872.

BRUNEAU.—Femme BRUNEAU.

DEUX ATTESTATIONS DE M. LE DOCTEUR DE LA MARDELLE,
MEDECIN A CHABRIS.

Chabris, le 15 octobre 1872.

Nous, soussigné, docteur, demeurant à Chabris, canton de Saint-Christophe ; arrondissement d'Issoudun (Indre), certifions connaître parfaitement, depuis sa naissance, la demoiselle Aurélie Bruneau, de Chabris, née en 1853, de Constant Bruneau.

Dès son bas-âge, cette jeune fille soumise à nos soins, nous offrit les symptômes certains de la *surdi-mutité* de naissance, de sorte que l'observation la plus soutenue et la plus minutieuse, aidée des soins les plus rationnels, ne put que confirmer la famille dans la certitude d'une infirmité au-dessus de toutes les ressources de l'art.

Le docteur Delot, de Paris, auquel on conduisit l'enfant, affirme, de son côté, que l'infirmité était incurable.

L'enfant fut confiée alors aux soins des sœurs de *Déols* de Châteauroux, chargées de l'instruction des sourds-muets du département, puis envoyée à Orléans, dans une institution de sourdes-muettes.

Rentrée dans sa famille, la jeune Aurélie Bruneau, dont la physionomie expressive révèle une riche intelligence, nous présenta, entièrement confirmés par l'âge, tous les caractères de la surdi-mutité. Aucun traitement, aucune opération, n'ont été tentés dans ces derniers temps qui aient pu modifier cette infirmité native.

Si la jeune Aurélie a recouvré l'ouïe et la parole, ce n'est pas assurément par l'intervention de la science ni de la nature, mais bien le résultat d'un acte surnaturel.

DE LA MARDELLE,

Docteur médecin.

Vu pour la légalisation de la signature ci-dessus apposée de M. de la Mardelle, docteur médecin, à Chabris.

Mairie de Chabris, le 16 octobre 1872.

MARNOTTE, adjoint.

(Ici le cachet de la mairic.)

Chabris-sur-Cher, 6 janvier 1873.

C'est un fait d'observation nettement établi que la surdi-mutité, absolue congéniale, a pour conséquence nécessaire un *mutisme complet*.

L'absence de l'audition entraîne la privation de la parole, alors même que l'examen le plus attentif ne fait découvrir, dans l'organisation de l'oreille, aucune altération appréciable.

L'observation si intéressante d'Aurélie Bruneau, avant d'être un prodige, est une nouvelle confirmation de ces principes qui trouvent incessamment leur démonstration dans les salles de clinique de l'institution *Stard*.

Après l'essai infructueux des traitements usités en de telles circonstances, et après avoir laissé toute espérance, Aurélie Bruneau est placée dans une

maison spéciale de sourds-muets ; elle y grandit, s'y développe, s'instruit, devient nubile et revient dans sa famille, où elle reste frappée de *surdi-mutité* absolue, pendant près de vingt ans.

Le 11 octobre dernier, dans la maison des secours de Saint-Martin, à Montbazou, où elle séjourne, de retour d'un pèlerinage, à Lourdes, Aurélie Bruneau perçoit, tout à coup, clairement et pour la première fois, le choc des corps, la voix parlée ; elle perçoit les sons de l'harmonium, le bruit des mouvements d'une montre, les accents de la voix, dans la chapelle où l'on prie avec elle.

Instantanément elle a recouvré l'ouïe. . . Pour tout traitement, la sourde-muette introduisait, *depuis trois jours*, dans le conduit auditif quelques gouttes de l'eau de Lourdes, apportée par elle.

Or, cette eau, par sa nature, est absolument privée, selon *Filhol*, de toute propriété curative.

Les expériences multipliées auxquelles elle est soumise, telle que la chute d'une pièce de monnaie, les coups frappés derrière une porte, la sonnerie de l'horloge de la paroisse, les accords du piano dans un appartement voisin, etc., etc., confirment, *en notre présence*, la guérison permanente de la jeune fille.

Et, non seulement Aurélie entend, mais elle prononce des mots, elle parle : " Bonjour, Monsieur ; bonjour, Madame . . . Comment vous portez-vous ? . . . Cet album est à moi, etc., etc. "

C'est dans ces conditions d'examen que, le 2 janvier 1873, *elle s'est présentée, à nous, à Chabris*.

Sa santé est parfaite, sa physionomie est heureusement modifiée, les organes de l'audition n'offrent aucun changement, aucune trace d'opérations subies ne peut être constatée ; rien, absolument rien d'appréciable n'existe, si ce n'est la *conquête de l'ouïe et de la parole*.

Selon nous, la *guérison demeure certaine, indéniable*. *La sourde-muette entend, elle parle, et c'est parce qu'elle entend, qu'elle parle*.

De tous ces faits nous sommes obligé de conclure que cette guérison, " obtenue en dehors des procédés ordinaires de la nature, et sans le concours " de la science médicale, chimique ou chirurgicale, " apparaît revêtue du caractère surnaturel.

DE LA MARDELLE,

Docteur médecin.

Vu pour la légalisation de la signature du docteur De la Mardelle.

Le Maire, CHAMPION.

(Lieu du cachet de la Mairie.)

NOTRE-DAME DE LOURDES DANS LE DEPARTEMENT DU NORD.

TROIS ORPHELINES GUERIES.

L'archidiocèse de Cambrai brille entre tous ceux de France par son culte envers la Très-Sainte Vierge. Il l'honore chez lui dans plus de quarante sanctuaires. On trouverait peu de contrées où Notre-Dame de Lourdes soit plus habituellement invoquée. Ce n'est pas assez pour ces vaillants chrétiens du Nord. Ils se font pèlerins. Depuis longtemps ils viennent à l'autre extrémité de la France chercher dans sa grotte *l'Immaculée Conception*.

Naguère Notre-Dame de Lourdes est allée, des montagnes, leur rendre à sa manière ces nombreuses visites. Au mois de septembre dernier, cinq guérisons, répondant à son nom, dans les villes de Lille, Tourcoing, Douai, Roubaix, annonçaient coup sur coup qu'Elle accomplissait dans ce religieux département du Nord un pèlerinage de bénédictions et passait en faisant le bien.

Après une orpheline guérie le 8, à Lille, une religieuse le fut, à Lille aussi, le 22 ; et, ce soir-là même, la statue antique de Notre-Dame de la Treille était spontanément rendue à son sanctuaire. Cette restitution nous a été signalée comme un prodige. Nous ne faisons que cette simple mention des événements du 22 septembre. D'une autre grâce obtenue à Douai, nous ne fournissons que l'attestation du médecin empruntée à un journal du lieu.

Les lecteurs vont trouver tout-à-l'heure un groupe touchant : trois jeunes orphelines, filles d'adoption de Notre-Dame de Lourdes. Dessein qu'il faut signaler et bénir : la bonne Vierge est entrée dans trois maisons de charité et là, pour sujet de ses faveurs, elle a choisi dans chacune ce qu'il y a de plus infortuné au monde ; une jeune fille sans parents et sans biens, infirme, mais pieuse. Mère des Orphelins, c'est ainsi que se montre Notre-Dame de Lourdes dans cette terre du Nord, où ses antiques bienfaits lui ont, depuis des siècles, valu tant d'amour.

Le Nord est venu depuis la reconnaître à Lourdes par un magnifique hommage. On se souvient de la fameuse bannière de Lille, la plus éclatante de la Manifestation du 6 octobre. Elle flotte au centre de la voûte. Deux autres très-riches déploient à une des murailles du sanctuaire les images des Madones de deux pèlerinages célèbres en ces contrées : Notre-Dame de Grâce et Notre-Dame de Loos.

Voici, à la suite, l'histoire des trois orphelines. Même après la guérison si étonnante de la sourde-muette de Montbazon, on lira avec une admiration attendrie ces récits pleins d'intérêt et d'édification.

I.

L'ORPHELINE DE LILLE.

Une guérison, dans laquelle tous les esprits sérieux voient une intervention surnaturelle, vient de se produire dans la maison des Filles de la

charité, connue sous le nom d'*Orphelinat de Sœur Sophie*, située à Lille, rue de la Barre. Nous avons recueilli à ce sujet des détails dont nous garantissons la rigoureuse exactitude.

Une orpheline, âgée de près de vingt-six ans, Sophie Druon, de Lille, qui a été reçue dans cette maison il y a bientôt vingt ans, avait été atteinte, vers l'âge de onze ans, d'une paralysie qui l'avait privée de l'usage de ses membres. Il lui était absolument impossible de marcher, de se tenir debout, de se mettre à genoux, de remuer lorsqu'elle était assise ou couchée ; les bras et les jambes, sans force et sans chaleur, s'étaient contournés en forme d'arc ; la jambe droite était entrelacée autour de la gauche, les genoux offraient d'énormes tumeurs ; lorsqu'une de ses compagnes la portait, on voyait ces membres morts se balancer comme le fléau que le cultivateur porte sur son épaule. La jambe droite était plus courte que l'autre d'environ dix centimètres. Il y a environ quinze ans, lorsque cette paralysie, qui avait atteint le moëlle des os, s'était produite, la Supérieure de l'Orphelinat avait consulté le docteur Parise : celui-ci avait répondu qu'il n'y avait pas de remède possible, et que cette jeune fille serait infirme toute sa vie.

Depuis lors, en effet, aucune amélioration ne s'était opérée dans l'état de Sophie Druon. Un grand nombre de personnes l'ont vue, accompagnant les orphelines dans leurs sorties, sur la petite voiture que plusieurs personnes charitables lui avaient procurée en juillet 1868 ; on la connaissait sous le nom de *la petite infirme*. Ses compagnes la portaient de salle en salle ; nous l'avons vu souvent apporter à la chapelle dans les bras d'une autre orpheline.

La confiance en Dieu, l'espoir d'une guérison ne l'avaient jamais abandonnée. Elle avait déjà fait dix neuvaines pour obtenir de pouvoir marcher, sans avoir été exaucée ; néanmoins, elle ne désespérait pas. Comme l'âge, en la faisant devenir plus robuste, rendait plus pénible pour ses compagnes la charge de la transporter d'une salle dans une autre, elle résolut à la fin du mois d'août dernier de faire une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, pour obtenir de pouvoir marcher au moins avec des béquilles et d'éviter ainsi à ses compagnes la fatigue qu'elle leur occasionnait, en même temps que leur dévotion serait augmentée. Plusieurs des Filles de la charité de la maison et une quarantaine d'orphelines, enfants de Marie, s'associèrent à sa pieuse pensée ; afin de joindre la pénitence à la prière, Sophie Druon jeûna durant les neuf jours, à l'insu de ses maîtresses qui ne le lui auraient point permis à cause de sa faible santé.

La neuvaine devait se terminer le dimanche 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge, à trois heures de l'après-midi. Le matin de ce jour, Sophie Druon fut portée à la chapelle où elle communia, puis au réfectoire, à la salle d'étude, et enfin à la salle de récréation.

Vers neuf heures, elle se trouvait dans cette salle avec une vingtaine d'orphelines, lorsque, toujours confiante dans la puissance de Celle dont elle implorait l'intercession, elle demanda un peu d'eau de la fontaine de Lourdes. Elle en but et pria l'une de ses compagnes de réciter avec elle l'*Ave Maria*. A peine avait-elle fini cette prière qu'une violente commotion se produisit dans ses membres ; ses jambes se raidirent ; elle se leva et retomba sur elle-même. Mais sa compagne l'ayant prise par la main elle se leva de nouveau et marcha. Aussitôt on entendit retentir dans toute la salle et bientôt dans toute la maison, ce cri d'étonnement et de joie : "*Sophie marche ! Sophie marche !*"

Elle marchait en effet pour la première fois depuis quinze ans. Ses jambes, devenues en un instant, droites, raides et fortes, pouvaient la porter et se mouvoir. Elle traversa la cour, gravit sans difficulté l'escalier et monta à la chapelle, afin de rendre grâce à Celle qui lui avait obtenu une si grande faveur du Tout-Puissant. Toutes ses maîtresses, toutes ses compagnes l'avaient suivie ; transportées de reconnaissance et de bonheur, elles entonnèrent le *Magnificat*, remerciant Celui qui avait regardé l'humilité de sa servante et fait en elle de grandes choses.

Lorsqu'une heure après, Sophie Druon se rendit à l'église Sainte-Catherine pour assister à la messe paroissiale, chacun s'étonna de la voir marcher ; à la sortie de l'église, une foule compacte se rangea sur son passage afin de contempler celle qui venait d'être l'objet de ce qu'on n'hésitait pas à appeler un miracle.

Depuis lors, nous avons vu Sophie Druon plusieurs fois : elle marche facilement et sans efforts ; les os des jambes ont repris la forme droite qu'ils avaient perdue, et retrouvé la chaleur et la force. La jambe droite s'est allongée d'environ huit centimètres ; les genoux ont la grosseur naturelle. Une amélioration notable s'est même produite dans le bras droit ; l'orpheline peut maintenant, ce qui lui était auparavant impossible, faire facilement le signe de la croix.

Voilà le récit très-exact du fait qui vient de se passer à Lille. L'orpheline qui a été l'objet de cette guérison, ne pouvait marcher ni se mouvoir depuis quinze ans ; elle était réputée incurable par les médecins ; elle a été guérie instantanément le neuvième jour d'une neuvaine qu'elle faisait en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, au moment où elle venait de boire un peu d'eau de la fontaine de Lourdes, et de réciter un *Ave Maria* ; ce fait a eu pour témoins une vingtaine d'orphelins qui se trouvaient dans la salle où il s'est accompli, et toutes les orphelines ainsi que leurs maîtresses qui sont accourues en entendant le cri : *Sophie marche ! Sophie marche !* Il a pour témoins un nombre considérable de personnes de la paroisse Sainte-Catherine qui sont venues voir *marcher*, à l'entrée et à la sortie de la messe paroissiale, celle que depuis quinze ans ils entendaient appeler la petite infirme ; il a pour témoins une foule d'ecclésiastiques et

de personnes de toute condition qui sont allées depuis huit jours visiter l'orpheline et se faire raconter les circonstances qui ont accompagné sa guérison ; il a pour témoin, le médecin de la maison qui, après avoir vu et interrogé Sophie Druon, a déclaré que le doigt de Dieu est là. Chacun dit qu'il y a miracle ; nous le disons aussi, en ajoutant toutefois qu'il n'appartient qu'à l'Eglise de se prononcer, avec l'autorité de la chose jugée, sur une question de cette nature.

En terminant, nous voudrions faire remarquer tout ce qu'il y a de providentiel dans le fait que nous venons de raconter. Les journaux irréligieux et les incroyables semblaient avoir pris à tâche, depuis quelques semaines, d'attaquer tout spécialement les pèlerinages à Notre-Dame de la Salette et à Notre-Dame de Lourdes ; une feuille de Lille avait jeté le ridicule sur les miracles, en tournant en dérision la dévotion envers Notre-Dame de Lourdes ; et ce fait est tellement évident que ce journal n'a pas encore osé l'attaquer. La paroisse Sainte-Catherine, près de laquelle est situé l'Orphelinat, se dispose à rendre bientôt la statue vénérée de Notre-Dame de la Treille à l'église qui se construit sous ce vocable ; et voilà, comme l'ont dit un grand nombre de personnes de cette paroisse, que la sainte Vierge indique elle-même, par un prodige, sous quel titre elle veut être invoquée à l'autel qu'abandonnera la statue de Notre-Dame de la Treille.

Il est consolant, au milieu des tristesses qui nous affligent, de voir la puissance de Dieu se manifester par des faits éclatants, qui réduisent l'impiété au silence, forcent l'indifférence à l'admiration, excitent la dévotion des fidèles, et donnent à tous ceux qui souffrent l'espoir de la guérison et du salut.

A ce récit nous ajoutons, comme pièce justificative, la déclaration de M. Masurel, médecin de l'Orphelinat, qui constate la nature extraordinaire de la guérison.

« Le soussigné, docteur-médecin, certifie que Mlle Sophie Druon, âgée de vingt-six ans, pensionnaire de l'Œuvre de la Miséricorde de Lille, était atteinte d'un rachytisme très-prononcé, ayant pour principal résultat de rendre difficiles et très-bornés les mouvements des membres supérieurs et de rendre complètement inertes les membres inférieurs.

« Cet état d'infirmité, considéré comme incurable, m'était connu depuis douze à treize ans, lorsque le 8 septembre dernier, à neuf heures du matin, j'ai été en position de constater : 1o que le redressement et le mouvement des membres inférieurs étaient assez accentués pour permettre une marche facile ; 2o que les membres supérieurs avaient acquis, dans l'étendue de leurs mouvements, une amélioration remarquable.

« Ce résultat est d'autant plus extraordinaire qu'il s'est produit spontanément et sans aucune transition de nature à permettre de l'attribuer à l'influence d'aucun traitement.

« MASUREL.

« Lille, 12 septembre 1872. »

[Extrait de la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai.]

II.

L'ORPHELINE DE TOURCOING.

Tourcoing, le 28 octobre 1872.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le récit d'un fait, tout au moins extraordinaire, qui s'est passé à l'hospice de Tourcoing (Nord) le 17 septembre dernier. En ce moment, où Notre-Dame de Lourdes se plaît à répandre dans le monde, et en particulier sur la France, les trésors ineffables de ses grâces et de ses bénédictions, il est peut-être plus opportun que jamais de recueillir jusqu'aux miettes de sa maternelle libéralité. C'est à ce titre que nous vous demandons de réserver un petit coin de vos *Annales* à la narration qui va suivre : ce sera une modeste fleur à ajouter à l'énorme et magnifique bouquet de miracles, qui brille en ce moment entre les mains de Notre-Dame de Lourdes.

Philomène Patyn est une orpheline de dix-huit ans. Placée à l'hospice quelques mois avant sa première communion, elle s'y est toujours fait remarquer par la douceur de son caractère et la candeur de sa piété. Quoique d'une complexion extérieurement assez délicate, elle a constamment joui d'une bonne santé.

Or, sur la fin du mois de mai de cette année, elle commença à ressentir au genou droit une forte douleur, qu'aucune chute n'avait provoquée. Elle souffrit en silence pendant quelque temps le mal aigu qui la tourmentait : " Je n'osais en parler, nous dit-elle plus tard, de peur d'être obligée de quitter le quartier et d'aller à l'infirmerie. " Vaincue enfin par la douleur et trahie par la gêne qu'elle éprouvait à marcher, elle avoua son mal. Le médecin de l'établissement, qui visita l'imprudente enfant, lui prescrivit le repos le plus complet avec les remèdes d'usage. En effet, l'accident, dont souffrait Philomène, pouvait devenir grave, d'autant plus que le genou se gonflait par intervalles et se couvrait de teintes violacées ; aussi, nous n'étions pas sans inquiétude sur l'issue du mal, et le médecin, quoique très-réservé par tempérament, partageait un peu nos tristes pressentiments.

Au commencement du mois d'août, la douleur augmenta ; le gonflement du genou s'accrut davantage. La pauvre enfant, qui jusque-là avait pu rester sur un fauteuil, le genou étendu sur une chaise, fut obligée de garder presque toujours le lit. Elle s'y résigna sans se plaindre, supportant avec une admirable patience les ennuis de l'immobilité la plus complète. Elle fit plusieurs neuvaines à la Très-Ste Vierge, mère des infirmes et des enfants orphelins ; elle intéressa même à sa guérison le bienveillant patronage de St Joseph et de Ste Philomène : mais hélas, la guérison, demandée avec tant d'instances et de prières, ne venait pas, et bientôt, comme elle l'écrivit elle-même, la pauvre enfant " ne sut plus à quel saint se vouer. "

Mais, dans les premiers jours de septembre, elle entendit de la bouche de nos aumôniers, qui venaient de faire le pèlerinage de Lourdes, le récit des

merveilles que Notre-Dame y opérait. C'en fut assez pour ranimer sa confiance et son espoir. Elle résolut donc de frapper encore une fois à la porte du cœur de la Très-Ste Vierge par une quatrième neuvaine. Elle nous fit part de son pieux projet : toutes nos sœurs et un grand nombre de ses compagnes promirent de s'unir à elle. Philomène était toute joyeuse : je la vois encore recevant de mes mains, avec le plus profond respect, le petit livre contenant les litanies de Notre-Dame de Lourdes et une bouteille de l'eau miraculeuse.

La neuvaine devait commencer le 16 septembre. Comme préparation, elle obtint à force d'instances, d'assister à la messe, le dimanche 15, du haut de la tribune. Elle revint à l'infirmerie très-fatiguée et très-souffrante ; on lui ordonna de garder le lit le reste de la journée. Aussi, le lendemain, premier jour de sa neuvaine, elle fut obligée, pour se rendre à la tribune contiguë à l'infirmerie, de se servir du bras d'une orpheline, qui la soutenait dans sa marche. Quand elle eut récité, Dieu sait avec quelle ferveur, les prières qui lui avaient été assignées pour sa neuvaine, elle se mit à boire avec une piété naïve quelques gouttes de la petite fiole, qu'elle portait avec elle, humectant aussi avec l'eau miraculeuse le linge de son genou. Après une demi-heure, l'orpheline, chargé de la conduire, revint pour la reprendre : Philomène retourna de la sorte à l'infirmerie, plus exténuée encore que la veille. On la gronda de sa persistance à vouloir faire sa neuvaine à la chapelle, et toute l'après-midi, la pauvre enfant, brisée de douleur, le regard fixé sur une image de Marie, qui se trouve dans la salle des malades, laissa échapper de son cœur une prière silencieuse, mais ardente et résignée. Le lendemain, mardi 17, on céda encore une fois à ses larmes et aux désirs de sa piété. Soutenue d'un côté par la crochette d'une autre malade, et de l'autre par le bras charitable de sa compagne, elle put se rendre encore à la tribune. Que se passa-t-il alors ? Dieu seul et la Très-Ste Vierge le savent ; car la chapelle était déserte : l'orpheline elle-même était retournée à son travail. Mais voici le récit que Philomène nous a fait une demi-heure plus tard : je veux lui conserver toute sa simplicité.

“ Quand je me vis seule en présence de Dieu et de Marie, je récitai mes prières accoutumées, et il me semblait que mes souffrances diminuaient à mesure que je déroulais les grains de mon chapelet. Mue alors par une inspiration soudaine, je me résolus à descendre dans le chœur de la chapelle ; mais comment descendre, dans l'état où j'étais, l'escalier très-dangereux qui y conduit ? Comment faire pour traverser la chapelle dans toute sa longueur ? N'importe, je me lève, saisissant la rampe d'une main et appuyée sur ma crochette, je m'aventure sur l'escalier ; et, après des peines infinies et des arrêts fréquents, je me trouve dans la chapelle, le corps tout trempé de sueur, mais le cœur tressaillant d'espérance. Enfin après de nouveaux efforts, j'arrive auprès du chœur ; j'entrouve la balus-

trade, ne pensant nullement que l'entrée du sanctuaire m'était défendue, et me voilà à genoux, sans le savoir, aux pieds de la Vierge.— Je recommence mes prières, je dis de tout mon cœur, trois fois : *Je vous salue, Marie*, aspirant quelques gouttes de ma petite bouteille, et versant, malgré le respect du saint lieu, un peu d'eau sur le linge de mon genou.— Alors il me vint à l'idée de regarder une dernière fois la Vierge et de lui dire naïvement : *O Marie, ayez pitié d'une petite enfant orpheline*. Tout-à-coup le linge qui couvrait mon genou, tombe sur le pavé ; je fais un mouvement pour le ramasser et le replacer sur ma blessure.—Je sens alors en moi un certain frémissement et comme une certitude que j'étais guérie. Et en effet, mes yeux baignés de larmes, n'aperçoivent plus sur mon genou aucune trace du mal, qui me faisait souffrir depuis quatre mois.—Je me lève aussitôt, sans douleur et sans gêne. Déposant aux pieds de Marie, ma petite chaîne d'argent et la petite crochette, en témoignage de ma reconnaissance, je me mets à courir dans toute la maison, pour annoncer aux sœurs et à mes compagnes, que la Vierge m'avait guérie.”

Voilà, Monsieur le Directeur, le récit, un peu long peut-être, de la protection de Notre-Dame de Lourdes, à l'égard de notre petite orpheline : —il y a tout au moins, dans les détails qu'il renferme, et dont je garantis l'authenticité, une coïncidence remarquable, qui lui donne la valeur d'un fait extraordinaire. “ Mon enfant, dit le docteur appelé à constater la guérison de Philomène, il faut remercier la Très-Ste Vierge. ” C'est ce que nous faisons depuis cette époque tous les jours le moins mal que nous pouvons, parce que nous sommes intimement persuadées que Notre-Dame de Lourdes a étendu sur une de nos enfants sa maternelle protection, et chaque fois que, depuis lors, nous voyons courir sous nos yeux la petite Philomène, plus alerte et plus active que toutes ses compagnes, il nous est impossible de ne pas croire à sa guérison complète et instantanée par l'intervention miraculeuse de la Très-Ste Vierge.

SR. STE.-MARIE,

Supérieure de l'hospice général, à Tourcoing (Nord)

III.

L'ORPHELINE DE ROUBAIX.

Depuis le commencement de la semaine dernière, on s'entretient beaucoup en ville d'une guérison qui s'est accomplie subitement le dimanche 29 septembre, à l'hospice, dans des circonstances fort remarquables. Si nous n'y avons pas fait allusion plus tôt, c'est par un motif de prudence que tout le monde comprendra. Mais nous croirions manquer à ce que nous devons à nos lecteurs, si nous passions sous silence un fait qui est attesté par des centaines de témoins et dont tout le monde peut constater l'authenticité.

Depuis environ six ans, une jeune fille, orpheline, nommée Joséphine Renaux, âgée de 19 ans et trois mois, était atteinte d'une paralysie totale de la jambe gauche, paralysie déterminée, selon le médecin actuel de l'hospice, M. le docteur Bayart, par une contracture musculaire. La jambe qui s'était repliée, était complètement inerte et insensible : le sang n'y circulait plus ; elle paraissait en quelque sorte comme desséchée et refusait tout service.

Pendant les deux premières années, la jeune fille avait gardé le lit. Depuis, on la portait de son lit dans un fauteuil où elle passait toutes ses journées.

Trois médecins, MM. Carette, Martin et Bayart la soignèrent successivement ; mais depuis environ deux ans, ce dernier semblait désespérer de la guérison et il n'ordonnait plus ni remèdes, ni médicaments.

Joséphine Renaux voulut obtenir de Dieu ce que les hommes ne pouvaient lui donner et elle commença, vers la Pentecôte, une suite de neuvaines qu'elle poursuivit sans discontinuer.

Il y a quelque temps, elle lut le récit de la guérison de M^{lle}. Sophie Druon, à Lille, et résolut de faire une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes. Elle communiqua sa pensée à M^{me}. la supérieure qui promit qu'elle même et toutes les orphelines de la maison s'associeraient à cet acte pieux. On se procura de l'eau de Lourdes et la neuvaine commença, le 28 septembre. Joséphine communia ce jour-là ainsi que le lendemain, qui était un dimanche, et comme toujours, on dut la porter dans son fauteuil près de la Sainte-Table.

Le dimanche, à une heure après-midi, elle fut, sur le désir qu'elle en exprima, portée à la chapelle, près de l'autel de la Sainte Vierge ; elle retint un instant ses compagnes en les engageant à prier pour elle. Lorsque les jeunes filles se furent retirées, elle demanda à l'infirmière qui était demeurée, d'aller chercher la bouteille contenant l'eau de Lourdes en lui disant qu'elle se croyait sur le point d'être guérie. Quand l'infirmière fut de retour, Joséphine et elle dirent une dizaine de chapelet, puis la paralytique but un peu d'eau et, (nous rapportons ici son propre récit) poussée par une secrète inspiration, elle voulut se lever, mais retomba dans son fauteuil ; elle pria encore quelques instants et but de l'eau une seconde fois. " Je sentais, a-t-elle dit depuis, que j'allais marcher." Elle ressentit alors une forte secousse suivie d'une violente douleur dans tout le membre malade, se leva sans difficultés, et, pour la première fois depuis six ans, alla s'agenouiller près du banc de communion.

Vivement impressionnée, l'infirmière s'empressa de prévenir la supérieure qui accourut, suivie bientôt des religieuses, des orphelines et des autres pensionnaires de l'hospice. Devant toutes ces personnes qui l'avaient connue paralysée pendant six ans, Joséphine Renaux marcha et traversa la chapelle dans toute son étendue. Elle était guérie.

L'émotion était générale. Un *Magnificat* fut entonné ; il s'acheva au milieu des larmes et des sanglots.

On fit prévenir la sœur et le beau-frère de Joséphine Renaux, qui l'ayant vue le dimanche matin même, dans l'état où ils la connaissaient depuis si longtemps, ne pouvaient en croire leurs yeux.

Depuis lors, la jeune fille continue à marcher ; sa jambe s'est redressée, les chairs sont devenues fermes et vivaces, le sang circule avec abondance. Une légère claudication, voilà tout ce qui lui reste de son infirmité.

Nous avons rapporté les *faits* dans tous leurs détails et avec un scrupuleuse exactitude ; chacun peut les contrôler comme nous l'avons fait nous-même : mais il ne saurait nous appartenir de les commenter. Nous n'avons pas mission de démontrer un miracle et nos connaissances médicales sont trop bornées pour que nous essayions d'expliquer, par des causes purement naturelles, cette guérison subite. Le lecteur admettra cependant avec nous qu'elle est au moins fort extraordinaire.

(Extrait du *Journal de Roubaix*.)

LA TOUR-BLANCHE.

I.—L'EXPLICATION.

La Tour-Blanche était une superbe résidence, située sur le flanc d'une charmante petite montagne, dans le Morvan. Au moment où commence notre histoire, cette propriété était habitée par un baron nommé Romilly, un homme fier, froid, qui dépassait rarement les limites de son domaine, et qui ne recevait jamais de compagnie chez lui.

Plusieurs raisons étaient assignées à cette réclusion, mais la vraie était celle qui était généralement répandue.

Il avait perdu presque tous ceux qui lui étaient chers. Le monde, si l'on entend par là ce qu'on appelle "la société," n'avait donc pas de charmes pour lui.

Dans le peuple, il était connu sous le nom du "baron Mal Chance," et il semblait que quiconque était en contact avec lui-même, dans les circonstances les plus favorables, était d'avance condamné aux plus terribles malheurs, sinon à périr de la façon la plus imprévue. Son amitié ou son assistance étaient fatales.

Personne ne prospérait près de lui, et il fallait être dans une situation bien désespérée pour se résoudre à lui demander un service soit pécuniaire, soit de n'importe quelle autre nature.

Naturellement, la rumeur, qui est le plus grand des menteurs, exagérait les faits, mais les récits qui circulaient dans le voisinage faisaient leur chemin, comme il arrive toujours quand il s'agit de choses désagréables, et le baron trouvait là un motif de plus de se renfermer chez lui, et de chercher sa consolation auprès de ceux qui lui restaient encore, et qui habitaient les grands et silencieux appartements de la Tour-Blanche.

Le première place dans son cœur était occupée, comme on n'aura peu de peine à le croire, par son enfant, une charmante et gracieuse petite fille, aux cheveux d'or, âgée de huit ans, aimable et très-délicate, quoiqu'elle fût grande pour son âge. Elle avait eu une sœur jumelle, mais celle-ci avait été volée dans son berceau, sans motif apparent, et jamais depuis on n'en avait entendu parler, malgré toutes les recherches qu'on avait faites.

Cette enfant se nommait Béatrice, d'après sa mère, qui était morte, par accident, avant que sa fille eût atteint sa deuxième année.

La seconde place dans les affections du baron de Romilly était tenue par le fils de son frère qu'il avait beaucoup aimée. Ce frère avait été tué dans une partie de chasse, et sa femme n'avait survécu que très-peu de temps au coup qui l'avait frappé. M. de Romilly avait pris chez lui leur enfant orphelin.

C'était un beau et bon garçon, plein de cœur, dont le nom de baptême était Raoul. Il était de trois ans plus âgé que Béatrice, et il lui était profondément et sincèrement attaché.

Il y avait encore une troisième personne à la Tour-Blanche, une jeune fille remarquablement belle, qui était fille orpheline d'un cousin du baron de Romilly. Quoique, par sa mère, elle descendît d'une très-grande et très-ancienne famille, elle était restée sans ressource, et elle ne comptait, pour son avenir, que sur la bonté du baron, qui, d'ailleurs, lui avait témoigné toute la tendresse d'un père.

Elle avait douze à treize ans de plus que Béatrice, et neuf à dix de plus que Raoul. Elle avait donc, au moment où commence notre histoire, plus de vingt ans. Elle était grande, bien faite, et avait dans son air et dans ses manières quelque chose de très-aristocratique.

Nous avons dit qu'elle était très-belle, mais il y avait dans ses yeux une expression singulière qui semblait repousser ceux que les charmes de sa personne attiraient vers elle. Il est certain que Béatrice et Raoul avaient l'un pour l'autre une affection qu'ils ne ressentaient pas pour elle. Il est également certain que les domestiques aimaient les enfants, mais qu'ils avaient peur de mademoiselle Hélène.

Elle aimait passionnément la lecture, et ses maîtres parlaient avec éloges de la façon dont elle apprenait tout ce qui faisait l'objet de ses études ; mais là se bornait le bien qu'ils en disaient. Au contraire, quand il était question de Béatrice, ils ne tarissaient pas sur les belles dispositions de sa nature. Quant à Raoul, tout le monde vantait sa franchise et sa générosité. Nous devons ajouter qu'on parlait le plus rarement possible d'Hélène.

Le baron ne remarqua pas la différence des manières des gens à l'égard des uns et des autres. La distinction qu'il faisait provenait, d'après ce qu'il s'imaginait, du degré de parenté qui les unissait. Il aimait son enfant passionnément, parce que c'était son enfant ; il était vivement attaché à Raoul, parce qu'il était le fils orphelin de son frère, et il avait de l'affection pour Hélène, non parce qu'elle était l'enfant d'un cousin à lui, qu'il avait d'ailleurs fort méprisé, mais parce que sans lui elle aurait été malheureuse et sans ressources.

Avec le temps, Hélène prit graduellement et naturellement une position et une responsabilité dans la maison. Elle avait plus de vingt ans, alors que Béatrice et Raoul n'étaient que des enfants. Elle était intelligente, rusée, et elle n'avait rien négligé pour rendre sa compagnie agréable au baron.

Elle était remplie de soins pour lui, s'occupait de son bien-être, et cherchait, quand elle le voyait triste ou soucieux, à le distraire soit en faisant de la musique, soit en chantant. En un mot, elle ne laissait échapper aucune occasion de lui être utile, et elle désirait, par tous les moyens, arriver à ce que sa présence devint pour lui une nécessité.

Bien des fois le baron s'était excusé en exprimant la crainte qu'elle ne le trouvât trop exigeant, et lui avait fait doucement le reproche de s'oublier elle-même pour ne s'occuper que de lui et de ce qui flattait son égoïsme.

Mais alors, elle posait ses petites mains blanches sur ses épaules, levait sur les siens ses grands yeux brillants, plaçait ses lèvres sur son front et l'assurait qu'il n'y avait là que l'expression de la gratitude pour la bonté qu'il témoignait à une pauvre orpheline. Le baron la croyait, mais lui répétait qu'il se contenterait de moins de dévouement, et qu'elle n'avait rien à craindre de l'avenir, attendu qu'il avait pris des dispositions pour la mettre à l'abri des caprices de la fortune. Elle se détournait alors en pleurant, et priait le ciel de l'appeler à lui avant que son bienfaiteur ne quittât la terre.

Naturellement, une telle façon d'être eut ses résultats, et la place occupée par Hélène devint chaque jour plus importante. Elle faisait la lecture au baron, discutait avec lui en ne manquant jamais de le prier d'excuser la pauvreté de ses arguments, et quand elle le voyait fatigué de la discussion, elle lui faisait de la musique. La place qu'elle prenait ainsi était naturellement perdue pour Béatrice et Raoul,—non pas que M. de Romilly les aimât moins,—mais il s'habitua à être plus souvent et plus longtemps sans eux, et cela sans qu'il en eût conscience.

Telle était la situation des choses à la Tour-Blanche quand la monotonie fut soudainement rompue par l'arrivée d'une visite.

Une parente d'Hélène s'était rappelée que l'enfant de "cette jeune créature qui avait fait ce qu'on appelle un sot mariage" résidait à la Tour-Blanche. On savait que le baron de Romilly avait une fortune considérable. Or, cette parente avait un fils très-pauvre qui attendait tout de l'avenir, sans qu'il pût voir encore d'où lui viendrait la richesse qu'il convoitait avec ardeur. Sa mère, en femme prudente, l'avait donc dépêché à la Tour-Blanche voir quelles pouvaient être les espérances d'Hélène, et en lui recommandant, s'il y trouvait des avantages précieux, à rechercher et demander la main de la jeune orpheline.

Ernest Rivolat, qui avait ainsi en perspective le plaisir de passer huit ou quinze jours à chasser sur une magnifique propriété, entra de tout cœur dans les vues de sa mère, et se présenta, muni de tous ses agréments, aux habitants de la Tour-Blanche.

M. de Romilly le reçut avec une froide réserve, mais Hélène fut si enchantée qu'un membre au moins de sa famille se fût souvenu d'elle, qu'elle n'épargna rien pour ramener le baron à de meilleurs sentiments et pour mettre son cousin à l'aise dans la maison.

Ernest Rivolat, quoiqu'il fût encore bien jeune, ne se laissa pas déconcerter par la froideur avec laquelle on l'avait accueilli. Il annonça avec calme que son intention était de rester une semaine ou deux, et comme il

ne fut pas long à s'apercevoir qu'il devait y avoir du gibier en quantité dans le pays, que sa cousine était admirablement jolie et qu'elle serait richement dotée, il était bien décidé à pas quitter de sitôt le château. Le fait est qu'il resta plus d'un mois.

Il était très-beau et possédait, avec des yeux très-expressifs, une voix vraiment mélodieuse. Le temps qu'il ne passait pas avec le baron, il le passait en la compagnie d'Hélène, et bientôt il se persuada que sa mère aurait lieu d'être contente de son succès et de la façon dont il avait exécuté ses instructions.

Six mois plus tard, Ernest Rivolat revint, et resta quinze jours au château, au déplaisir manifeste du baron de Romilly, qui non-seulement ne l'avait point invité, mais qui ne se gênait pas pour lui témoigner l'éloignement qu'il lui inspirait.

Mais Hélène se montra bonne, aimable et très-attentive pour lui, et il est à croire qu'Ernest Rivolat se félicita plus que jamais de la marche ascendante de sa fortune. Mais le moment vint où il repartit, et Hélène se retrouva seule avec M. de Romilly, qu'elle continua à accabler de prévenances.

Mais ces prévenances, le baron les accueillit avec moins d'empressement que par le passé. Si ses yeux avaient été éblouis, évidemment il y voyait clair maintenant.

Elle s'aperçut que ses sentiments à son égard avaient subi un changement, et elle en comprit la cause ; mais, quoique cette découverte fût loin de lui être agréable, elle ne modifia nullement sa façon d'être. Elle continua à prévenir ses désirs, lui souriant toujours, et se suspendant, pour ainsi dire, aux paroles qui tombaient de ses lèvres.

Cette manière d'agir frappa le baron plus vivement que ne l'aurait fait peut-être un changement radical dans sa conduite à son égard.

Quelques jours après le départ d'Ernest Rivolat, M. de Romilly fit prier Hélène de se rendre dans son cabinet de travail. Elle s'empressa de descendre, et le trouva assis dans son fauteuil ; et, absolument comme si le séjour et le départ du jeune Rivolat n'avaient eu aucune influence sur ses sentiments, elle s'avança près du baron, lui mit ses deux mains sur l'épaule et posa sa joue contre la sienne.

— Cher oncle, murmura-t-elle, qu'est-ce que la pauvre Hélène peut faire pour vous ? Y a-t-il quelque chose au monde, cher oncle, qui puisse éclaircir votre front ou faire naître un sourire sur ses lèvres qui rient si rarement ?

Le baron ôta doucement les mains de dessus ses épaules, et dit gravement, mais non avec froideur, en indiquant une chaise près de lui :

— Asseyez-vous, Hélène, je désire vous parler d'affaires importantes qui vous concernent vous, Béatrice et Raoul.

Un moment elle perdit son sourire et tourna vers lui un regard effrayé.

mais ce fut l'affaire d'un instant ; car, quand elle se fut assise, ses traits avaient repris leur belle expression,—expression étrange, cependant, et qui faisait frissonner ceux mêmes qu'ils fascinaient.

M. de Romilly la regarda fixement durant une minute ou deux avant de parler. Il remarqua la singulière lumière qui brillait dans ses yeux, et qui, par moments, lui donnait l'air d'un démon mis sur la terre pour causer la perte d'autrui ; mais il s'imagina qu'il était trompé par ses sens, et il considéra comme absurde la pensée qui lui vint à l'esprit.

Il la connaissait depuis des années, et il ne l'avait jamais trouvée coupable de ces petits péchés habituels à l'enfance. Il ne l'avait, même, jamais vue montrer de la méchanceté envers les animaux.

Il est vrai qu'elle n'avait ni oiseaux, ni aucun animal favori ; mais il n'avait jamais eu de reproches sérieux à lui adresser.

Conséquemment, il se dit qu'il serait injuste d'interpréter une expression de ses yeux d'une manière que ne justifiait aucune action de sa vie passée.

—Hélène, commença-t-il brusquement, je vous considère comme l'un de mes enfants.

Une vive rougeur se répandit soudainement sur ses joues et sur son cou, mais elle disparut aussi vite pour faire place à une pâleur de marbre.

—L'un de mes enfants, plus âgé que ma chère et douce Béatrice, continua le baron, mais par cela même avec qui l'on peut raisonner, que l'on peut conseiller, et, j'espère, diriger.

Elle le regarda avec surprise, mais ne répliqua pas.

—J'ai pour vous, poursuivit M. de Romilly, l'affection d'un père, Hélène. Mon désir le plus grand est d'assurer votre avenir, et, aussi, s'il est possible, de vous voir heureuse. Me croyez-vous ?

—Oh ! mon cher oncle, murmura-t-elle, avec des larmes dans les yeux,—vous, vous mon seul ami en ce monde,—vous toujours si bon.

—Laissez là ces expressions de gratitude, dit le baron en l'interrompant ; vous êtes, comme je vous l'ai souvent répété, trop reconnaissant pour moi.

—Je ne le serai jamais assez, s'écria-t-elle avec enthousiasme.

—Si, répliqua-t-il. Je vois plus clairement que vous où doit être tirée la ligne. Mais, sans autre préambule, venons au fait. Hélène, la nature vous a donné beaucoup d'agréments ; vous êtes bien née, vous êtes bien élevée ; vous avez de sérieux avantages physiques, et vous porteriez une couronne mieux que beaucoup que je pourrais nommer. Malheureusement, les ducs, de nos jours, épousent non de jolies personnes, mais de grandes fortunes, combinées avec une fière descendance. Je ne saurais donc vous engager à rêver un duc pour mari.

—Oh ! monsieur !

—Non, Hélène ; mais je puis vous empêcher, c'est-à-dire je ferai mon possible pour vous empêcher de livrer votre avenir à un prodigue, à un joueur et un libertin.

—Je ne vous comprends pas, monsieur, dit-elle avec un étonnement réel.

—Quelques mots vous feront comprendre, et ne laisseront plus de place au doute, répliqua le baron. Aussitôt après l'arrivée d'Ernest Rivolat ici, je m'aperçus qu'il n'était pas insensible à votre beauté ;—c'était tout naturel. Je m'aperçus aussi que sa personne, sa voix mélodieuse n'étaient pas sans influence sur vous.

Elle se sentit plus froide que de la glace et elle entendit un bourdonnement dans ses oreilles, mais elle ne témoigna aucune émotion.

Il continua.

—Je ne m'étonnais pas de cela. Vous êtes tous les deux jeunes, d'âges assortis, et il était le premier homme ayant l'habitude du monde que vous rencontriez sur votre route. Les sentiments qu'il vous exprimait devaient donc vous flatter. Je vis qu'il cherchait par tous les moyens à se concilier votre affection.

Je m'occupai dès lors de prendre des renseignements, et ces renseignements, croyez-moi, Hélène, sont des plus fâcheux pour Ernest Rivolat. Ce jeune homme n'est qu'un mendiant qui a dépensé ou engagé non-seulement tout ce qu'il a, mais encore ce qu'il espère obtenir de l'avenir. Il a pour amis des étourdis qui le mènent à sa perte, et je vous conseille, s'il a fait quelque impression sur vous, d'arracher son image de votre souvenir.

Il s'arrêta et la regarda longuement.

Elle baissa les yeux, devint très-pâle et trembla comme une asperge ; mais elle ne parla pas.

—Hélène, mon enfant, continua le baron d'une voix plus douce, mais avec non moins de fermeté, à partir d'aujourd'hui nous ne mentionnerons plus jamais son nom, mais laissez-moi achever ce que j'avais à vous dire de lui.

Il a décidé qu'il vous épouserait, et qu'un tiers de mes propriétés vous appartiendrait. Il a même déjà emprunté de l'argent dans cet espoir.

—Oh ! monsieur, est-ce possible ? s'écria Hélène en joignant les mains.

—C'est si vrai que j'ai pris en ce qui concerne lui et vous les dispositions suivantes, répliqua le baron avec un accent de sévérité. J'ai placé la somme nécessaire pour vous assurer un revenu de vingt mille francs. Ce revenu, j'ai spécifié dans mon testament qu'il sera à vous à ma mort, ou quand vous vous marierez,—à moins que vous n'épousiez Ernest Rivolat. Dans ce cas, la part que je vous destine ira grossir celle de mon neveu Raoul, et vous n'aurez rien à attendre de moi.

Ce garçon est un misérable, et il vous faut l'oublier. Bien plus, vous

devez remercier Dieu de vous avoir sauvée du malheur d'unir votre destinée à la sienne.

Elle baissa la tête, comme pour cacher l'expression de son visage ; mais elle resta silencieuse.

M. de Romilly, de son côté, ne rompit pas le silence. Il désirait que ses paroles fissent sur elle une vive impression.

Au bout de quelques instants, il se redressa et dit :

—J'ai été aussi explicite, Hélène, parce que mon intention est que vous sachiez ce que je veux faire pour vous. Du moment où vous connaîtrez jusqu'à quel point je puis vous être utile, vous saurez quelle limite vous devrez mettre à votre imagination, et cela vous mettra à même d'éviter de vous attirer à l'avenir des désagréments dont je regretterais infiniment d'être la cause. Vous vous apercevrez, quand je ne serai plus, que ce n'est pas une maigre pitance que je vous laisse. Cela suffira pour vous assurer un sort honorable si vous ne vous mariez pas, et dans le cas contraire, ce sera un appoint qui aura sa valeur.

Quelque chose comme un soupir s'échappa des lèvres d'Hélène, mais elle resta la tête baissée de façon que le baron ne put voir, à l'expression de ses yeux, ce qui se passait dans son esprit.

Il s'imagina qu'elle souffrait de ce qu'il venait de lui dire, et il s'empressa d'ajouter :

—Comme ma chère Béatrice n'est encore qu'une enfant, et que Raoul est presque aussi jeune qu'elle, il est trop tôt de former des plans pour leur avenir ; mais je compte beaucoup sur votre intelligence et sur vos soins pour faire de ma fille —ce qu'elle sera, j'espère,—une jeune personne charmante, digne de vivre dans la sphère où la placeront sa beauté et sa richesse. Je peux vous avouer, par parenthèse, que notre voisin, le duc de Flamanville convoite ces propriétés, et que, si j'avais une fille en âge d'être mariée, il viendrait très-probablement me demander sa main. Mais, je le répète, ce n'est que par parenthèse que je parle ainsi : dans une dizaine d'années, ce sera une question à examiner. Ma fille aura toutes mes possessions territoriales, avec des masses d'argent assez considérables ; et, puisque je me suis avancé si loin, je puis vous confier, Hélène, que je vous ai désignée dans mon testament comme l'exécutrice de mes dernières volontés. Je donne à Raoul une terre qui, avec ce qui lui revient de son grand-père, le mettra à même de vivre convenablement. A présent que vous connaissez l'état de mes affaires, vous pourrez régler votre course plus sûrement. Béatrice, j'en suis sûr, vous payera vos services avec affection ; et, quand le moment sera venu, elle saura les apprécier et les récompenser selon leur valeur.

S'il avait pu voir l'expression qui passa sur les traits d'Hélène, tandis qu'il prononçait, d'un ton protecteur, ces dernières paroles, son sang se serait glacé dans ses veines.

Mais, un moment après, elle releva la tête, et dit avec un accent de tristesse, comme si ces observations l'avaient sérieusement affectée :

—Je suis reconnaissante, monsieur, pour l'explication que vous venez de me donner. C'est une nouvelle preuve de votre noble charité envers une orpheline sans amis.

—Ne parlez donc pas de charité, Hélène, s'écria le baron avec impétuosité, n'employez plus ce mot, je le déteste.

—Du moins, monsieur, dit-elle, je ferai tout mon possible pour être digne de... de votre bonté pour moi.

Il y eut une pause. Il sentit qu'il y avait un léger ton de sarcasme dans son accent, mais il n'en fit pas d'observation.

Au bout d'un moment, elle dit, comme si cette réflexion lui venait à l'esprit :

—Pardonnez-moi cette question, si elle était de celles que je ne dois pas faire ; mais elle s'est présentée à ma pensée, tandis que vous m'exposiez les dispositions que vous avez prises, et j'espère que vous ne la trouverez pas déplacée.

—Je ne la trouverai pas déplacée, Hélène, si vous la faites, répliqua-t-il

—Mon cher oncle, dit-elle en lui faisant un de ses plus agréables sourires, ce que je voudrais savoir, c'est où iraient toutes ces belles propriétés, dans le cas où Béatrice les quitterait ?

—Où Béatrice les quitterait, Hélène ?

—C'est-à-dire, cher oncle, dans le cas où Béatrice viendrait à mourir avant d'être mariée. Chère enfant, heureusement qu'un pareil malheur n'est rien moins que probable.

Le baron ouvrit de grands yeux, et son visage eut une expression qui n'était certes pas agréable.

—La fortune ira à Raoul comme étant son plus proche parent, dit-il d'un ton froid.

—Et si Raoul mourait sans avoir été marié ? continua-t-elle avec une vivacité qu'elle avait peine à maîtriser.

—A vous,—à vous, Hélène, et vous hériteriez même de la fortune accumulée de Béatrice et de Raoul, si tous deux avaient la complaisance de mourir jeunes pour vous obliger, répondit-il avec une colère concentrée.

M. de Romilly se leva, arpenta l'appartement à grands pas, et puis s'arrêta brusquement.

—Laissez-moi... laissez-moi, s'écria-t-il d'un ton qui exprimait de la souffrance ; vous avez touché une corde dont la vibration me cause une véritable torture.

—Cher oncle, murmura-t-elle avec tristesse, je n'ai pas voulu...

—Non, Hélène, je le sais bien, mais laissez-moi. Pas un mot de plus.

Elle lui prit la main et l'embrassa ; puis elle s'enfuit de l'appartement et alla tomber dans un fauteuil, où elle se cacha la figure dans ses mains.

Quand elle se fut retirée dans sa chambre, Hélène marcha d'un pas agité, et en répétant à voix basse :

—Si tous deux mouraient jeunes, toutes les propriétés me reviendraient à moi... à moi, et j'aurais un duc pour prétendant à ma main. *Si tous deux mouraient jeunes !*

Elle tressaillit, s'arrêta et écouta.

Elle entendit le lugubre toc-toc d'une araignée.

Dans un autre temps, elle aurait ri des superstitions que ce bruit aurait pu créer ; mais ce moment, au milieu de la nuit, avec les effroyables pensées qui emplissaient son esprit, elle frissonna, et devint livide.

Elle se boucha les oreilles avec ses doigts.

—Si tous deux mouraient jeunes ! murmura-t-elle d'une voix rauque.

Elle défit ses vêtements d'une main fiévreuse, et se coucha. Elle se couvrait la tête avec son drap :

—*Si tous deux mouraient jeunes*, disait toujours la voix.

Vers le matin, elle s'endormit d'épuisement. Elle rêva que Béatrice et Raoul étaient morts et qu'elle les voyait enveloppés dans leur linceul.

II.—LE CHEMIN DU CRIME.

Après l'explication qui avait eu lieu, il devint bientôt apparent qu'il s'était fait un changement dans les rapports d'Hélène et du baron de Romilly.

Il aurait été difficile d'apercevoir aucune différence dans les manières de la jeune fille. Elle souriait, comme à l'ordinaire, à son oncle ; elle était aussi attentive que jamais, —peut-être plus obséquieuse qu'auparavant ; elle faisait tout ce qu'on pouvait attendre d'elle, et ne manifesta ni ennui ni tendresse. Au contraire, elle se montra aussi calme d'esprit que si elle n'avait jamais connu l'existence d'Ernest Rivolat.

Le baron, quoiqu'il restât plus que jamais enfermé dans son cabinet, remarqua l'égalité de son caractère, et quoiqu'il ne fît aucune allusion aux incidents du passé, lui fit comprendre qu'il approuvait l'empressement qu'elle avait mis à suivre ses conseils.

Il plaça Béatrice dans ses mains plus complètement que jamais, et quoique l'enfant eût une gouvernante et des maîtres chargés de faire son éducation, Hélène en eut seule la direction.

Elle était rarement une heure loin d'elle ; elle semblait craindre qu'il lui arrivât du mal, et tenait à veiller sur chacun de ses pas.

Béatrice, qui avait éprouvé pour elle des sentiments qui étaient voisins de l'éloignement, en vint à l'aimer.

Sous prétexte que trop de travail pourrait nuire à sa santé, Hélène lui

faisait fréquemment faire de longues promenades. Elle gravissait avec elle des rochers escarpés, la conduisait au bord des précipices dans lesquels un éblouissement aurait pu la précipiter, répétant que c'était ainsi qu'elle deviendrait brave et courageuse. Elle lui enseignait encore à aller cueillir des fleurs dans des endroits élevés, et à faire cela hardiment, pour qu'il y eût moins de danger.

Parfois elle la menait dans les bois, au bord des étangs et lui montrait comment on pouvait arracher les fleurs de la surface de l'eau, sans risque de tomber dedans, ou de se noyer.

Béatrice était très-vive, et elle bondissait comme une gazelle, sur la pointe des rochers, à la recherche des fleurs que sa chère Hélène n'osait aller cueillir. D'autres fois, elle ramassait sur les mares des lis, en ne s'appuyant qu'à une branche qui pouvait lui manquer dans la main.

Hélène prenait la fleur qu'elle lui apportait ainsi, l'embrassait et lui disait combien elle était fâchée de ne pas être aussi brave qu'elle.

Une fois Béatrice glissa du bord d'un rocher, et sans sa robe qui s'accrocha à une tige et lui permit de reprendre pied, elle aurait roulé jusqu'au fond d'un précipice où certainement elle aurait été mise en pièces. Une ou deux fois encore elle tomba dans l'étang où elle se rendait habituellement, mais elle réussit à se retirer de l'eau et elle rit gaiement de son aventure.

Il n'était pas rare qu'Hélène prétextât une indisposition et restât dans sa chambre, et tandis que Béatrice était affectueusement à ses pieds, elle exprimait, sans avoir l'air d'y songer autrement, le regret de n'avoir pas à respirer telle fleur sauvage, dont la vue seule, disait-elle, lui rendrait la santé.

Alors, sous une excuse quelconque, Hélène s'échappait de l'appartement, et, après une heure d'absence, rentrait avec un bouquet de fleurs ou un lis que, avec un baiser, elle donnait à sa chère cousine Hélène.

Bien souvent elle alla ainsi seule ; mais elle revenait toujours, elle revenait toujours.

Ainsi le temps passa et l'on arriva à l'époque de Noël et du jour de l'an. Raoul vint pour quelques jours au château.

Lui et Béatrice devinrent naturellement des compagnons inséparables, et la société d'Hélène fut un peu négligée pour celle de Raoul.

Béatrice mena son ami aux rochers escarpés et aux étangs, et lui indiqua les endroits où elle avait cueilli des fleurs pour sa chère cousine Hélène. Raoul, qui était habitué aux exercices physiques, comprit mieux qu'elle le danger que présentaient de tels exploits ; il s'opposa à ce qu'ils recommencent et menaça, s'il le fallait, d'en informer le baron. C'est même ce qui eut lieu.

Béatrice fit la moue, traita Raoul de rapporteur, mais elle obéit aux ordres de son père et Hélène fut sérieusement invitée à veiller sur elle.

Un soir qu'elle était dans sa chambre, Hélène prêta l'oreille pour voir si elle entendrait encore le toc-toc de l'araignée ; mais elle ne perçut aucun bruit.

— Elle est encore jeune, se dit-elle, et il y a du temps. Épouserai-je, comme le baron me le disait un jour, une personne estimable et convenable ? Non, la mort,—le néant plutôt.

Quelquefois elle regrettait que M. de Romilly lui eût révélé que deux vies seulement, après la sienne, subsistaient entre elle et le rang et la richesse. Alors, elle tombait dans une sorte de paroxysme de rage et trouvait contre lui des imprécations.

— Après tout, je descends d'une famille plus noble que la sienne, murmurerait-elle en grinçant des dents ; mais, comme je suis pauvre, il voudrait me marier à une " personne convenable." Quelle amère et cruelle insulte ! Et je ne me vengerai pas ! Si, bien sûr. Je serai duchesse,—oui, duchesse,—quand je devrais, pour cela, mettre en péril mon bonheur éternel.

Alors elle enfouissait ses mains dans ses cheveux, courbait la tête sur ses genoux et balançait lentement son corps sous l'influence d'une émotion terrible.

Un jour, Ernest Rivolat se présenta au château, mais on lui en refusa l'entrée.

Hélène l'apprit. Une pensée étrange lui traversa alors l'esprit ; mais elle se dit seulement :

— Il est sans principes.

Il lui prit soudainement fantaisie d'aller faire un tour dans le bois, seule et quoique le froid fut très-vif. Une après-midi, elle rencontra Ernest Rivolat.

Elle feignit d'être surprise de le voir, mais elle ne manifesta rien d'extraordinaire.

— Je ne saurais dire combien je suis enchanté de vous rencontrer, dit le jeune homme de sa voix la plus harmonieuse.

Elle le regarda en face. Il était, avons-nous dit, d'une très-grande beauté, et s'il avait des habitudes de dissipation, il est certain que sa figure, en ce moment, n'en portait pas trace.

Elle lui tendit la main, mais elle la retira aussitôt.

— J'oubliais ! s'écria-t-elle. Je ne dois pas vous donner la main, Rivolat, ni vous parler, ni même penser à vous.

— Quelle absurdité dites-vous là ? s'écria le jeune homme avec une colère parfaitement simulée. Pourquoi m'a-t-on défendu l'entrée de cette maison ? qu'ai-je fait pour cela ?

Elle fixa ses yeux sur les siens, puis détourna la tête et répondit :

— Je n'en sais rien ; seulement, mon oncle prétend que vous êtes un très-mauvais sujet et que je ne dois ni vous parler ni jamais penser à vous. Ainsi donc, vous ferez bien de vous en aller, sans même prendre la peine de me dire adieu.

— Votre oncle, Héléne, est un idiot, et vous. .

Il s'arrêta.

— Quoi, demanda-t-elle en le regardant d'un air curieux.

— Vous jouez un jeu. Vous n'êtes pas naturelle,—vous n'êtes plus la même. — Ce n'est pas là ce que j'avais espéré, s'écria-t-il avec impatience.

— Sans doute ; mais, il y a quelques mois, je croyais que vous étiez un excellent jeune homme, avec de bons sentiments ; aujourd'hui, on m'assure que vous êtes un monstre.

— Allons, soyez sérieuse, s'écria-t-il d'un ton sévère. Je ne suis pas venu ici pour être ainsi traité, même par vous.

— Monsieur !

— Pardonnez-moi ma franchise, mais je ne puis supporter ces grands airs bêtes qui ne vous sont pas naturels. Vous savez ce que je vous ai dit, lors de mon dernier séjour au château, et vous m'avez dit, vous. .

— Je vous ai dit que je dépendais de la bonté de mon oncle, s'écria-t-elle vivement, et que je n'apporterais en dot à mon mari que des ennuis.

— Je devine ce que le baron vous a dit. Il vous a raconté peut-être que j'ai dépensé de l'argent, que j'ai joué. Eh bien, en supposant que cela soit, il ne s'ensuit pas que cela doive continuer ; et ce que j'ai fait, après tout, n'est qu'une folie de jeune homme.

— Il y a bien d'autres reproches qu'on pourrait vous adresser, répliqua Héléne.

Il frappa du pied avec colère.

— Vous me rendrez fou, s'écria-t-il. Le baron de Romilly est un menteur et un lâche, et vous, vous jouez un rôle dont je ne m'explique pas la signification ni la portée. Mais, je vous en avertis, prenez garde à vous, ce n'est pas impunément que vous vous jouerez de moi.

— Allons, monsieur, vous êtes simplement insolent et grossier, répliqua-t-elle avec hauteur. Je regrette de m'être arrêtée, même un instant, à vous parler.

Elle allait s'éloigner, mais il la retint et lui dit d'une voix vibrante :

— Mais non, cent fois non, cela ne peut pas finir comme cela. Vous connaissez notre situation réciproque ; vous n'ignorez pas les sentiments de ma mère à votre égard ; vous savez que moi je vous suis dévoué et attaché au point que je vous suivrais au bout du monde, dussé-je, pour cela, abandonner le chemin de l'honneur et de la vertu.

Héléne le regarda d'une façon étrange, mais, presque aussitôt, elle baissa la tête et la secoua lentement.

— Je le jure, s'écria Rivolat avec impétuosité. Mettez-moi à l'épreuve, si vous voulez. Dans quelques mois, vous n'aurez plus besoin de la permission de personne pour vous marier ;—j'ai encore quelques revenus, pas grand'chose, il est vrai,—mais j'en ai, et j'ai aussi des espérances ; et. . et. . vous. . vous aurez quelque chose, dans tous les cas ?

— Quelque chose ? répéta-t-elle.

— Oui, dit-il avec un léger embarras ; de votre oncle, une somme..

— Sur laquelle vous avez déjà emprunté une bagatelle, si j'en crois ce qu'on m'a assuré, dit-elle d'un air moqueur qui le fit bondir.

Une exclamation de rage, suivie d'une dénégation, s'échappa de ses lèvres ; mais, d'un signe de la main, elle arrêta une furia prête à éclater.

— Ecoutez-moi, Ernest Rivolat, dit-elle d'un ton ferme qui lui causa de l'étonnement et même un certain effroi. Je vais vous exposer quelle est exactement ma position. Quand vous la connaîtrez, vous verrez ce que vous aurez à faire. La route que vous croirez devoir prendre alors vous mènera loin de la mienné, je le sais ; mais, quoi qu'il arrive, j'ai pensé que le mieux était de ne rien vous dissimuler, persuadée que je suis que vous saurez subir ce que vous ne pouvez empêcher. Je me suis même dit que, peut-être, la générosité qui vous est naturelle vous porterait-elle à me donner un conseil qui puisse matériellement influencer sur mon avenir.

Il la regarda avec étonnement, sans pouvoir deviner, d'après l'expression de son visage, quelles étaient ses pensées. Mais il eut le pressentiment qu'il allait apprendre quelque chose de fatal à ses espérances. Il croisa les bras, s'appuya contre un sapin, et fronçant les sourcils, il dit :

— Continuez, je vous écoute.

— Depuis votre départ du château, commença-t-elle, j'ai eu avec mon oncle une froide et sèche conversation d'affaires. Il s'est agi exclusivement de choses de famille, et il m'a dit, quelques que fussent d'ailleurs mes espérances, quelle sera ma position à sa mort.

— Froide et sèche, répéta-t-il. Je l'aurais trouvée, moi, diablement intéressante.

— Il me dit, poursuivit-elle sans s'arrêter à son observation, que tout ce que j'aurais consisterait en un revenu de vingt mille francs par an.

Il eut un soupir de soulagement.

— Placé en rentes, en valeurs ? demanda-t-il.

— Placé en valeurs.

— Et dont vous aurez la propriété exclusive ?

— Dont j'aurai la propriété inaliénable, répliqua-t-elle.

— Cela, naturellement, fit-il. Eh bien, mais, par Jupiter ! ce n'est pas si mal, après tout. Vingt mille livres de rentes, c'est une assez jolie fortune par le temps qui court. C'est justement le quelque chose dont nous parlions tout l'heure.

— Sans doute, répliqua-t-elle avec un léger mouvement des lèvres. Mais le baron de Romilly, en me faisant cette donation, y a mis une condition.

— Une condition ! répéta-t-il. Laquelle ?

— Que je ne vous épouserai pas, répondit-elle en le regardant de côté. Si je manque à cette condition, le revenu retourne à Raoul et je resterai sans le sou.

Elle entendit Ernest Rivolat grincer des dents, et, pis que cela, proférer une horrible imprécation.

Il dit, au bout d'un instant :

— Et vous oblige-t-il à épouser celui pour qui il s'est pris d'un si beau caprice ? Peut-être, quand il sera grand, ce Raoul . .

— Non, répliqua-t-elle vivement et d'un ton qui montrait combien son orgueil avait été blessé. Ce n'est pas à moi qu'il appartient d'aspirer à la main de Raoul ; il est trop au-dessus de ma position. M. le baron pense que je pourrais épouser quelqu'un d'estimable et de convenable. Moi ! moi ! monsieur Rivolat, dont les ancêtres remontent aux croisades.

— Et ce n'est pas d'hier. C'est pourtant vrai, ma cousine ; nous descendons de la même souche, et il serait bien temps que les branches se réunissent après une si longue séparation, répliqua-t-il. Mais, pour parler sérieusement, votre intention n'est pas de vous soumettre, sans mot dire, à cet arrangement ?

Sa figure pâle devint livide, un trait de feu jaillit de ses yeux, et, ce fut avec une expression qui aurait paru diabolique, sans la beauté de son visage, qu'elle dit, d'une voix lente et résolue :

— *Je choisis mon heure.*

Il tressaillit, et mille pensées se présentèrent à son esprit. Que voulait elle dire ? C'est ce qu'il lui demanda. Elle se contenta de hausser les épaules, et, changeant de manières, elle dit d'un ton léger :

— Voyez-vous, monsieur Rivolat, mon opinion est qu'il sera, prudent, — du moins, je pense que je dois rester, quant à présent, contente de ma situation, parce que, vous savez, il n'est pas tout à fait possible de prévoir ce qui peut arriver. Ce serait de la folie, pour satisfaire un caprice d'amour propre, de se révolter contre une providence qui me tient peut-être beaucoup de bien en réserve. Je ne me pardonnerais jamais si, pour me donner le plaisir de répliquer par des paroles indignées, je m'ôttais la chance d'hériter un jour d'une fortune princière.

Il la regarda avec un étonnement mêlé d'épouvante.

— Je ne vous comprends pas, dit-il. Expliquez-vous.

Elle fixa sur lui ses yeux qui brillaient toujours de leur éclat étrange.

— Ecoutez, Rivolat, dit-elle d'un ton lent et mesuré. M. le baron de Romilly, quand il m'a fait connaître de quelle façon il disposait de moi, m'a fait l'honneur de m'informer que ses vastes propriétés et toute sa fortune sont données à sa fille Béatrice et à Raoul, son neveu. Béatrice, naturellement, comme son héritière, aura la part du lion. Or, suivez bien mon raisonnement. À la mort de M. de Romilly, Béatrice et Raoul hériteront. Si Béatrice meurt avant d'avoir été mariée, tout ce qu'elle possé-

dera reviendra à Raoul, et, si *tous deux* mouraient jeunes, après le décès de M. de Romilly, ce château, ses dépendances, tout l'héritage, en un mot, reviendrait à.. à..

Elle s'arrêta.

— A qui ? demanda Rivolat d'une voix rauque.

— *A moi !* répliqua-t-elle d'un ton qui défierait toute description, mais qui pénétra son interlocuteur jusque dans la moelle des os.

Ils se regardèrent fixement l'un et l'autre.

Quelles pensées les occupaient en ce moment !

Tous deux demeurèrent immobiles et silencieux.

Le vent du nord mugissait dans les arbres ; ses gémissements résonnaient comme le chant de mort sur un tombeau où étaient ensevelies deux jeunes existences.

Hélène frissonna, et lui trembla comme s'il eût été glacé par le froid.

Deux ou trois fois il respira longuement avant de parler, et, enfin, il dit d'une voix qui paraissait venir d'un autre monde :

— Je crois que je vous comprends.

Elle attacha son regard sur l'herbe couverte de gelée et passa son pied sur la terre.

— Ne croyez-vous pas, murmura-t-elle, qu'il serait prudent d'attendre .. de compter sur .. la Providence ?

— Oui, répondit-il avec un tremblement visible ; mais cela pourrait ne jamais arriver, vous savez ; et.. et..

Elle posa sa main sur son épaule et le regarda droit en face.

— Mais cela pourrait arriver, Rivolat, dit-elle. Ils pourraient périr.— Elle s'arrêta.— Je veux dire que tous deux pourraient mourir. Béatrice est très-délicate et Raoul risquerait sa vie .. pour un papillon.

Ernest Rivolat serra les dents : ses narines se dilatèrent, il respira difficilement et il se sentit prêt à défaillir.

— Vous savez, continua-t-elle d'un ton qui le fit bondir ; vous savez que si ces immenses propriétés m'appartenaient un jour, avec tout ce que possède M. de Romilly, je serais maîtresse de mes actes et que je serais libre de donner ma main à qui m'aurait témoigné du dévouement et de la patience.

De grosses gouttes de sueur perlèrent sur le front du jeune homme. Il avait peine à respirer et il lui était impossible d'articuler une parole.

— Que me conseillerez-vous ? murmura-elle.

Il se pencha vers elle et répondit, en faisant un effort pour arracher les mots de son gosier :

— Hélène, je suis prêt à faire beaucoup pour vous ; mais .. mais .. je ne puis vous conseiller en ce moment, je suis incapable de penser. Je vous enverrai le docteur Vargat.

— Qui est le docteur Vargat ? demanda-t-elle avec une surprise très-bien jouée.

— Vous pourrez lui confier vos secrets les plus importants, quand même une indiscretion de sa part pourrait entraîner votre perte, répliqua-t-il. Vous le trouverez à votre coude alors que vous vous y attendrez le moins. Il vous communiquera mes pensées et il vous aidera de ses avis et de son expérience.

Le son de la cloche de la Tour Blanche arriva jusqu'à eux.

Hélène tressaillit.

— Le premier coup de cloche pour le dîner, dit-elle. Je n'aurai que le temps de rentrer. Prenez garde qu'on vous aperçoive, monsieur Rivolat. Nous nous reverrons. Adieu !

Et elle s'éloigna rapidement.

Ernest Rivolat la suivit des yeux et murmura tout bas :

— Deux vies la séparent de toutes les propriétés, deux vies, en ne comptant pas celle du baron. Oui, je l'épouserai, et j'aurai la fortune. C'est un parti hardi que celui qu'elle a suggéré là ; mais je ne suis, après tout, qu'un mendiant, et je n'ai pas le droit d'être difficile sur les moyens d'arriver. Je risquerai mon âme, mais je serai seigneur et maître de la Tour-Blanche.

Il s'enfonça dans la partie la plus épaisse du bois et disparut.

Hélène n'avait pas fait vingt pas qu'une personne se dressa silencieusement à une petite distance de l'endroit où elle et Ernest Rivolat avait eu leur entretien.

C'était une femme de haute taille, enveloppée dans un manteau sombre qui lui cachait tout le bas du visage.

— Voilà qui m'aidera à compléter ma vengeance, murmura cette femme entre ses dents ; laissons-la faire. Elle agira, mais c'est moi qui dirigerai les coups. Malheur à toi, baron de Romilly, tant qu'il te restera un souffle de vie ! Malheur à toi !

Elle agita ses bras dans la direction du château, dont le sombre édifice apparaissait à travers les arbres, proféra une malédiction et s'éloigna lentement.

III.—LE DOCTEUR VARGAT FAIT SA PREMIERE APPARITION.

La Tour-Blanche était, avons-nous dit, une superbe et magnifique résidence. Indépendamment de bois immenses, d'un parc admirable, il y avait d'énormes étendues de terrain couvert de grands arbres, tels qu'il aurait été difficile d'en trouver à cinquante lieues à la ronde. Des fermes, avec de gras pâturages, étaient, en outre, une source de riches revenus. Ce qu'il y avait surtout de remarquable, c'était le soin avec lequel tout était en ordre. Des propriétés aussi belles et aussi productives n'avaient pas manqué d'exciter la convoitise ; et, parmi ceux qui avaient le plus grand désir d'en avoir un jour la possession, était le duc de Flamenville, dont le manoir était à quelques lieues de la Tour-Blanche.

Le jeune duc de Flamanville était, depuis peu de temps, en possession du titre et de l'héritage de ses ancêtres. Il était ambitieux ; il avait une idée très-exagérée de son rang ; mais, comme il n'ignorait pas que ses propriétés étaient loin d'être en rapport avec ses prétentions, il avait la ferme volonté de les agrandir.

La description qu'on lui avait faite de la Tour-Blanche et ce qu'on lui avait dit de ses revenus avait fait naître chez lui l'envie d'annexer ces possessions aux siennes. Il se fit ce raisonnement que, pour placer une couronne ducal sur le front de sa fille, le baron de Romilly consentirait, sans nul doute, à lui donner la Tour-Blanche avec toutes ses dépendances.

On lui avait appris qu'une jeune personne en âge de se marier résidait avec le baron, et il s'était imaginé tout naturellement que c'était sa fille. Il se décida donc à aller faire une visite à son voisin, sous un prétexte de simple courtoisie, mais en réalité pour se rendre compte du sacrifice qu'il lui faudrait faire pour s'assurer la possession de la fortune du baron de Romilly.

Comme tous les habitants du voisinage, il connaissait les histoires dont le baron "Malchance" était le héros.

Il savait comment le baron avait voulu rendre un service d'argent à l'un des membres de sa famille et comment son intervention avait amené la folie d'une jeune fille et la destruction de toute la maison ; comment sa mère, dans un accès de frénésie, s'était précipitée du haut de la tour, et comment son père avait été tué d'un coup de tonnerre le jour même où avait lieu le mariage de son fils.

Il savait comment les parents de sa femme étaient morts mystérieusement, à quelques heures les uns des autres ; comment sa femme, à lui, avait été tuée, soi-disant, par la décharge d'un fusil qu'il portait tranquillement sur son bras ; comment il avait perdu son premier enfant, sans qu'on pût jamais découvrir comment cet enfant avait disparu ; comment, en un mot, son contact avait été une cause de dévastation et de malheurs pour tous ceux qu'il prétendait aimer, et cela, tandis que ses biens et sa fortune prospéraient magnifiquement entre ses mains.

Tous ces récits, le duc les connaissait ; mais l'espoir qu'il avait de voir un jour ses terres s'étendre jusqu'à la Tour-Blanche l'empêchait de croire au quart de ce qu'on racontait.

Il savait qu'il n'y a guère de grande famille qui n'ait ses traditions et que la plupart de ses traditions reposent sur une base très-fragile. Ce qu'on disait du baron de Romilly lui faisait donc l'effet des bavardages plus ou moins sérieux, tandis que la Tour-Blanche avait une valeur positive.

Un jour donc, il partit à cheval, suivi seulement d'un domestique, pour faire la visite qu'il méditait depuis longtemps. Il eut la chance, en arrivant près du château, que son cheval devint boiteux.

Il se dirigea alors vers le parc et envoya son domestique faire connaître l'embaras où il se trouvait et savoir si l'on pouvait venir à son aide. En attendant, il continua à marcher lentement le long de l'avenue en traînant son cheval par la bride.

Comme il l'avait espéré, le baron de Romilly ne tarda pas à apparaître à cheval, accompagné de deux ou trois domestiques et du groom du duc, qui amenait une superbe jumont.

Le baron invita le duc à entrer à la Tour-Blanche, mais il ne fut ni aussi empressé ni aussi pressant qu'on aurait pu penser. Le duc, qui avait un objet en vue, se laissa, toutefois, aisément persuader et même ne prit pas garde à l'espèce de froideur avec laquelle on l'accueillait.

Tout en traversant le parc et les jardins, le duc promena ses regards à droite à gauche, jusque vers les collines où l'on apercevait son manoir.

—Une belle propriété que vous avez là, monsieur le baron, dit-il.

—Une belle propriété, en effet, monsieur le duc, répliqua le baron sèchement.

—Voilà un singulier garçon, se dit le duc : fier, bourru et pointilleux. Il faut que je le manie avec prudence.

Le duc entra dans une salle spacieuse et fut conduit, par le grand escalier, dans un superbe salon qu'il voulut bien se donner la peine d'admirer.

Il exprima ensuite le désir de visiter les galeries de tableaux que possédait la Tour-Blanche, et dont il avait entendu faire l'éloge. Le baron s'empressa de l'y conduire. Il passa de là dans une antique chapelle et parcourut ensuite les divers appartements auxquels se rattachait le souvenir d'un fait historique ou d'une tragédie domestique.

Le duc commençait à être singulièrement fatigué, mais il conserva son air calme et déclara qu'il était enchanté, ravi. Ce fut avec plaisir qu'il s'entendit inviter à partager une collation qu'on avait préparée exprès pour lui, parcequ'il était maintenant édifié sur la valeur du château et de ses dépendances, et qu'il ne lui restait plus qu'à savoir si la jeune fille qui devait lui donner tout cela était telle qu'il pût accepter sa servitude.

Il répondit donc qu'il était prêt à se rendre à la collation, et c'était la vérité, car son appétit avait été aiguisé par une longue course, et son estomac commençait à se montrer exigeant.

Le baron le conduisit dans un bel appartement où le repas était servi et où il trouva deux jeunes personnes et un jeune garçon qui attendaient, debout, le moment de lui être présentés.

L'une des jeunes personnes n'était qu'une enfant ; l'autre lui fit ouvrir de grands yeux.

Il fut convaincu, en une seconde, qu'il n'avait jamais rien vu de plus charmant ni de plus gracieux.

Cette jeune fille avait une figure adorable, un air vraiment aristocratique, et des yeux !

Ce furent surtout les yeux qui le frappèrent, et il se dit aussitôt qu'il pouvait considérer comme réglée la difficulté qu'il avait craint de rencontrer, et que, certainement, ses possessions ne tarderaient pas à s'agrandir de celles de la Tour-Blanche.

Ses regards se portèrent ensuite sur le jeune garçon.

Ce ne fut pas sans quelque surprise qu'il vit le baron lui présenter d'abord la plus petite des jeunes filles, une enfant délicate, à la figure pâle, disant :

—Ma fille Béatrice, monsieur le duc.

Et, avec une tendresse visible, il dit à l'enfant :

—Béatrice, mon amie, ce monsieur est le duc de Flamanville.

Béatrice leva sur le duc un regard timide et puis baissa la tête.

Le duc sourit, chercha une parole agréable, et, comme elle ne se présenta pas, il se contenta de saluer gracieusement.

Puis le baron fit approcher Hélène et dit, d'une voix froide et quelque peu précipitée :

—Mademoiselle Hélène, monsieur le duc de Flamanville. Monsieur le duc, mademoiselle Hélène.

Il aurait pu ajouter de la Roseraie, mais il ne le fit pas. On aurait pu se demander pourquoi il avait éprouvé tant d'émotion en la présentant au duc, car il était resté parfaitement calme quand il s'était agi de sa fille ; mais cela était un fait, et sa parole avait même été presque inintelligible.

Le duc de son côté n'avait pas l'oreille très-fine, et, n'ayant qu'une idée dans l'esprit, il n'avait non plus qu'un son dans l'oreille : c'était celui de Romilly.

Il crut que le baron lui avait présentée Hélène comme étant mademoiselle de Romilly, et il n'avait pas le moindre soupçon qu'il en fût autrement. Il la regarda donc comme étant la sœur aînée, et ayant droit, conséquemment, à sa part des propriétés de la Tour-Blanche. Aussi la salua-t-il avec la plus grande considération.

Il tendit la main à Raoul quand on le lui présenta, mais il n'eut d'yeux que pour Hélène.

Si jamais il lui arriva de chercher à se rendre aimable, ce fut dans cette circonstance, et, nous devons le dire, l'orpheline fut plus spécialement l'objet de ses intentions.

Elle, de son côté, manœuvra avec la plus grande habileté et acquit la certitude que ses efforts n'étaient pas perdus.

Le duc était jeune, d'un an ou deux plus âgé qu'Ernest Rivolat. Il avait des traits réguliers, mais un teint jaune. Il n'y avait pas beaucoup d'expression dans sa figure ; il n'avait pas l'air excessivement intelligent, mais, en somme, il n'était pas mal pour un duc. Hélène fut plus que satisfaite de son physique. En pensant à lui, elle avait craint qu'il ne fût vieux et laid ; ses espérances, sous ce rapport, étaient donc dépassées.

Il est vrai qu'il ne pouvait soutenir la comparaison avec Ernest Rivolat et qu'il n'avait pas une voix aussi agréable que lui ; mais elle réfléchit que ces avantages que possédait Rivolat étaient exceptionnels.

Et puis le duc était riche, et Rivolat ne l'était pas.

Les attentions que le duc prodiguait à Héléne n'échappèrent pas à l'observation du baron. Il en fut étonné ; et, quand il vit combien peu le duc s'occupait de Béatrice et de Raoul, il en fut d'abord blessé, mais une pensée soudaine lui vint à l'esprit et quelque chose comme un sourire passa sur ses lèvres.

Mais s'il avait mieux connu Héléne, il aurait su que tout était sérieux chez elle et que, de sa part, une parole, un acte avaient une signification calculée.

La vérité est qu'elle était résolue à plaire au duc. Il y avait de l'animation sur ses joues et ses yeux, toujours si brillants, avaient un éclat inaccoutumé. L'enjeu était grand, elle le savait, et elle était décidée à jouer la partie de façon à la gagner.

Elle sentait confusément qu'elle aurait à se frayer son chemin peut-être à travers le crime pour atteindre son but : mais la présence du duc et les images de grandeur que cette présence évoquait dans son esprit lui firent fermer les yeux aux représentations de sa conscience :

Nous l'avons dit, elle était résolue à tirer le meilleur profit possible de l'occasion, en faisant une impression favorable sur l'esprit du duc, et, si elle le pouvait, sur son cœur.

Un instant, la pensée lui vint qu'il lui suffirait d'être maîtresse de la Tour-Blanche et de ses dépendances pour devenir duchesse de Flamanville.

Elle frissonna en songeant au prix auquel il lui faudrait acheter cette position, et la sensation qu'elle éprouva fut rendue encore plus aiguë par l'air d'affection avec lequel Béatrice la regardait en ce moment.

Au même instant, elle entendit le duc lui adresser la parole comme étant mademoiselle de Romilly, et elle comprit qu'il croyait qu'elle était la fille aînée du baron. Elle craignit que son oncle ne s'aperçût de l'erreur du duc et elle se hâta de porter la conversation sur un autre sujet.

Plus d'une heure se passa ainsi, agréablement pour le duc et pour Héléne, désagréablement pour le baron, si l'on en juge par l'expression de ses traits.

Enfin le duc se leva pour partir. Il remercia avec trop de profusion, peut-être, le baron pour l'hospitalité qu'il lui avait donnée, fut quelque peu embarrassé en prenant congé d'Héléne et se montra trop gracieux envers Béatrice et Raoul pour que M. de Romilly eût lieu d'être content.

Le baron monta à cheval et accompagna le duc jusqu'au bout du parc.

En voyant son oncle partir avec le duc, Héléne fut vivement contrariée, car elle se dit que, dans le cours de la conversation, il ne manquerait pas de lui expliquer l'erreur qu'il avait faite en croyant qu'elle était sa fille

aînée et d'ajouter qu'elle n'était qu'une orpheline qu'il avait recueillie par charité et qui n'avait aucun droit à son héritage.

Elle arpenta sa chambre, en proie à la plus grande agitation. Les pensées les plus sombres lui traversèrent le cerveau, et elle s'habitua à contempler des possibilités dont l'idée seule l'avait d'abord fait frémir.

Peut-être le spectre qui s'était présenté à son imagination se serait-il évanoui sans laisser d'autre trace de son passage, sans l'entrevue qu'elle avait eue avec Ernest Rivolat. Mais là, dans leur conversation, ce spectre avait pris une forme, et ses idées étaient donc réalisables, puisque Rivolat avait promis de lui envoyer le docteur Vargat.

Elle ne connaissait pas cet homme, mais elle savait qu'il avait une main sûre et une volonté plus ferme encore.

Et puis ne s'était-elle pas trouvée en contact avec le duc de Flamanville, dont elle s'était promis de devenir la femme.

Quelles que fussent les barrières qui la séparaient de l'accomplissement de ses désirs, elle avait juré, après la visite du duc, qu'elle les renverserait.

Ce fut avec impatience qu'elle attendit le retour du baron. Sans s'inquiéter de ce que devenaient Béatrice et Raoul, elle s'assit à la fenêtre pour apercevoir le duc et M. de Romilly qui descendaient la longue avenue du parc. Plus d'une fois, elle vit le duc se retourner sur sa selle, et elle se demanda s'il était mû par le désir de l'apercevoir encore.

Elle sentait qu'elle était dans ses pensées, bien que la Tour-Blanche y occupât la première place.

Elle resta là jusqu'à ce qu'elle aperçut le baron revenir. Elle remarqua alors qu'il avait le menton appuyé sur la poitrine et qu'il était évidemment plongé dans de profondes réflexions.

Elle descendit dans la salle en bas, par où il devait nécessairement passer pour gagner son appartement, et attendit.

Aussitôt qu'il apparut, elle alla à lui, et, de sa voix la plus douce et avec un sourire le plus caressant, elle dit :

— Quel charmant épisode, cher oncle, dans la routine de notre existence ! Deux heures entières avec un vrai duc en chair et en os, et qui, pardessus le marché, est agréable et fort aimable. N'allez donc pas vous retirer tout de suite dans votre cabinet, mon oncle, comme un vieux moine des temps jadis ; restez avec moi, que nous causions un peu de cette visite si inattendue et de si grandes conséquences.

Des conséquences, elle devait en avoir, en effet.

Le baron la regarda sévèrement d'abord, et puis, avec un peu de tristesse :

— Hélène, dit-il froidement, si l'idée que je me suis faite, est erronée, il faut me pardonner ; mais si, comme je le soupçonne, j'ai raison, vous me remercirez de l'avertissement que je vais vous donner. Le duc paraît avoir fait rapidement impression sur votre... votre esprit de jeune fille.

—Je le regarde comme un homme de bon sens, de bonne mine et aimable, voilà tout, mon oncle, répliqua-t-elle d'un ton tellement affecté, que le baron en eut un grincement de dents.

—Vous avez fait de votre mieux, Héléne, dit-il en fronçant les sourcils, du moins, j'ai cru le remarquer, pour attirer sur vous l'attention du duc.

—Et pourquoi ne l'aurais-je pas fait ? demanda-t-elle en jouant la surprise.

—Ce n'était que de la coquetterie, répondit-il avec animation, une chose que je méprise chez une femme, un artifice qui la dégrade et qui l'abaisse toujours dans mon estime.

—Oh ! cher oncle, dit-elle en tournant la tête d'un air offensé, vous êtes cruel, injuste et méchant.

—Du tout, répliqua-t-il précipitamment, et je ne désire être rien de tout cela. Peut-être votre intention n'était-elle pas de descendre à de pareils moyens ; mais, répondez-moi, pourquoi vous êtes-vous donné tant de mal pour plaire à ce fou égoïste et stupide ?

—Elle demeura silencieuse en détournant la tête.

—Je vais répondre pour vous, reprit le baron sur le même ton. Vous vous êtes imaginé, pauvre et innocente enfant, que vos qualités physiques et morales pourraient le fasciner au point qu'il vous offrirait sa main et son titre ?

Elle se tourna vivement vers lui et dit, avec une amertume qui le surprit étrangement.

—Vous m'avez conseillé, monsieur de Romilly, de choisir un homme raisonnable et convenable pour mon mari ; je désire obéir à vos instructions, comme je l'ai toujours fait quand vous m'avez fait l'honneur de me donner des ordres. Dites-moi, monsieur, est-ce que le duc de Flamanville ne remplit pas les conditions nécessaires pour faire une " personne estimable et convenable ?"

Le baron resta un moment sans répondre. Il examina ses traits avec attention, mais il ne put voir au delà de leur expression. Il comprit, toutefois, que le jour où il lui avait exposé ses vues, il avait fortement blessé son orgueil ; mais la façon dont elle venait de lui répondre lui ôta toute envie de guérir sa blessure.

Son front s'assombrit, et ce fut avec des yeux animés qu'il lui dit :

—Le duc de Flamanville est esclave de ses intérêts égoïstes. Il ne se serait jamais incliné devant vos charmes s'il n'avait cru qu'en vous élevant jusqu'à lui il aurait la Tour-Blanche. Or, sachez, jeune tête folle, qu'il n'aura jamais ce château, et que, sans ce château, il ne vous épousera pas. Oubliez-le donc et cherchez à établir vos quartiers dans une latitude moins élevée. Ce sera plus sûr pour vous, si vous tenez à votre bonne réputation et plus en rapport avec votre humble situation. Le duc est dans l'erreur quant à votre nom et à la position que vous occupez dans

ma famille. Je ne serai pas long à le désabuser. Alors il ne pensera plus à vous. Ainsi donc je vous conseille de revenir à des idées plus saines.

Il fit un geste de la main comme pour l'empêcher de répondre, sortit et se dirigea vers son cabinet de travail.

Hélène resta immobile, luttant contre la fureur qui la dévorait. Pas un son ne s'échappa de ses lèvres et elle était pâle comme la mort. Ses yeux paraissaient sortis de leur orbite ; les veines de ses tempes étaient gonflées ; elle avait les mains crispées et elle semblait être menacé d'étouffer.

Enfin, ses regards suivirent la direction qu'il avait prise et elle murmura, entre ses dents serrées :

—Malédiction ! La Tour-Blanche sera à moi, dussé-je, pour l'avoir, me plonger dans le crime jusqu'au cou : oui, et, je serai duchesse de Flamanville.

A ce moment, Béatrice, d'un bond de gazelle, sauta dans la chambre. Elle jeta un cri de joie et courut vers Hélène en criant :

—Chère, chère petite cousine, je viens de rencontrer papa et il m'a dit que nous allons faire une longue promenade dans le parc.

Elle plaça ses bras affectueusement autour du cou d'Hélène ; mais celle-ci, avec une acclamation de colère et une figure de démon, reponssa la pauvre enfant avec une telle violence qu'elle chancela et tomba par terre.

Alors, laissant échapper un cri rauque, Hélène s'enfuit de l'appartement, courut dans sa chambre à coucher, et, quand elle eut fermé la porte, elle se jeta sur le parquet, s'abandonna à un paroxysme de fureur et s'évanouit.

Quand elle reprit connaissance, le soleil était prêt à se coucher. Elle regarda autour d'elle avec une sorte d'égarement ; puis elle se leva et posa ses mains sur ses tempes, comme pour se rappeler ce qui s'était passé.

Ses longs cheveux s'étaient dénoués ; elle se dirigea vers sa toilette pour les remettre en ordre.

Là, sur cette toilette, elle vit un billet qui était adressé à elle par les initiales seulement.

Elle le saisit, l'ouvrit, et, avec un tremblement dans tout le corps, elle lut les mots suivants, tracés au crayon :

“ A dix heures, ce soir, le premier bouquet de hêtres, près du grand sentier, dans le bois.

“ VERGAT.”

(A continuer.)

LE PAPE EST LE DOCTEUR INFALLIBLE DE L'ÉGLISE.

Les catholiques de tous les temps et de toutes les opinions ont cru que le Pape avait été établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ, docteur et maître de la doctrine catholique, juge suprême de toutes les controverses qui regardent la foi et les mœurs. Il y a eu en France, dans quelques esprits, pendant deux siècles seulement, une école qui, tout en reconnaissant dans le Pape ce droit de terminer toutes les décisions par un jugement suprême, pensait que le jugement rendu par le chef de l'Église pouvait être réformé par l'Église universelle, soit réunie, soit dispersée.

Cette question a été terminée par le saint Concile du Vatican et, depuis, tous les catholiques doivent croire à l'infailibilité du Pape lorsqu'il prononce une sentence dans les choses de la foi et des mœurs, comme ils étaient autrefois obligés d'obéir à ses décisions sous peine de ne plus appartenir à l'Église.

Saint Pierre parlait lui-même de cette obligation dans les Actes des Apôtres, quand, parlant du ministère que Jésus-Christ lui a confié, il prononce ces belles paroles qui n'ont pas été assez méditées : " Mais frères, vous savez que dans les temps anciens Dieu m'a choisi afin que les gentils entendent par ma bouche, la parole de Dieu, et me croient." (Actes, c. XV, 7.) L'Apôtre ne dit pas seulement qu'il a été choisi pour annoncer la parole de Dieu, mais encore pour qu'on le croie.

La raison que les canonistes et les théologiens donnent de cette belle prérogative, appelée avec raison par les anciens le privilège de saint Pierre, c'est que le Pape a été choisi pour être le centre de l'unité et le point où tous les chrétiens se rencontrent pour ne former plus qu'un bercail et une famille de frères. Or, l'union vient pourtant de la conformité de la foi et de la doctrine. Les chrétiens seront unis entre eux s'ils pensent de la même manière, s'ils croient les mêmes vérités, s'ils récitent le même symbole. Il faut donc qu'au moment où une controverse commence, où une dispute s'élève entre les chrétiens, sur les mœurs et sur la foi, il y ait un juge suprême qui prononce une sentence définitive et dise ce qu'il faut croire et rejeter. Ce juge suprême et infallible est notre Saint-Père le Pape, les conciles œcuméniques ne pouvant se réunir qu'à des intervalles très-éloignés et au milieu de difficultés souvent insurmontables. S'il n'y avait pas dans l'Église une autorité souveraine qui terminât les questions de foi, il n'y aurait pas d'unité parmi les chrétiens et l'Église aurait cessé d'exister.

On dira peut-être que la sentence du Pape pourrait obliger les chrétiens et lier les consciences seulement en attendant la décision d'un Concile oecuménique, cela est impossible. Le jugement porté par le Chef de l'Église n'est pas seulement une affaire de discipline extérieure, mais encore une question de conscience. Le Pape, du haut de sa chaire, proclamant une vérité comme dogme de foi ou condamnant une erreur, lie la conscience des chrétiens et les oblige au for intérieur à recevoir la doctrine qu'il enseigne et à réprouver non-seulement du bout des lèvres, mais encore du fond du cœur, les erreurs qu'il condamne et flétrit. S'il était possible qu'il se trompât et que sa sentence fût réformée par un autre jugement que rendrait un jour l'Église dispersée ou assemblée au Concile, il s'ensuivrait que dans l'Église on serait obligé, à un moment donné, de croire ce qui est faux et de repousser comme une erreur une vérité que Notre Seigneur lui-même aurait enseignée. L'Église ne serait plus la colonne de la vérité, ce ne serait pas à elle que Jésus-Christ aurait confié le dépôt de la doctrine ; il n'y aurait plus d'Église. Voilà pourquoi, à la tête des évêques, il y a un Chef suprême qui a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pouvoir d'instruire, d'enseigner, de définir les vérités de foi, de nous montrer ce que nous devons croire, ce que nous devons condamner.

Quand les Papes Zozime, Innocent 1er, Urbain VIII, Clément XI définissent seuls et sans le concours de l'Église assemblée ou dispersée la grande question de la grâce ; quand Pie IX déclare l'auguste Vierge, Mère de Notre-Seigneur, immaculée au premier instant de son existence, l'Église reçoit avec soumission leurs sentences et croit les vérités qu'ils proposent à notre foi.

Quand saint Pie V, Alexandre VII, Innocent VII et Pie VI condamnent une foule de propositions contraires à la foi et à la morale, personne ne réclame contre leur autorité et la sentence qu'ils ont rendue est définitive.

Quand de nos jours encore, les Papes désignent aux chrétiens, par le moyen de la sacrée Congrégation de l'index, les livres qu'ils doivent se garder de lire, les condamnations qu'ils ont portées tiennent. On n'appelle pas de leur sentence à un autre tribunal, et ce qu'ils ont lié sur la terre est lié dans le ciel.

LES COLONIES DE L'EMPIRE BRITANNIQUE, Australasie..

LE SELF-GOVERNMENT DANS LES POSSESSIONS COLONIALES ANGLAISES.

(*Suite.*)

Le groupe de colonies que les Anglais ont créé depuis quatre-vingts ans dans les mers du sud est désigné par eux sous le nom d'Australasie, expression géographique nouvelle et peu connue. Cela comprend les six états de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, en tout plus de 2 millions d'habitants d'origine européenne dans une région du globe où il n'y avait que des sauvages au siècle dernier. La transportation des criminels, dont les Australiens voudraient effacer aujourd'hui les moindres traces, fut, quoi qu'ils en disent, l'élément essentiel de la colonisation pendant les trente ou quarante premières années. La découverte de l'or, qui survint à l'époque où la transportation disparaissait, attira de nombreux immigrants, mais ce ne fut pas la richesse des minerais aurifères qui les retint et qui doubla la population en peu d'années, ce fut une sage distribution des terres vacantes entre les nouveaux arrivés. On a vu plus haut que l'île du Prince-Edouard souffre encore des mesures agraires qui furent prises lors de la première occupation européenne ; on verra plus tard que des obstacles de ce genre s'opposent à la prospérité des Indes occidentales. En Australie, après quelques hésitations passagères, la question finit par être résolue en conformité de certains principes très-sages que sir Ch. Adderley développe avec une netteté parfaite dans son ouvrage sur la politique coloniale.

Au début d'une colonie, la terre n'a pas de maître ; elle appartient à la couronne, qui peut en donner ou en vendre suivant qu'il lui paraît préférable. Le système des concessions gratuites fut vite abandonné ; il favorisait les spéculateurs, qui, se faisaient délivrer plus de terrains qu'ils en pouvaient cultiver ; d'ailleurs il transformait chaque immigrant en petit cultivateur, ce qui laissait subsister la pénurie de main-d'œuvre, il privait enfin le pays d'une recette importante. Lord Grey, qui était ministre des colonies lorsque la question fut débattue, fit décider que les terres vacantes seraient vendues à un prix modéré, afin d'attirer les étrangers, et que le produit de la vente serait appliqué aux besoins locaux, une moitié étant toujours consacrée aux dépenses de l'émigration. Lord Grey disait avec assez de raison, que les terres vacantes sont une partie du domaine de la couronne, mais que la couronne n'en peut disposer qu'au profit de la colonie. Personne au surplus n'admettait que l'on en pût tirer un revenu, si ce n'est pour payer le voyage des émigrants, pour subvenir aux dépenses d'exploration, d'arpentage et de travaux publics dans les régions nouvellement peuplées. Seulement il arriva que bientôt les provinces

australienne voulurent disposer elles-mêmes des recettes que produisait, cette branche du revenu public ; elles prétendaient que la métropole n'avait pas qualité pour choisir les immigrants qu'il leur convenait d'attirer chez elles, et que par exemple employer l'argent de la vente des terres à payer le voyage d'outre-mer aux plus pauvres gens des paroisses d'Angleterre serait plus nuisible qu'utile. Les gouvernements locaux obtinrent à force de réclamer, que la métropole leur laissât la libre disposition de cette source de revenus.

C'est que ces gouvernements avaient obtenu à la longue tous les privilèges de la plus complète indépendance. La Nouvelle-Galles du Sud, qui fut peuplée la première, n'eut longtemps qu'une administration hybride, moitié autocratique, moitié représentative, avec un conseil législatif dont le gouverneur-général nommait une partie des membres. En 1850, lord Grey fit voter par le parlement de la Grande-Bretagne une loi qui accordait aux provinces de l'Australie, sauf à l'Australie occidentale, qui n'était pas encore en mesure de subvenir à toutes ses dépenses, le droit de modifier elles-mêmes leur constitution quand elles le jugeraient convenable.

Si l'on songe qu'à cette époque le Canada était encore tenu en tutelle, et qu'aucune des possessions anglaises n'était doté d'un gouvernement libre, on comprendra que la question de savoir quelle organisation politique leur convenait le mieux était assez embarrassante. Fidèle aux traditions de la mère-patrie, lord Grey recommandait aux Anglois de l'Océanie de se donner deux chambres, l'une à la nomination de la couronne, l'autre élue par des censitaires. Ce fut en effet le type admis dans tous les établissements de la Mer du Sud, sauf les variations qu'imposait l'esprit local. Ainsi dans la Nouvelle-Galles du Sud, province agricole et pastorale où de grands propriétaires conservent l'influence, la chambre supérieure est nommée par le gouverneur-général, et renouvelée tous les cinq ans en même temps que l'assemblée électorale ; on n'est électeur qu'à la condition de payer une taxe. Dans la province de Victoria, où le travail des mines donne la prépondérance à l'élément démocratique, les deux chambres, issues du suffrage universel, n'ont qu'une durée de trois ans. L'Australie du sud, pays agricole, n'accorde la franchise électorale qu'après trois ans de résidence. Un détail curieux de ces diverses constitutions est d'y voir adopter partout le scrutin secret, que l'Angleterre n'a pas encore accepté chez elle. Dans chaque état, le pouvoir exécutif appartient à des ministres, au nombre de six à dix responsables devant les chambres, sous la conduite du gouverneur-général, qui est la seule émanation de l'autorité impériale. Il ne paraît pas que le droit de *veto* réservé à la reine et en dernier ressort au parlement britannique soit fréquemment exercé.

En même temps qu'elles recouvraient le droit de se gouverner, de régler leur budget et de disposer à leur gré des terres vacantes, ces colonies s'engagèrent à ne plus rien coûter à la métropole, et même à se défendre

elles mêmes contre les ennemis intérieurs ou extérieurs. Si elles voulaient une garnison britannique, cela leur était permis, pourvu qu'elles en payassent les frais, fixés une fois pour toute à 40 liv. sterl. par an et par fantassin, et à 70 liv. sterl. par artilleur. Elles n'abusèrent pas de cette permission, qui leur coûtait trop cher ; la province de la Terre-de-la-Reine conservait en 1869 une compagnie d'infanterie, et celle de Victoria en avait cinq, que depuis elle a congédiées. Ce n'est pas à dire néanmoins que l'Australie soit dépourvue de forces armées. Elle a d'abord une gendarmerie bien organisée et bien payée, puis quelques pelotons d'artilleurs volontaires recrutés avec le plus grand soin, enfin de nombreux bataillons de miliciens que l'on exerce aux manœuvres par escouades à de fréquents intervalles, et que l'on réunit en corps, dans chaque province, une fois par an pendant huit jours. Les moyens employés pour remplir les cadres n'ont guère d'analogie avec les lois de recrutement de la vieille Europe. Après deux ans d'immatriculation, un volontaire apte au service est exempt du jury ; après cinq ans, il reçoit une concession gratuite de 50 arpens. Cette organisation, qui est presque complète dans la province de Victoria et dans la Nouvelle-Galles du Sud, laisse encore il est vrai, quelques chose à désirer dans les états voisins, qui sont moins prospères. En somme l'Australie possède quelques milliers de soldats présents sous les drapeaux ; elle a des cadres pour 40,000 volontaires, qui se lèveraient avec empressement devant le danger d'une invasion. Melbourne et Sydney, qui sont les points les plus vulnérables, ont été fortifiés avec soin. Que l'on songe aux prodigieux armements qu'exigerait de la part d'une puissance européenne l'expédition aux antipodes d'une force suffisante pour triompher en de telles conditions ! L'Australie se croit donc à l'abri de l'invasion dans le cas où la Grande-Bretagne serait en guerre contre une grande puissance maritime. Seulement il est admis jusqu'à présent que la protection de la marine commerciale en pleine mer est l'un des attributs du gouvernement impérial ; lui seul doit avoir des flottes de guerre et des armées navales. Victoria, dont le budget est toujours riche, s'est donné une école de matelots et entretient un navire cuirassé ; mais ce n'est qu'un des accessoires de la défense du port Philipp : ce serait, en cas d'hostilités, une médiocre ressource contre les poursuites des corsaires ennemis.

Les natifs qui rencontrèrent les pionniers de l'Australie étaient des sauvages étrangers à toute notion de la vie civilisée ; faibles, ignorants, craintifs ils s'enfuyaient loin des habitants ou s'apprivoisaient en peu de temps. Ils étaient au reste peu nombreux, et là même où, comme dans la Terre-de-la-Reine, ils eurent l'audace de faire la guerre aux Européens, leur résistance fut courte et sans gravité. Dans la Nouvelle-Zélande, la situation respective des Européens et des indigènes était bien différente. Les Maoris, — tel est le nom des barbares habitants de ces îles, — sont des hommes robustes, énergiques, capables de s'assimuler les idées de l'ancien

monde. Ils ont appris l'usage des armes à feu, qu'un commerce de contrebande leur livre en aussi grande quantité qu'ils en ont besoin. Ils vivent en commun sous l'autorité de rois indigènes, et ils tiennent à conserver leurs terres autant que les colons désirent les acquérir. Ces peuplades belliqueuses étaient sans cesse en guerre les unes contre les autres avant l'arrivée des Européens, si bien que les Maoris de l'île méridionale avaient été presque complètement anéantis par les rivaux de l'île du nord. Ces derniers se réfugièrent, quand les Anglais étendirent leurs établissements, dans le massif montagneux de Waikato.

Le premier sujet de discorde entre colons et natifs fut l'occupation d'un certain territoire qu'un chef maori avait vendu contre le gré de ses sujets. En présence de ces difficultés, la politique du gouvernement impérial fut dès le principe ferme et conciliante. Les hommes d'état anglais se sentaient en face d'une race vigoureuse qui, loin de se laisser anéantir facilement comme les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord ou les nègres de l'Australie, montrait quelque disposition à se mêler aux Européens. Enrôler les indigènes les plus belliqueux dans l'armée et dans la police, employer les plus robustes aux travaux des routes, placer les hôpitaux, les maîtres d'école, les missionnaires et même les caisses d'épargne à leur portée, faire trancher par des magistrats les litiges auxquels donnait lieu la vente et l'achat des terrains, enfin pensionner généreusement les chefs des tribus amies, telle fut la politique prescrite en 1849 au gouverneur-général de la Nouvelle-Zélande, après qu'une première guerre eut démontré ce que valait la résistance des Maoris. Les forces britanniques cantonnées dans l'île du nord étaient maintenues au chiffre de 2,500 hommes. En même temps on eut recours à l'utopie bien connue de la colonisation militaire. Cinq cents vieux soldats reçurent des concessions gratuites dans les territoires contestés à la condition de cultiver et de se battre tour à tour suivant que besoin serait. Disons bien vite que cet essai ne fut pas plus heureux aux antipodes qu'il ne l'a été en Algérie. Ces soldats laboureurs disparurent au bout de quelques années sans presque laisser de trace et sans avoir rendu aucun service ni rien cultivé.

Quand le moment vint d'accorder un gouvernement représentatif à la Nouvelle-Zélande, de même qu'aux autres provinces australiennes, on pensa qu'il était imprudent d'abandonner au parlement local la direction des affaires indigènes, puisque les frais de la guerre, en cas de mésintelligence, retomberaient sur le budget de la métropole. Cependant les tentatives de fusion des deux races qui avaient si misérablement échoué jusqu'alors ne pouvaient être un obstacle perpétuel à l'affranchissement des colons. Un acte royal de 1854 créait un conseil à vie de dix membres, une assemblée législative élue pour cinq ans, et divisait la Nouvelle-Zélande en six provinces pourvues chacune d'une assemblée délibérante. Le pouvoir exécutif appartenait à des ministres responsables : le parlement

possédait le droit de réformer sa propre constitution et de légiférer en toutes matières, sauf pour ce qui concernait les Maoris, dont le gouverneur-général s'occupait seul conformément aux instructions qu'il recevait de Londres. Cette réserve, dont on chercherait en vain l'équivalent dans les autres constitutions coloniales, prétendait se justifier par la subvention importante qu'accordait à la Nouvelle-Zélande le trésor impérial. L'entretien des troupes et l'amélioration des indigènes coûtaient 1 million de livres sterling par an à la Grande-Bretagne.

Néanmoins les difficultés s'aggravèrent au lieu de diminuer. Il fallut élever la garnison de l'île au chiffre de 7,000 hommes. On venait de découvrir des terrains aurifères dans la Nouvelle-Zélande ; la population s'accrut. L'Angleterre se fatiguait de payer si cher pour une colonie dont la prospérité était évidente, de même que le parlement local s'impatientait d'être tenu en tutelle par rapport aux affaires indigènes. En 1863, les Maoris du district de Waikato s'insurgèrent. Soldats réguliers et miliciens furent mis sur pied ; les dépenses de guerre dépassèrent toutes les prévisions. Le duc de Newcastle, qui était alors ministre des colonies, signifia nettement qu'elles devaient être payées en entier par ceux qui en profitaient. Le parlement voulut confisquer les terres des tribus rebelles ; on le laissa faire en lui notifiant que les troupes anglaises seraient rappelées en Europe, à moins qu'il n'en prit l'entretien à sa charge. Là-dessus survint un compromis : il fut convenu qu'un régiment resterait dans la Nouvelle-Zélande aux frais de l'Angleterre tant que la colonie voterait 50,000 livres sterling par an pour l'amélioration des indigènes ; mais cet arrangement fit naître une nouvelle difficulté. Ce régiment devait-il être sous les ordres du gouverneur-général ou du ministre de la guerre néo-zélandais ? Les colons déclarèrent que, si les troupes anglaises n'obéissaient pas au même chef que les miliciens, il vaudrait mieux les rappeler en Europe. Le gouvernement impérial les prit au mot, il évacua la Nouvelle-Zélande jusqu'au dernier soldat. C'était cependant dans une période critique de la guerre. Il ne paraît pas que les colons aient eu lieu de le regretter. C'est qu'aussi ils sont venus bien plus nombreux que les indigènes : ceux-ci ne sont plus guère que 40,000, tandis qu'il y a 80,000 Européens dans l'île du nord seulement et deux fois autant dans l'île du sud ; encore tous les Maoris ne sont-ils pas hostiles. L'abandon de la Nouvelle-Zélande par l'armée britannique en présence d'insurgés qui, pour être en petit nombre, n'en étaient pas moins dangereux, a été sans contredit l'un des actes les plus audacieux de la nouvelle politique coloniale de l'Angleterre. Il était impossible de dire plus carrément aux habitants de toutes les possessions britanniques qu'ils ne doivent compter que sur eux mêmes. Il est bien vrai que la Nouvelle-Zélande sera plus tranquille maintenant, les colons ayant la certitude que toute guerre contre les natifs se ferait à leurs risques et périls, mais ne peut-on pas craindre qu'en présence d'un danger sérieux ils ne

réclament d'une autre nation européenne l'appui que leur mère-patrie refuse la mère-patrie ? Et puis n'y a-t-il pas quelque cruauté à laisser des immigrants maîtres absolus du sort des Maoris dont ils convoitent les terres ? Les hommes d'état britanniques ne s'abandonnent pas à une politique sentimentale. Sir Charles Adderley termine son chapitre sur les affaires de la Nouvelle-Zélande par la maxime des Romains : *coloniæ non tam regendæ sunt quam colendæ*, ce que M. Gladstone avait paraphrasé quelques années auparavant dans un de ses discours à propos de la constitution politique de cette même province. Nous ne sommes pas encore arrivés dans notre législation à des rapports normaux entre les colonies et la métropole.... Quand nos ancêtres voulaient fonder une colonie, il y a deux cents ans, ils ne se présentaient pas devant le parlement avec un devis, et ne demandaient pas tant pour un gouverneur, tant pour un juge, tant pour un secrétaire, tant pour les employés inférieurs. Ils se réunissaient un certain nombre d'hommes libres avec l'intention de créer dans l'autre hémisphère un état libre. Ils ne comptaient pas sur l'appui artificiel de la mère-patrie, et en conséquence ils avançaient avec une rapidité presque miraculeuse, eu égard à la lenteur des voyages à cette époque.

Possessions anglaises de l'Afrique méridionale.

Passons aux possessions anglaises de l'Afrique méridionale : la province du Cap et celle de Natal. Ce qui les distingue de l'Australie est l'existence au milieu des Européens de nombreuses tribus natives de diverses races. Sur 700,000 habitants, il n'y en a qu'un tiers de race blanche, encore sont-ils en partie des descendants des anciens cultivateurs hollandais qui se sont alliés à des indigènes. Le reste se compose de Hottentots et de Cafres assez peu soumis. La culture de la vigne et des céréales et l'élevage des troupeaux font la richesse de ces contrées situées sous un climat agréable dont le tempérament européen s'accommode à merveille. La découverte de terrains aurifères et de mines de diamants en a fait un centre d'attraction pour tous les aventuriers que tentent les gains aléatoires. Le régime politique des deux états n'est pas encore le gouvernement représentatif : Natal n'a qu'une assemblée dont quatre membres sur seize sont nommés par le gouverneur ; le Cap a un conseil et une chambre basse, tous deux nommés par des électeurs censitaires ; dans l'une comme dans l'autre les ministres ne sont pas responsables devant les chambres et ne peuvent même en faire partie. Cette organisation transitoire, qu'explique la rivalité entre Européens et natifs, ne durera certainement qu'autant que les colons voudront bien s'y soumettre, car le parlement britannique ne leur a pas refusé le droit d'améliorer leur constitution. Sur la limite des établissements anglais subsistent encore deux républiques précaires créées par les Boërs, d'origine hollandaise. Ceux-ci, que l'alliance avec des femmes indigènes avait ramenés à un état voisin de la barbarie, n'ont pas voulu se soumettre à la loi anglaise, qui abolissait l'esclavage. En 1835, ils émigrèrent avec leurs troupeaux au-delà du fleuve Orange, et un peu plus

tard au-delà du Vaal, où ils eurent la prétention de rester indépendants. Le territoire situé sur les bords de l'Orange et du Vaal que ces réfractaires s'attribuaient n'était pas tout à fait désert. Il y existait une puissante tribu, les Bassoutos, et en outre celle des Griquas, métis de blanc et de noir que le voisinage des Européens n'effarouchait pas. Toutefois les Boërs ne vécurent pas en paix. La vie pastorale qu'ils menaient exigeant de vastes superficies, ils empiétaient sans cesse sur les cantons occupés par les indigènes. Une guerre s'ensuivit, le gouvernement du Cap prit parti pour les Griquas contre les Hollandais, et, soit par ambition, soit par désir d'imposer la paix, il finit par déclarer la province de la Rivière-Orange partie intégrante de domaine britannique. Peut-être quelques-uns des Boërs souscrivirent-ils à cette annexion, qui leur garantissait la tranquillité; mais il paraît plus probable que la majorité ne s'y voulut pas soumettre. En fait le duc de Newcastle, ministre des colonies en 1853, répugnait à étendre sans nécessité la surface des possessions anglaises; après s'être assuré que cette nouvelle conquête ne pourrait être maintenue que par la force des armes, il prévint le gouverneur du Cap que la reine renonçait à tout droit de souveraineté sur la province de la Rivière-Orange. Les deux jeunes républiques continuèrent de lutter contre les sauvages voisins peu à peu, ceux-ci reculaient devant des adversaires mieux armés et mieux organisés: on pouvait prévoir déjà qu'ils n'auraient bientôt plus d'autre ressource que d'émigrer en masse vers les régions presque désertes au nord des établissements européens.

Le gouvernement anglais se sentait d'autant moins enclin à s'étendre vers le nord que sa frontière orientale était le théâtre de luttes incessantes contre les Cafres. Les dépenses militaires atteignirent souvent le chiffre de 1 million sterling par an, ce qui devenait une charge exorbitante pour le budget de la métropole. Toutefois il y avait de ce côté un intérêt d'avenir assez évident, car la Cafreterie indépendante s'interposait entre le Cap et Natal. Après bien des années de guerre, les Anglais s'annexèrent la Cafreterie, qui avait encore pour eux l'avantage d'être une province maritime. Ils tenaient tant à être maîtres du littoral que, lorsque le président de la république de Transvaal fit connaître en 1868 l'intention d'occuper les bords de la mer au nord de Natal, le gouverneur-général du Cap appuyé par son gouvernement, déclara s'opposer à cette extension de territoire. Dans cette Afrique méridionale, où il y a encore place pour tout le monde, il est en vérité fort étrange d'interdire à un peuple d'origine hollandaise l'accès de la mer: les Boërs sont faibles et les Anglais sont puissants; aussi l'affaire n'eut-elle pas de suite.

On a dit plus haut comment le cabinet britannique avait définitivement laissé la république de la Rivière-Orange à elle-même après avoir tenté un moment de la transformer en province tributaire. Un événement imprévu vint rappeler l'attention de ce côté; ce fut en 1867 la découverte

de diamants dans les territoires situés au confluent du Vaal et de l'Orange, sur le domaine des Griquas, qui imploraient dix ans auparavant la protection des Anglais contre les envahissements des Boërs. Quoique les districts diamantifères soient à 48,000 lieues de la ville du Cap, la population européenne y accourut en foule. En septembre 1870, il y avait là 5,000 Anglais; en juillet 1871, il y en eut 30,000. Ces nouveau-venus s'y installaient comme chez eux avec l'esprit d'organisation qui leur est propre.

Les premiers arrivés constituèrent, à défaut du gouvernement, une société de défense mutuelle et maintinrent l'ordre avec assez de succès; puis le gouverneur du Cap y envoya un délégué, que les mineurs reconnurent pour leur chef malgré l'opposition des Boërs. Les Griquas étaient enchantés de se voir ainsi soustraits à la domination des hollandais, leurs anciens ennemis. Ces derniers protestèrent mais en vain. Ils firent mine de repousser les intrus par la force; on leur fit voir qu'ils n'étaient pas les plus forts. Ils proposèrent de soumettre le litige à l'arbitrage d'un souverain européen; on leur répondit qu'ils étaient d'anciens sujets de la couronne d'Angleterre, et que la reine ne pouvait admettre d'arbitre étranger entre eux et ses sujets actuels. L'affaire en est là, Nous voyons bien de quel côté est la force; nous ne voyons pas aussi bien, au milieu d'assertions contradictoires, de quel côté est le bon droit.

On le comprend, dans une période de transition remplie par les guerres des Cafres, par les querelles avec les Boërs et par la découverte des mines de diamants, les états de l'Afrique méridionale n'ont guère eu le temps de songer à leur organisation politique. Il semble admis au Cap aussi bien qu'en Angleterre que l'établissement du régime représentatif n'est plus qu'une question de temps. En attendant l'instant favorable, les habitants s'abstiennent de toucher à leurs institutions actuelles. Leur budget est à peu près en équilibre; la dette publique est modérée, car elle ne monte pas à deux années de revenu. On parle déjà de créer dans ces contrées une vaste fédération dont les deux républiques de Transvaal et d'Orange seraient partie intégrante. On compte que les Boërs ne refuseront pas d'entrer dans une confédération libre qui leur offrira les débouchés dont ils ont besoin; la tranquillité dont ils ont souvent manqué, paraît-il, depuis l'époque de leur cession, et l'autonomie provinciale qu'ils ont été chercher au-delà de la Rivière-Orange; mais qu'en pensent les deux républiques? Il n'y a peut-être pas d'état au monde qui soit moins connu en Europe; il n'y en a pas non plus qui soit plus complètement à la discrétion de l'Angleterre.

Trois fédérations autonomes, qui ne se relieaient à la mère-patrie que par la force de l'habitude et des souvenirs affreux, la première dans l'Amérique du Nord, la seconde en Australie, la troisième dans l'Afrique méridionale, tel est l'avenir assez évident des possessions anglaises dont il a été question jusqu'ici. On s'explique que les Anglais veulent y avoir

trois groupes analogues aux États-Unis, moins l'aigreur qu'une séparation violente a laissée chez ceux-ci. Le pays dont il s'agit dans ce qui va suivre appartient à un autre ordre d'idées ; ce sont les stations navales ou commerciales et les provinces où des hommes de race inférieure se trouvent en majorité.

II.—STATIONS NAVALES OU COMMERCIALES.

Les stations que la Grande-Bretagne entretient sur tous les rivages du globe dans l'intérêt de sa marine militaire ou marchande sont des dépendances plutôt que des provinces de l'empire Britannique. Les droits du *self government* leur sont refusés ou ne leur sont accordés qu'avec plus ou moins de restriction. Les pouvoirs que le gouvernement tient de la couronne ne sont balancés que par des conseils dont quelques membres seulement sont élus par les habitants ; comme de juste, la responsabilité croît avec l'autorité, et la dépense avec la responsabilité. Les budgets de ces petits établissements ne se maintiennent en équilibre qu'avec les subventions que leur accorde la métropole. Par conséquent, chacun d'eux peut être l'objet d'un compte de profits et pertes dont le résultat, souvent négatif, suggère l'idée que beaucoup de ces postes secondaires devraient être abandonnés.

A quoi servent, par exemple, les stations de la côte occidentale d'Afrique ? La reine d'Angleterre possède là quatre colonies distinctes, réunies sous l'autorité d'un gouverneur-général qui réside à Freetown, capitale de Sierra-Leone ; on y compte 400,000 indigènes ou environ contre 200 ou 300 Européens. Le climat est mortel pour ceux-ci. Les Anglais s'établirent d'abord sur la côte de Guinée, au temps de la reine Elizabeth, pour y faire le commerce de esclaves et de la poudre d'or. Plus tard, convertis aux idées anti-esclavagistes, ils conservèrent leurs stations comme ports de relâche aux escadres qui surveillaient la traite des nègres. A présent, le commerce des esclaves est à peu près éteint ; l'escadre des côtes occidentales d'Afrique se tient au Cap de Bonne-Espérance ; les Anglais n'ont donc plus d'autre raison de se maintenir dans ces parages que le désir de protéger leurs nationaux qui trafiquent avec les indigènes ; mais on s'est aperçu que le commerce est bien plus prospère là où le pavillon britannique ne flotte pas en permanence ; les trafiquants s'appliquent davantage à éviter les querelles quand ils ne se sentent pas appuyés par une garnison. Les naturels eux-mêmes vivent plus tranquilles lorsque les Européens sont si loin qu'aucun des deux partis en lutte ne peut espérer leur appui.

Au fond Sir Charles Adderley convient que l'ingérence du gouvernement anglais dans les affaires intérieures des peuplades nègres n'a pas été heureuse, et que ses compatriotes n'ont pas un champ d'activité suffisant sous un climat qui leur est pernicieux au plus haut degré. Il aban-

donnerait volontiers cette région toute entière aux Français, qui, de son avis, y réussissent mieux. Selon lui, l'intérêt des stations de la côte occidentale d'Afrique se résume en une dépense annuelle de 3,300 livres sterling que paient sans compensation les contribuables de la Grande-Bretagne. La traite disparaît, parce qu'elle n'a plus de débouchés. Les nègres sont rebelles à la civilisation anglaise, et probablement aussi ce sont de mauvais consommateurs. Il n'y a qu'un parti à prendre : s'éloigner d'un littoral où l'esprit d'aventure et d'entreprise n'a rien à faire.

Aux Indes occidentales, la situation est plus favorable. Ce fut là que s'établirent les premiers Européens qui traversèrent l'Atlantique ; ce sont des îles fertiles, avec un climat chaud, mais non point insalubre. Ce sont les îles à sucre, et l'on peut comprendre que ce sont des possessions enviables rien que par le désir que les Américains du Nord semblent avoir de les posséder. L'Angleterre s'est attribué les plus gros lots dans les Antilles à la suite de nos désastres maritimes du premier empire. Les nombreuses colonies qui lui appartiennent maintenant dans l'Amérique centrale se groupent en six gouvernements généraux, la Jamaïque et ses annexes, les îles du Vent, dont la principale est Antigua, les îles sous le Vent, les Bahamas, la Trinité, la Guyane britannique, en tout 1,800,000 habitants, dont les sept huitièmes sont des nègres ou des métis. L'histoire politique de la Jamaïque en ces dernières années fera voir quel est l'état social de la plus belle des Antilles ; les autres sont en proie aux mêmes difficultés : la lutte entre les blancs et les nègres affranchis.

La Constitution que Charles II avait accordée aux habitants de la Jamaïque au XVII^e siècle comportait un gouvernement libre avec des assemblées délibérantes élues par la population ; mais ce n'était au fond qu'une oligarchie dans laquelle les planteurs avaient toute liberté d'opprimer leurs esclaves, sans compter que le parlement impérial s'attribuait, en vertu d'un prétendu principe supérieur, le droit de taxer et régler le commerce à sa guise. En l'absence des grands propriétaires fonciers, qui séjournaient de préférence en Angleterre, l'autorité locale fut dévolue à des régisseurs et des contre-maîtres dont le joug devint bientôt insupportable. Plus d'une fois les noirs se révoltèrent ; les esclaves marrons réfugiés dans les montagnes tinrent tête aux troupes régulières, et chacune de ces insurrections se terminait par le fouet, le feu et le gibet. L'état moral de la population noire était des plus fâcheux lorsque, après la révolte des marrons en 1798, les philanthropes de la Grande-Bretagne entamèrent avec un redoublement d'énergie leur grande campagne en faveur de l'abolition de l'esclavage. Ils prirent pour auxiliaires à la Jamaïque les missionnaires de la secte des baptistes, en qui les planteurs virent depuis lors des ennemis de l'ordre public, et les nègres des sauveurs. Il y avait alors plus de 300,000 esclaves dans l'île ; eux seuls cultivaient la terre. Aussi, quand fut votée en 1833 la loi d'émancipation, cette colonie reçut-elle 150

millions de francs d'indemnité sur les 500 millions que le parlement britannique attribuait aux propriétaires dépossédés. Une récompense de l'affranchissement des nègres fut une loi électorale qui leur permit de s'introduire dans le parlement local. Cette mesure n'eut d'autre effet que de mettre plus en évidence l'hostilité des deux races. Vers cette époque commençaient à se manifester des vœux timides en faveur de l'annexion aux Etats-Unis. Les cultures étaient négligées, le commerce était en décroissance ; les nègres, devenus libres, étaient plus malheureux qu'aux temps de l'esclavage, car ceux qui voulaient vivre de leur travail sans être soumis au joug de leurs anciens maîtres ne pouvaient s'établir que dans les cantons les plus stériles, toutes les terres de bonne qualité ayant été accaparées par les planteurs. Il semblait aux nègres qu'une loi agraire dût être le complément de la loi qui leur rendait la liberté. Une nouvelle insurrection était imminente, elle éclata sur un prétexte futile. Au mois d'octobre 1865, à la suite d'une petite contestation en justice de paix, les noirs s'ameutèrent contre les autorités d'une paroisse. Quand la police voulut arrêter les plus turbulents, la foule se rua sur les magistrats, mit le feu aux bâtiments municipaux, et se répandit dans la campagne, où diverses habitations furent incendiées et quelques blancs mis à mort. Il y avait alors environ un millier de soldats à la Jamaïque, disséminés en plusieurs garnisons. Les colons s'épouvantèrent, croyant que l'insurrection devenait générale ; le gouverneur proclama la loi martiale, en vertu de laquelle quantité de rebelles furent fusillés à mesure qu'ils étaient arrêtés. En réalité, les insurgés n'avaient ni les moyens ni peut-être la volonté d'exterminer les planteurs. La paix se rétablit si vite que l'on ne voulait pas croire en Angleterre à la gravité de la révolte, et que l'on fut surtout impressionné par l'implacable sévérité des magistrats qui l'avaient réprimée. A la suite de ces événements, le cabinet britannique révoqua le gouverneur-général, et prescrivit à un comité d'enquête d'examiner l'affaire en tous ses détails ; les conclusions de cette enquête furent que la peine de mort avait été appliquée sans nécessité, que la punition du fouet avait été trop fréquente et en certains cas réellement barbare, enfin que l'incendie d'un millier de maisons était une représaille inutile et cruelle, quoique ces maisons brûlées fussent presque uniquement des huttes de bois et de feuillages.

Une autre conséquence de cette insurrection fut le retrait de la constitution libérale dont les blancs de la Jamaïque avaient joui depuis près de deux siècles. Ils sentirent eux-mêmes que le régime parlementaire ne leur réussissait pas, et se résignèrent à ne plus avoir qu'un conseil consultatif de douze membres, dont six sont des fonctionnaires nommés par la couronne et les six autres seulement sont élus par la population. Ce mouvement rétrograde est-il un indice que la liberté politique ne convient pas aux Antilles ? Il faut se garder d'une conclusion anticipée avant d'avoir

examiné les faits. Est-ce bien une colonie que cette île de la Jamaïque, où quelques blancs avec leurs préjugés et leur orgueil sont en face de nègres trente fois plus nombreux, ignorants, superstitieux et pourvus cependant des mêmes droits politiques ? Supposer que deux peuples dont les mœurs et les aptitudes sont si opposées vivront en bonne intelligence est contraire à l'expérience de tous les temps. Même l'élément mulâtre, qui devrait être un lien entre eux, sert plutôt à les diviser. Aussi haï par le nègre que méprisé par le blanc, le mulâtre, mécontent de sa situation sociale, se mêle volontiers à une insurrection dont il espère être le chef et le moteur.

La province de Honduras située sur le continent américain sous la même latitude que la Jamaïque est comprise dans le même gouvernement-général. Le Honduras, couvert de belles forêts d'acajou, ne fut d'abord qu'une exploitation forestière ; puis les bûcherons s'aperçurent que le sol est fertile et produit à peu de frais le coton, la canne à sucre et le tabac. Ce pays est en voie de devenir une colonie agricole. Les Européens se plaignent que la main-d'œuvre fait défaut, bon signe dans un établissement qui comptait déjà 25,000 habitants en 1851, date du dernier recensement ; mais le sentiment de la vie politique est encore endormi chez eux. Une assemblée législative de neuf membres, dont cinq sont membres de l'administration, un budget annuel qui ne s'élève pas à plus de 40 francs par tête, une garnison anglaise de quelques centaines d'hommes, dont la métropole fait les frais, la vente des terres réservées à la couronne, voilà les conditions d'existence de cette province à laquelle il ne manque plus qu'un grand nombre de citoyens pour devenir aussi prospère que le cap de Bonne-Espérance ou l'Australie.

Les autres possessions anglaises dans les Indes occidentales sont, de même que la Jamaïque, le fruit de l'ancienne politique coloniale, qui croyait s'enrichir en s'attribuant, après chaque guerre heureuse, les colonies appartenant aux vaincus. La tendance actuelle du cabinet britannique est de les réunir en quelques groupes plus importants, de façon à donner plus de consistance à leurs gouvernements, à supprimer les petits emplois trop nombreux et trop peu lucratifs, à rendre plus de dignité aux fonctions publiques et à la magistrature ; mais en même temps il reconnaît que les éléments du régime parlementaire y font défaut, et il donne au gouverneur, comme à la Jamaïque, des pouvoirs presque absolus. Il est douteux que les Antilles britanniques redeviennent réellement prospères tant que leur population sera surtout composée de nègres et de mulâtres. Les planteurs s'efforcent d'y attirer les coolies de l'Hindoustan, de la Chine et de Ceylan. Quoique bon travailleurs sans contredit, ces hommes sont presque aussi incapables que les noirs d'entrer dans les voies de la civilisation. Ces dépendances resteront donc longtemps encore sans grande valeur politique. Peut-être le gouvernement anglais s'en débarrasserait-il, sauf quel-

ques-unes où se trouvent des ports de relâche importants, Saint-Vincent, la Trinité, la Nouvelle-Providence dans l'archipel des Bahamas, s'il ne voyait les États-Unis avides de s'en emparer. En attendant, on diminue autant que possible les garnisons. Les petits détachements disséminés dans les Indes occidentales sont décimés par le climat; en cas de guerre, ils seraient incapables d'une longue résistance. On s'efforce donc d'organiser en chaque île une gendarmerie locale suffisante pour le maintien de l'ordre et de ne laisser à la charge du budget métropolitain que l'entretien de l'escadre qui veille sur mer à la sécurité du pavillon anglais.

Des côtes de l'Amérique centrale, passons à l'Océan indien. La plus importante des dépendances que le ministère des colonies possède de ce côté est Ceylan, avec 2 millions d'habitans natifs, en face de 3,000 à 4,000 Européens. Ceylan est moins une colonie qu'un royaume indigène, à l'instar de ceux qui prospèrent dans l'Indoustan sous la protection britannique. Aussi ne peut-il y être question d'institutions parlementaires, car quel moyen d'accorder la franchise électorale à des Cingalais, étrangers à toute action de la vie européenne? Le gouverneur-général y cumule tous les pouvoirs; il a bien près de lui une assemblée législative, mais sur quinze membres qui la composent, cinq sont les principaux fonctionnaires de l'île et les dix autres sont nommés par la couronne. Ajoutons qu'il n'existe de conseils municipaux que dans les principales villes, à Colombo, à Kandy et à Galle. Quand les résidans anglais voulurent obtenir un régime plus libéral, on leur répondit qu'ils ne constitueraient, vu leur petit nombre, qu'une oligarchie très-restreinte, qui ne représenterait nullement la majeure partie de la population. Cependant le budget annuel de Ceylan est d'à peu près 1 million de livres sterling, dont 400,000 livres sont réparties par le gouverneur, sans contrôle d'aucune sorte, entre les services militaires et civils. Il faut convenir que l'île est devenue prospère sous ce régime absolu: l'agriculture, le commerce, l'état social des indigènes, s'y sont améliorés d'année en année. On y a construit des ponts, tracé des routes et des chemins de fer, creusé des canaux d'irrigation qui favorisent la culture du riz. Les écoles se multiplient; le pays est tranquille. La Grande-Bretagne entretenait jadis dans l'île un état militaire important dont la métropole faisait presque tous les frais. La garnison actuelle est payée par le budget colonial à raison de 2,850 francs, par artilleur, 2,500 francs par fantassin européen et 1,600 francs par soldat indigène. Ceylan couvre aujourd'hui toutes les dépenses de son administration et de son armée; c'est un établissement qui ne coûte rien à la mère-patrie.

Maurice, cette Isle-de-France que les Anglais lui enlevèrent en 1810 et qui est restée française dans sa population et dans ses mœurs, se trouve presque exactement dans les mêmes conditions politiques et financières. Sur 320,000 habitans, 80,000 sont Européens, 206,000 sont des coolies venus de l'Inde avec un engagement temporaire pour travailler aux plan-

tations de canne à sucre, et qui s'en retournent la plupart dans leur pays natal à l'expiration de leur engagement ; le reste se compose de Chinois, d'Arabes et de Lascars. Il y aurait là sans aucun doute les éléments d'un gouvernement libre ; l'organisation municipale même y est encore en enfance. Tous les pouvoirs y appartiennent au gouverneur-général, à côté duquel siège l'assemblée législative, composée de huit fonctionnaires et de onze membres choisis parmi les propriétaires et les négociants notables. Il n'est pas sans intérêt de savoir que le code civil est encore en vigueur sur cette terre lointaine. Ce n'est pas au reste un pays bien prospère : le seul produit est le sucre ; la seule nourriture des Hindous, qui forment la majeure partie de la population, est le riz, qu'il faut faire venir du dehors. Presque tout le commerce d'exportation et d'importation roule sur ces deux articles, et, quand il y a disette de l'un ou de l'autre, la misère est grande.

Nous avons passé en revue toutes les colonies de la Grande-Bretagne ; elle possède en outre quelques stations maritimes qu'il convient d'examiner. Entre les colonies et les stations, il y a une différence facile à saisir ; les premières n'ont de valeur qu'autant qu'elles ajoutent à la grandeur de la mère-patrie tout en lui coûtant peu de chose. Les secondes au contraire peuvent coûter beaucoup, ne rapporter guère et cependant être d'une importance capitale comme ports de relâche pour la marine commerciale ou comme base d'opérations en temps de guerre. Il est rare toutefois qu'une station ne devienne pas une colonie prospère, à moins que ce ne soit un flot au milieu de l'océan. Dans les mers de l'extrême Orient, l'Angleterre entretient trois stations maritimes, Singapour avec ses annexes de Penang et de Malacca, Labuan sur la côte de Bornéo et Hongkong à l'entrée de la rivière de Canton. Singapour est, par sa position à la pointe de l'Asie méridionale, l'un des ports les mieux situés du globe ; aussi a-t-il acquis une activité extraordinaire depuis que la Chine et le Japon sont ouverts aux Européens. Ce fut longtemps, on ne sait trop pourquoi, une dépendance de l'Inde anglaise, car l'empire de l'Inde a ses colonies tout comme les états européens (1). En 1867, Singapour, Penang et Malacca passèrent dans les attributions du ministère des colonies. La garnison n'est payée qu'en partie par le budget local, parce qu'elle a surtout pour mission de tenir en respect les pirates malais et que le devoir de protéger les établissemens coloniaux contre les attaques du dehors appartient au gouvernement impérial. En somme, sir Charles Adderley trouve que ces trois stations coûtent fort cher pour ce qu'elles rapportent,

(1) Aden, qui garde l'entrée de la Mer-Rouge, comme Gibraltar garde celle de la Méditerranée, est une dépendance de l'Inde anglaise. Un excellent port et des sources d'eau douce en font toute la valeur, car le commerce local est de peu d'importance, et la garnison y est décimée par le climat.

et que, si Singapour est utile au commerce anglais, Penang et Malacca sont d'une utilité très-constestable. Du moins l'état-major de gouvernement qu'exigent ces dépendances pourrait être réduit à un chiffre plus en rapport avec leur importance réelle.

Cette observation s'applique mieux encore à Labuan, que les Anglais achetèrent en 1846 au sultan de Bornéo, avec le double but de développer le commerce en ces parages peu fréquentés et d'y répandre la civilisation chrétienne. Les négociants de Manchester, de Londres et de Glasgow avaient, dit-on, prié le gouvernement de leur ouvrir un débouché dans la partie de l'île de Bornéo que n'occupent pas les Hollandais. On y découvrit une mine de houille qui, bien exploitée, eût été fort avantageuse à la navigation à vapeur ; mais les gens qui en obtinrent la concession ne surent pas en tirer parti. La station de Labuan répondit alors si mal aux espérances que l'on avait conçues, que le ministère des colonies déclina l'offre de sir James Brooke, qui proposait de léguer à ses compatriotes le petit royaume de Sarawak, dont il avait été le fondateur dans le voisinage. Actuellement Labuan coûte 7,430 livres sterling par an et en rapporte 2,086 ; c'est donc une possession onéreuse. Il n'est pas bien démontré qu'une station intermédiaire entre Singapour et Hong-kong soit utile aux navigateurs. Les indigènes de Bornéo se sont montrés rebelles à la civilisation anglaise. A tous égards, c'est un établissement qui coûte plus qu'il ne vaut et dont l'abandon ne causerait aucun préjudice au commerce britannique.

Hong-kong n'est pas dans le même cas, tant s'en faut. Après le traité de Nankin, qui livra cet îlot à l'Angleterre, on y fit de grosses dépenses afin d'y attirer les navires européens. Ce devait être un port franc, un lieu de relâche, un entrepôt pour le commerce entre la Chine et l'Europe. Ces projets ont réussi au-delà de toutes prévisions, car le mouvement annuel de la navigation y dépasse maintenant 3 millions de tonneaux. C'est aussi, quoique le climat en soit très-malsain, la garnison des troupes de l'armée de terre que la Grande-Bretagne entretient sur le littoral du Céleste-Empire comme une réserve toujours prête à punir les agressions des Chinois. Ceux-ci abondent à Hong-kong : on en compte 150,000 contre 2,000 Anglais ou Américains. Cette nombreuse population permet de lever les impôts suffisans pour payer toutes les dépenses de l'administration civile. Le budget colonial supporte même une bonne partie des dépenses militaires. Au reste Hong-kong, de même que Labuan et Singapour, vit sous l'autorité absolue d'un gouverneur. Un conseil législatif, composé de fonctionnaires et de quelques membres nommés par la couronne, est plutôt fait pour donner des avis que pour exercer un contrôle efficace.

Les stations dont il vient d'être parlé sont des créations modernes qu'explique le prodigieux développement du commerce dans l'extrême Orient.

Sainte-Hélène a joué un rôle analogue depuis deux cents ans sur la route maritime de l'Inde et du Cap en Europe. C'était un port de relâche précieux au temps des longues traversées ; ce n'est plus maintenant qu'un poste secondaire. La compagnie des Indes orientales, qui en était concessionnaire en avait fait un établissement important avec de nombreux états-majors d'officiers civils et militaires. Les choses sont restées depuis sur le même pied par habitude, quoique les besoins ne soient plus les mêmes. On y trouve une garnison de 450 hommes, avec quelques vieux canons, incapables de résister à une attaque sérieuse. Pour 6,000 habitans, il y a un gouverneur richement doté d'un traitement annuel de 50,000 francs, un juge qui reçoit 18,000 francs, un évêque anglican avec trois chapelains sous ses ordres. Est-il besoin d'ajouter que le budget local se solde toujours par un déficit que la métropole prend bénévolement à sa charge ? Les îles Falkland, moins peuplées encore, et qui ne sont guère plus utiles, possèdent le même luxe d'état-major. Elles sont situées sur la route des navires qui doublent le cap Horn ; mais tous les marins qui suivent cette route n'y relâchent pas. Ainsi en 1865 on n'y vit que 70 bâtimens, et en cette même année la dépense de la station s'élevait à 7,000 livres sterling, la recette à 1,100 livres. Quant aux Bermudes, qui complètent la série des stations hors d'Europe, c'est autre chose. Le climat est salubre, la mer y produit du poisson en abondance, le port y est magnifique et peut abriter une escadre entière. C'est une véritable forteresse que la Grande-Bretagne possède au milieu de l'Atlantique, à peu de distance du littoral américain. La population, qui n'est que de 12,000 âmes, vit dans l'aisance et paie bien les impôts ; le budget est en équilibre. L'archipel des Bermudes est sans contredit l'une des possessions les plus précieuses de la couronne britannique.

Pour terminer, il reste à dire quelques mots des trois stations situées dans les mers d'Europe, Gibraltar, Malte et Heligoland. Cette dernière ne vaut pas, sans contredit, les chances d'une guerre contre l'empire d'Allemagne. Située à 10 lieues de l'embouchure de l'Elbe, l'île d'Heligoland fut au temps des grandes guerres un repaire de contrebandiers. Aujourd'hui les 2 ou 3,000 habitans que l'on y compte vivent en hiver des épaves que la mer jette à la côte, en été de l'affluence d'étrangers qu'y attire un établissement de bains et de jeu. Cependant la population ne supporte pas aisément le joug anodin de l'Angleterre. Jusqu'en 1867, il y avait une assemblée délibérante dont moitié des membres élus par les habitans. Cette assemblée s'étant montrée rétive à l'occasion d'un nouvel impôt, le ministre des colonies fit un coup d'état ; il investit le gouverneur de pouvoirs absolus. Un garde-côte avec 16 hommes d'équipage est du reste la seule force armée que l'Angleterre entretienne sur ce coin de terre, qui lui est à peu près inutile.

Gibraltar est encore une forteresse que l'Angleterre occupe depuis cent

cinquante ans, et dont l'importance a quelque peu décréu depuis que la navigation à vapeur a fait tant de progrès. Le besoin d'une station intermédiaire entre Portsmouth et Malte ne se fait plus autant sentir qu'au commencement de ce siècle. Aussi les amis de l'Espagne nourrissent-ils l'espoir que la Grande-Bretagne consentira un jour à échanger Gibraltar contre Ceuta, situé de semblable manière de l'autre côté du détroit. Il n'y a pas que l'orgueil des Espagnols qui soit blessé de ce qu'une parcelle de leur territoire appartienne à l'étranger. Cette petite colonie anglaise est un nid de contrebandiers que la surveillance la plus vigilante a peine à réprimer ; mais le gouvernement britannique ne paraît nullement disposé à livrer un poste où l'ingénieur militaire, aidé par la nature, a multiplié les moyens de défense. Au surplus, cette station ne coûte rien à la métropole, les dépenses locales étant payées par l'impôt foncier, l'impôt des boissons et les droits de port perçus sur les navires de commerce. Le budget britannique ne prend à sa charge que l'entretien de la garnison, de 7,000 hommes environ, qui vit tristement sur ce rocher.

Quant à Malte, quoique la population native soit de 140,000 âmes, c'est tout à fait une place de guerre soumise au régime militaire le plus rigoureux. Cette île magnifique, où le coton croît à côté de l'oranger, où tout abonde, fruits, céréales, bestiaux, n'est pour les Anglais que le siège d'une garnison de 7 à 8,000 hommes, et le quartier-général de l'escadre de la Méditerranée. Eux qui se montrent si soucieux ailleurs de garantir à chacun les privilèges d'un citoyen libre et qui s'indignaient, il y a peu de temps encore, que les Romains fussent sacrifiés au pape, ils admettent sans hésiter, comme chose nécessaire, que les droits politiques des Maltais doivent être subordonnés à la sécurité militaire de la Grande-Bretagne. " Une constitution à Malte ! disait le duc de Wellington, autant faire des élections dans l'armée ou bien instituer un parlement à bord d'un vaisseau." Ce qui montre qu'en Angleterre aussi bien qu'ailleurs l'intérêt étouffe quelquefois la logique. Et cette population, qui paie un budget de 4 millions de francs, ne possède même pas de franchises municipales. Tout ce qu'on a bien voulu lui accorder a été l'institution d'un conseil de dix-huit membres, dont huit sont élus par leurs concitoyens ; encore ce conseil n'est-il que consultatif, en sorte que le gouverneur, absorbé par les devoirs militaires dont il a la charge, décide en maître souverain dans toutes les affaires de l'administration civile, à laquelle il est le plus souvent étranger.

Pour résumer en quelques chiffres l'ensemble des colonies britanniques, on peut dire qu'elles se composent d'une quarantaine de gouvernements grands ou petits et d'une population de 11 millions d'individus, dont les deux tiers environ d'origine européenne (1).

H. BLERZY.

(1) Les colonies françaises comptent une dizaine de gouvernements avec 5 millions d'âmes Algérie comprise ; mais il faut convenir que la Grande-Bretagne possède certains postes, Malte, Singapour, Hong-kong, infiniment supérieurs à ceux de la France.

DISCOURS

prononcé par Mgr. Freppel, évêque d'Angers, dans l'église de la Madeleine, à Paris le dimanche 9 février 1873, en faveur du Patronage catholique des Alsaciens-Lorrains.

"*Patriâ privari verebantur.*" "Ils craignaient d'être privés de leur patrie." liv. 11.,
MACHABÉES.

Nous recommandons à nos abonnés la lecture de ce discours. En dépit du mauvais temps l'affluence était telle que, dès une heure de l'après midi, personne ne pouvait plus pénétrer dans l'enceinte de la vaste église. L'immense vaisseau et les tribunes étaient remplis d'une foule compacte qui reflua à flots pressés jusque sur les degrés du maître-autel.

Dans le chœur on remarquait M. de Ségur, président, et les membres du bureau du patronage, un nombreux clergé, des religieux de tous ordres. Aux deux bouts de la nef, les dames patronesses, dont nous ne saurions trop louer le dévouement et le zèle, s'échelonnaient sur deux rangs, ayant à leur tête Mme de Mac-Mahon, qui avait bien voulu donner encore son concours à cette œuvre. Car on retrouve partout cette quêteuse infatigable, et, selon le jeu de mots d'un éminent prélat, Mme de MacMahon est vraiment la maréchale de la charité.

L'*Univers* à qui nous empruntons ces détails dit que jamais assistance si nombreuse, si recueillie, et nous dirons si patriotique, n'avait montré plus d'empressement à venir entendre une voix plus éloquente parler de Dieu, de l'Église, de nos provinces perdues et de la mission de France qu'il faut reprendre virilement et qui nous les rendra.

À trois heures, Sa Grandeur montait en chaire, et, pendant plus d'une heure, elle a tenu son auditoire sous l'ascendant de cette parole vraiment épiscopale, tendre, vigoureuse et fière qui, même en nos deuils, trouve le secret de faire jaillir des accents qui relèvent les âmes, rassurent les esprits et raffermissent les cœurs : "Vraiment, quelle noble chose de se sentir chrétiens et d'être Français."

Cette dernière parole que nous entendions au sortir de la cérémonie, était le résumé des impressions de l'auditeur. Il rend aussi bien, ce nous semble, l'inspiration de l'orateur et l'effet qu'il a produit.

Mgr. l'archevêque de Paris, qui avait daigné présider la cérémonie et donner le salut, a insisté sur l'admirable leçon que nous donnent ainsi le passé de la France, et son histoire présente. Dans notre humiliation, n'est-ce point pour ainsi dire le plus grand honneur qui pût nous venir, de voir que l'Église est souffrante et se trouve abaissée en même temps que nous. C'est donc que ces deux destinées sont jointes comme l'avait si éloquemment fait ressortir Mgr. Freppel, et alors pour l'avenir, quelle source d'espérance et de consolation ? Ces graves et solennelles paroles du vénérable prélat ont produit sur l'auditoire une profonde émotion.

Mais c'était peu pour Mgr. Freppel d'avoir ainsi, par sa parole ardente, sollicité les âmes en faveur des pauvres Alsaciens-Lorrains. Sa Grandeur a voulu quêter elle-même, et sans souci de la fatigue, insister de sa personne auprès de chacun de ses auditeurs. A cette instance on a généreusement répondu, et le chiffre de *quinze mille francs* qui a été atteint par cette quête, dira plus éloquemment que tout autre commentaire combien cette réunion a été une belle fête pour l'Eglise, pour la patrie, pour la charité!

Voici ce discours :

“ Monseigneur, mes Frères,

“ En reparaisant pour la première fois dans l'une des chaires de cette capitale. où il m'avait été donné si souvent de faire entendre la parole de Dieu, je ne puis me défendre d'une émotion bien vive quand je pense au lieu où je parle et aux circonstances qui me ramène au milieu de vous. C'est dans cette même église de la Madeleine que j'ai débuté il y a quelque vingt ans, jeune prêtre de l'Alsace, arrivé à Paris sur l'invitation d'un Prélat dont le zèle et l'esprit d'initiative égalaient la bonté. La chaire où je viens de monter fut la première qui s'ouvrit devant moi, et celui qui voulut bien m'y introduire était l'un de ces hommes dont le souvenir ne s'efface plus jamais du cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Il aimait la jeunesse et se plaisait à l'encourager ou à l'aider de ses conseils, comme il pouvait d'ailleurs lui servir de modèle par sa parole et par ses actes ; vrai pasteur des âmes dans le sens complet du mot, il réalisait à nos yeux l'idéal du prêtre appelé à diriger l'une des paroisses les plus importantes d'une grande ville. Nous l'avions vu se dérober aux honneurs avec le même empressement qu'il mettait à chercher le travail, et cette défiance de soi-même, en achevant de nous révéler sa foi profonde, n'avait fait qu'ajouter à une vénération si justement méritée. Avec quelle passion sincère il aimait l'Eglise, la France, toutes les grandes et nobles causes, personne ne l'ignorait ; pour moi, qui placais son amitié parmi les bonheurs de ma vie, je n'approchais jamais de cet homme si simple et si grand sans me sentir meilleur ; et aujourd'hui mes yeux le cherchent en vain à cette place où j'avais été habitué à le voir ; sa figure à la fois si énergique et si douce ne m'apparaît plus qu'à travers le voile funèbre d'un mort que l'on voudrait pouvoir oublier, non pas pour sa mémoire, qui en a tiré une immortelle splendeur, mais pour la réputation et pour l'honneur du pays ; du moins, suis-je heureux que ma première parole ait pu être pour lui, et que les circonstances m'aient permis de lui payer, sur les lieux mêmes qui furent témoins de son zèle apostolique, le tribut de mes regrets, de mon admiration et de ma reconnaissance. (1)

Et ce n'est point là le seul souvenir qui, en ce moment, pèse sur mon

(1) M. Deguerry.

âme : à l'époque déjà lointaine que je viens de rappeler, qui m'eût dit que vingt ans après, je viendrais dans cette même chaire implorer votre charité fraternelle pour mes compatriotes exilés de leur pays ? Qui m'eût dit alors qu'un jour l'Alsace et une partie de la Lorraine seraient violemment arrachées du sein de la mère patrie ? Ah ! elle était là entre le Rhin et les Vosges, avec ses riches campagnes, ses montagnes et ses vallées ; elle était là si riante et si belle, cette noble province de l'antique royaume d'Austrasie, rendue à la France par la politique profonde de nos rois aidés du génie des Turenne et des Condé, et, depuis lors, lui servant de boulevard contre l'étranger ; deux siècles de vie commune l'avaient identifiée avec le reste de la nation, et le monde avait vu ce spectacle unique d'une contrée restée en grande partie allemande par le langage et devenue plus française de cœur que n'importe quelle autre région de la France. C'est que la France avait été pour l'Alsace une bienfaitrice et une mère, et loin de lui faire sentir le joug de la conquête, elle avait respecté sa foi, ses mœurs et ses traditions, aussi l'Alsace reconnaissante n'avait-elle marchandé à la patrie française ni le fruit de son travail, ni le sang de ses fils ; elle lui était restée fidèle dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, et après avoir partagé toutes ses gloires et ses malheurs elle pouvait dire comme Ruth à Noémi : " Ton peuple est mon peuple, et ton Dieu est mon Dieu : " *Populus tuus populus meus, et Deus tuus Deus meus.* " Il a fallu, pour rompre des liens qui semblait indissolubles, il a fallu une série de désastres aussi cruels qu'inattendus : la guerre civile venant s'ajouter à l'invasion étrangère et, par dessus tout, la haine implacable d'un vainqueur, assez oublieux du droit naturel et de sa dignité propre pour s'obstiner à vouloir régner sur un million d'hommes malgré eux et contre eux.

Et voilà pourquoi ces liens ne sont pas rompus. Tandis que là-bas tous les cœurs continuent à battre pour la patrie absente, nous avons assisté à l'exode d'un peuple repoussant pour lui-même les humiliations de la conquête, et pour ses fils, le drapeau et le service de l'étranger. Vous avez ouvert vos bras aux enfants de l'Alsace et de la Lorraine ; grâce à votre charité fraternelle, ils ont retrouvé parmi vous le pain du corps et, ce qui est supérieur, le pain de l'âme, les secours de la foi et de la religion. Le patronage catholique, institué en faveur de nos braves compatriotes, a été, dès l'origine, béni de Dieu, et déjà le bien qu'il lui a été donné de produire est incalculable ; je viens vous exhorter, mes très-chers Frères, à le continuer et à l'étendre encore, s'il est possible ; car il faut répondre au sacrifice par le sacrifice, et puisque nos frères n'ont pas voulu se séparer de nous, il est juste que nous les payions de retour et que notre générosité ne reste pas au-dessous de la leur. Il y a là deux sentiments qui s'appellent et se commandent réciproquement et, pour remplir ma tâche il me suffira de vous montrer ce qu'il y a dans l'un et dans l'autre de beauté morale et d'élévation chrétienne.

Monseigneur, vous avez bien voulu présider cette assemblée de charité en faveur des Alsaciens-Lorrains, je vous en remercie pour eux et pour moi ; il appartenait au chef de ce grand diocèse de témoigner sa sympathie à une si noble cause eu venant lui apporter par sa présence, un encouragement et une bénédiction.

En quittant leur sol natal pour s'attacher aux destinées de la France, nos frères d'Alsace et de Lorraine ont obéi à l'un des plus beaux sentiments de l'âme humaine, à un sentiment que la nature inspire et que la religion consacre, je veux dire l'amour de la patrie : "*Patria privari verebantur.*" Ils craignaient d'être privés de leur patrie : telle a été le mobile de leur sacrifice.

Quand l'homme arrive au seuil de l'existence, il trouve en face de lui une première société qui l'accueille avec transport : la société domestique.

C'est entre l'amour d'un père et la tendresse d'une mère que ce nouvel hôte de la Providence vient marquer sa place au foyer de la famille ; c'est à leur existence qu'il attachera la sienne, comme le lierre qui embrasse le chêne pour s'élever et grandir ; ils partageront avec lui le pain de la richesse ou le pain de la pauvreté, il boira comme eux à la coupe du bonheur ou à celle de l'infortune ; désormais, entre lui et la famille à laquelle Dieu l'a incorporé, c'est à la vie et à la mort. Il se peut que le flot de la destinée l'entraîne au loin sur l'océan du monde, mais sous tel méridien reculé qu'il portera ses pas, soldat intrépide ou voyageur aventureux, à ces heures de tristesse qui entrecourent ici-bas toute existence humaine, il tournera son âme vers le foyer paternel, il rêvera des jours de son enfance, il se souviendra de son vieux père ou de sa vieille-mère, il saluera du cœur son frère ou sa sœur ; aux larmes qui mouilleront sa paupière il sentira qu'il est pour lui un lieu sur la terre où il a laissé de son âme et de sa vie et que, si la mort peut lui creuser une tombe sous toutes les latitudes, il lui restera un souvenir au lieu de sa naissance et une larme sur le berceau de sa vie.

Telle est la première société dans laquelle Dieu s'est plu à incorporer l'homme ; la société domestique. Mais, par delà cette première société, il en est une deuxième qui, elle aussi, nous tend les bras à notre entrée dans le monde. Nous naissons sous un ciel qui a été le ciel de nos pères ; nous naissons sur un sol que nos ancêtres ont trempé de leurs sueurs, ont arrosé de leur sang ; nous naissons les descendants d'hommes qui nous ont transmis une terre, une histoire, une nationalité, une religion, en un mot, tout ce qui fait une patrie. C'est pourquoi la patrie est le prolongement de la famille ; l'homme se doit à l'une comme à l'autre, il leur doit à toutes deux ses deniers et son bras, au besoin son sang et sa vie.

A partir du jour où l'homme a reçu avec la vie une patrie, il partagera toutes ses destinées : il sera glorieux avec elle, humilié comme elle. Lorsqu'il verra l'étranger fouler d'un pied superbe les sillons que sa main avait

creusées, il se voilera la face, car l'abaissement de sa patrie c'est son propre abaissement : quand il verra la victoire briller au front de la patrie, lui aussi relèvera son front, car l'élévation de sa patrie c'est sa propre élévation. Si, enfin, il la voit succomber, s'il la voit disparaître en un jour de deuil et d'infortune, il ira loin d'elle, comme l'enfant de l'Irlande ou de la Pologne, il s'en ira dans la tristesse manger le pain de l'hospitalité ; comme Israël sur les bords des fleuves de Babylone, il s'assiera silencieux et muet : "*Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus.*" Chaque fois que les vents de la patrie lui apporteront le bruit de quelque nouveau malheur, le glaive de la douleur se retournera dans son âme, et, pour donner à son pays une dernière marque de fidélité, il l'aimera j'usqu'au bout, en ne désespérant pas ; il conservera sous les cheveux blancs l'unique bien qui reste à l'exilé ici-bas : l'espérance dans l'amour.

Voilà ce que Dieu a écrit au cœur de l'homme ; et, ce langage de la nature et de la raison, il a été compris de tous les peuples vraiment dignes de ce nom. J'avoue que, pour ma part, c'est là le beau côté de l'antiquité profane ; ce qui mêle de la grandeur aux bassesses de son histoire, ce qui remplit ses pages de traits héroïques, c'est que l'amour de la patrie, comme disait Bossuet, faisait le fond du Grec et du Romain. Marathon et Salamine parleront toujours à tous les cœurs, et ce n'est pas sans une vive admiration que je contemple, dans le passé de l'humanité cette poignée de Grecs s'attachant avec passion à ce rocher stérile de l'Attique, et repoussant avec une indomptable énergie le flot sauvage qui leur apportait, du fond de l'Orient, le despotisme et la barbarie.

Et, ce qui prouve que la nature est ici d'accord avec la religion, c'est que le sentiment patriotique s'affirme à toutes les pages de l'Ancien-Testament.

Voyez le peuple juif, ce vieil ancêtre des peuples chrétiens. Pour donner à l'Hébreu une patrie, Dieu remue ciel et terre ; il le tire de l'oppression, il entr'ouvre les flots sur son passage, il sème les prodiges sous ses pieds, il le prend par la main pour le conduire jusqu'à la terre qu'il lui assigne comme le complément de sa nationalité, et cette nationalité, il lui ordonne de la défendre contre tous ceux qui l'entourent. Chaque fois que l'étranger voudra mettre le pied sur le sol de la patrie, Israël tout entier se levera comme un seul homme, depuis Dan jusqu'à Bersabée, pour maintenir son indépendance. Ce n'est pas seulement un droit que Dieu lui confère, c'est un devoir qu'il lui impose ; ce devoir, il l'a inscrit dans la loi, il le renouvelle d'âge en âge, il l'inculque plus spécialement par le ministère des prophètes. De là cet amour de la patrie si vif et si profond chez l'Hébreu ; de là cette lutte héroïque d'un petit peuple disputant, pendant quinze siècles, à toute l'Asie, ce modique coin de territoire que la Providence a départi à ses ancêtres. Ni les revers ne lassent son courage, ni la captivité ne détruit ses espérances, et lorsque, au déclin de son his-

toire, la persécution aidée de la trahison le croit à bout d'effort, une famille de héros surgit de son sein, les fils de Matathias ramassent dans un dernier élan toute l'énergie de la nation, et, depuis ce moment, il suffit de prononcer le nom des Machabées pour rappeler une des plus grandes pages qu'ait écrites ici-bas le sentiment national, soutenu et vivifié par la foi religieuse.

L'Evangile n'a eu garde d'affaiblir cet attachement vigoureux d'une réunion d'hommes à son territoire et à sa nationalité ; il venait, au contraire, fortifier tous les beaux sentiments de l'âme humaine, les purifier dans leur source, corriger ce qu'ils pouvaient avoir d'incomplet ou de défectueux, et leur imprimer une direction à la fois plus haute et plus sûre. Aussi, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a-t-il précédés de l'exemple dans cette voie de sacrifice, et Bossuet a pu dire de lui ce mot qui, dans toute autre bouche que la sienne, eût été trivial et qui me paraît sublime de sens et de simplicité : " Que Jésus-Christ a rempli tous les devoirs d'un bon citoyen." Prévoyant les maux qui allaient fondre sur sa patrie, il cherchait à les prévenir : " Jérusalem, Jérusalem, s'écriait-il, toi qui lapides les prophètes et qui tués ceux qui te sont envoyés, combien de fois n'ai-je pas voulu rassembler tes enfants comme la poule ramasse ses petits sous ses ailes, et tu ne l'a pas voulu ! " L'obstination de son ingrate patrie à courir aveuglément au-devant de sa ruine, lui arrachait des larmes. Etant près de Jérusalem, dit le Saint-Livre, et jetant les yeux sur elle, il pleurait, disant : " Ah ! si du moins dans ces jours qui te restent, tu savais ce qui peut te donner la paix ! Mais non, tout cela est caché à tes yeux ! "

Et même, au plus fort de ses douleurs, ce sentiment ne le quitte point, il oublie ses souffrances pour ne songer qu'aux malheurs de la patrie : " Filles de Jérusalem, dit-il aux femmes qui le suivent sur la voie douloureuse, ne pleurez pas sur moi, pleurez sur vous même et sur vos enfants, car les jours mauvais vont venir pour vous." Divines paroles, qui enseignent au chrétien à ne compter pour rien ses douleurs personnelles, devant les souffrances communes de la patrie !

Un tel enseignement ne pouvait être perdu pour les siècles chrétiens ; à l'exemple du divin Maître, la confraternité de la race et du sang poussent l'apôtre saint Paul jusqu'à souhaiter d'être anathème pour ses compatriotes ; " *pro fratribus meis qui sunt cognati mei secundum carnem.* "

C'est le même sentiment qui inspirait les premiers fidèles quand ils se dévouaient à la chose publique avec tant de générosité. Tandis que la société dont ils étaient les membres usait, envers eux, de tous les raffinements de la cruauté, eux, loin de maudire cet empire romain qui n'avait pour eux que des supplices, ils se vengeaient de leur patrie en la servant avec fidélité ; ils priaient pour les empereurs ; ils combattaient dans les camps ; ils versaient leur sang pour la défense des frontières : l'empire n'avait point de meilleurs soldats que ces hommes qui, à la suite des

Sébastien, des Maurice, des Eustache, marchaient contre les barbares avec le même courage qu'ils allaient au martyre : et Tertullien, se faisant l'écho de leur patriotisme, pouvait dire au chef de l'Etat : " En retour des traitements iniques que vous nous infligez, nous vous souhaitons une vie longue, un règne tranquille, la sécurité dans vos palais, la fidélité dans votre sénat, la vertu dans vos peuples, la valeur dans vos troupes, la paix dans le monde." Telle était la force du lien qui unissait les premiers fidèles à leur patrie, que la persécution elle-même ne parvenait pas à le rompre ; ils lui gardaient leur foi jusque sous l'arrêt qui les envoyait à la mort, et cela s'est vu pendant dix-huit siècles, sans défaillance ni amoindrissement ; car, avec la naissance des nations chrétiennes, avec la mission providentielle dévolue à chacune d'elles, le sentiment patriotique s'est accru de toute la force que la foi vient ajouter aux instincts légitimes de l'âme humaine.

Pour un catholique, aimer et défendre sa patrie, ce n'est plus seulement aimer et défendre un territoire, des biens et des intérêts qui passent, c'est encore aimer et défendre tout un patrimoine spirituel, un héritage de gloire et de grandeur religieuse, une succession de travaux consacrés à la défense de la foi, une communauté de lutttes soutenues pour le Christ et pour l'Eglise : toutes choses enfin, qui ont doublement droit au sang et à la vie de l'homme. Voilà ce qui enflammait d'une sainte ardeur les Cid et les Pélage, les Sobieski et Hunyade, les Jeanne Hachette et les Jeanne d'Arc : par delà les intérêts humains, ils voyaient la cause de Dieu et leur patriotisme, s'inspirant de leur foi, y puisait une énergie qui les rendait capable de tous les sacrifices.

Et cependant, l'on a osé dire, de nos jours, que par son caractère d'universalité la foi catholique tend à affaiblir le sentiment national ! Et ceux qui ont dit ce mot-là ce sont des hommes qui ont précisément pour spécialité d'être de tous les pays, excepté du leur.

Oui, sans doute, l'Eglise est la grande patrie des âmes, le terrain commun sur lequel tous les peuples doivent se rencontrer dans l'unité de la foi et de la charité, mais en déça de cette circonférence vaste comme le monde, les nations gravitent comme autant de sphères distinctes, ayant chacune leur mouvement et leur direction particulière. Tout en s'efforçant de les rallier sous l'empire d'une même loi, d'une loi supérieure et divine, l'Eglise leur conserve à toutes leur physionomie et leur vie propre, et elle leur attribue une vocation proportionnée au génie et au caractère de chacune d'elles. C'est pourquoi, loin de comprimer l'élan du patriotisme, la foi catholique lui laisse toute sa libre expansion, et, pour ne m'en tenir qu'à l'époque présente, les vingt dernières années de notre histoire ont fourni à cet égard, une démonstration sans réplique ; car, tandis que, sous l'influence de je ne sais quelles théories, nous avons vu toute une école de publicistes et d'hommes d'Etat se faire tour à tour Prussiens avec la Prusse, Italiens avec l'Italie ; nous Catholiques, et nous seuls, nous sommes

restés constamment, envers et contre tous, Français avec la France, et cela ne nous était pas difficile.

Non, jamais, jamais nous n'avons eu, jamais nous n'aurons de difficulté à mettre notre patriotisme d'accord avec notre foi.

Regardez en effet, du Nord au Sud, du Levant au Couchant, et dites s'il existe dans le monde un intérêt français qui ne soit en même temps un intérêt catholique. Quand le schisme, l'hérésie, et l'infidélité se coalisent en Orient pour soutenir une poignée d'ambitieux révoltés, c'est la France, son influence, son prestige que l'on veut atteindre par-dessus l'Eglise. Si notre vainqueur d'Ilier opprime le catholicisme, c'est que la France perd, à ses yeux tout ce que gagne l'impiété ; et il n'y a pas jusqu'à ces ridicules tyrans de la Suisse qui, à l'heure où je parle, ne croient nous humilier nous mêmes en outrageant les cheveux blancs de leur évêque. Dirai-je qu'à Rome, chaque soufflet appliqué à la joue du Pontife retentit également sur la face de la France ?

O mon pays ! il manquait à ta longue histoire cette page, la plus glorieuse de toutes ! Tes malheurs, plus encore que tes succès d'autrefois, montrent la grande place que tu tenais dans le monde : tant que tu étais là, soldat de Dieu, tenant la main sur la garde de ton épée, ils n'osaient pas ! Sitot qu'ils t'ont vu à terre, ils se sont levés contre le Christ et contre l'Eglise, opprimant toutes les faiblesses, outrageant toutes les vertus, blasphémant toutes les saintetés ; ils se sont dit en te voyant si bas : "*Nunc est hora tenebrarum* : la voici arrivée, l'heure des ténèbres, la nôtre." Ah ! console-toi de tes revers, car jamais plus grand honneur n'est échu à un peuple. Le premier de tes rois disait : " Ah ! si j'avais été là avec mes Francs !" Il a suffi qu'à un moment donné cette parole n'ait pu être prononcée en ce monde, pour qu'à l'instant même le mal se soit déchaîné sur toute la ligne, et pour qu'à défaut de ton bras il ne se soit plus trouvé d'autre puissance capable d'arrêter le mal dans son cours, que la main de Dieu lui-même.

Et maintenant, faut-il s'étonner qu'on ne puisse pas se détacher d'un tel pays, une fois qu'on a eu l'honneur de lui appartenir ? C'est le sentiment qu'ont éprouvé nos frères d'Alsace et de Lorraine ; et, ce qui en rend l'expression plus touchante et plus sincère, c'est qu'ils ont choisi, pour le manifester, non pas l'heure du triomphe, mais l'heure de la tristesse et de l'infortune. Au lieu d'adorer le succès, ils se sont faits les courtisans du malheur, et la patrie en deuil leur a paru emprunter à ses douleurs un nouvel et plus puissant attrait. Ah ! c'est qu'on aime jamais plus sa mère que lorsqu'on la voit dans les larmes, et la France est pour nous une mère, une mère qui, elle aussi, a ses larmes, ses douleurs, ses cheveux blancs, c'est-à-dire sa vieille histoire, ses longs services, pour la cause de Dieu et de l'humanité. Voilà pourquoi nos frères sont allés la trouver au milieu de ses souffrances et ils lui ont dit, comme les tribus d'Israël à David : "*Ecce nos, os tuum et caro tua sumus* : Nous voici : nous sommes ta chair et tes os."

A ce langage de la piété filiale, il faut que nous répondions par les épanchements de la charité fraternelle ; c'est là, pour nous, une question de justice qui intéresse également notre honneur et notre foi.

C'est l'honneur de la France que nulle infortune étrangère ne l'ait jamais trouvée froide ou indifférente. De quelque coin du globe que

parte le cri de la souffrance, il est sûr de trouver, dans notre pays, un écho sympathique, et les nobles débris de la Pologne, recueillis parmi nous depuis plus d'un demi siècle, suffisent à montrer que la France est la patrie de tous ceux qui n'en ont plus ; à plus forte raison ne saurait-elle se montrer insensible au malheur de ses propres enfants. Aussi, ma tâche, à cet égard, doit-elle être aussi courte que facile, car elle répond à un sentiment qui est dans tous les cœurs.

A peine nos frères de l'Alsace et de la Lorraine eurent-ils quitté leurs terres et leurs foyers pour venir se joindre à nous, que le pays tout entier s'émut à la pensée des privations auxquelles beaucoup d'entre eux allaient se trouver exposés par suite de leur généreuse détermination. Des comités de secours et de protection se sont organisés sur divers points pour subvenir aux premières nécessités des familles émigrantes. A la voix des évêques, cet élan de charité fraternelle s'est communiqué d'un diocèse à l'autre, et il n'est pas jusqu'au dernier village des Alpes ou des Pyrénées qui n'ait tenu à honneur de payer sa dette aux victimes de nos désastres. De leur côté, les pouvoirs publics se sont associés de grand cœur au mouvement de générosité qui entraînait le reste de la nation, et les besoins pressants de nos frères ont trouvé d'éloquents interprètes au sein de la grande Assemblée qui a reçu, de Dieu et du pays, la mission de ne point se dissoudre avant d'avoir réparé les maux du passé en préparant un meilleur avenir.

Assurément, voilà de grands et de nobles efforts. Et pourtant, il restait quelque chose à faire, ou, du moins, parmi ces préoccupations si légitimes, il en est une qui s'imposait d'elle-même aux hommes de foi, et c'est à elle surtout que répond l'œuvre du patronage catholique en faveur de laquelle je suis venu intéresser vos cœurs. Car, ce ne serait rien pour nos frères de l'Alsace et de la Lorraine, ce ne serait rien que de retrouver leur patrie, s'il venait à perdre ce qui est plus précieux encore : leur foi, cette foi si simple et si forte des braves populations du Rhin et de la Moselle. Ce n'est pas leur salut mais leur perte qu'ils seraient venus chercher au milieu de nous, si, abandonnés à eux-mêmes, sans direction ni soutien, ils venaient à tomber entre les mains de ces hommes qui ont abjuré toutes croyances, qui font métier de tuer les âmes, qui cherchent à enrôler la classe ouvrière dans leurs lignes souterraines, qui s'en vont en répétant que le devoir n'est qu'un vain mot, l'homme une pure machine, et que le néant est le dernier terme de nos destinées : sophistes sans raison ni pudeur qui sont le fléau de notre pays, qui, après avoir défiguré en eux-mêmes l'image de Dieu, cherchent à l'effacer dans les autres, et font le vide dans les âmes pour n'y laisser debout, sur les ruines de la conscience, que des appétits grossiers et des instincts pervers.

Ah ! si tel devait être le sort de nos chers exilés, s'ils ne devaient racheter leur nationalité qu'au prix de leur foi, ah ! mieux vaudrait qu'ils n'eussent jamais quitté le foyer de leurs pères, et que, là-bas, sur la terre natale, entre l'autel de leur Dieu et la tombe de leurs ancêtres, ils eussent continué à puiser dans ces grands souvenirs une force pour leurs jeunes années et une consolation pour leurs vieux jours ! Vous avez cherché à conjurer ce péril, et c'est ce qui fait la grandeur et l'importance de votre œuvre. Certes, vous n'avez rien négligé, Messieurs, pour soulager des misères poignantes, et sans compter des bienfaits de toutes sortes, plus d'un millier de familles secourues dans la seule ville de Paris, montrent assez combien des malheureux vous ont dû de trouver du pain et un abri.

Mais, par delà les besoins du corps, vous avez vu des croyances à soutenir, des vertus à défendre, des âmes à sauver, et alors vous êtes mis à l'œuvre sous l'impulsion d'un vénérable prélat, Monseigneur de Ségur, dont je ne veux pas louer le mérite parce qu'il n'appartient qu'à Dieu de décerner aux hommes des récompenses aussi grandes que leurs œuvres. Qui, créer des centres religieux, autour desquels viendraient se grouper les familles émigrantes, pour y trouver la parole du bon conseil et l'édification mutuelle ; ouvrir des écoles et des asiles, afin de procurer à leurs enfants le bienfait d'une éducation chrétienne ; leur assurer le ministère de prêtres pouvant les évangéliser dans la langue qui leur est la plus familière ; fonder des ouvroirs et des patronages afin de préserver la jeunesse de la contagion du vice, en l'habituant au travail sanctifié par la prière, et par-dessus tout, aider à la création de ces nouveaux villages catholiques où les enfants de l'Alsace et de la Lorraine iront porter les habitudes de la terre natale, et qui peut-être ouvriront un nouvel avenir à notre belle colonie algérienne ; telles sont les œuvres qu'il fallait entreprendre, et c'est pour les soutenir, les étendre, les mener à bonne fin que je suis venu vous solliciter la charité de ce religieux auditoire.

Il y va donc des intérêts de la foi non moins que de l'honneur du pays, et c'est ce qui me donne toute confiance dans le succès d'une cause que je savais d'ailleurs gagnée d'avance.

Laissez-moi ajouter une dernière considération. Je disais, en commençant, qu'entre la France et les provinces qui lui ont été violemment arrachées, les liens n'étaient pas rompus, j'entends les liens du cœur et de l'affection réciproque. Or, rien n'est plus propre à resserrer ces liens que de prouver à nos compatriotes de l'Alsace et de la Lorraine que nous n'avons pas cessé de voir en eux des frères et de les traiter comme tels ; ces marques de dévouement et de générosité ne pourront que faciliter un retour qui est dans tous nos vœux ; car l'on me permettra bien, avant de descendre de cette chaire, d'y laisser l'expression de mes espérances avec celle de mes regrets. Je l'ai dit assez haut à notre heureux vainqueur pour avoir le droit de le redire aujourd'hui, et je ne cesserai de le répéter jusqu'à mon dernier soupir : " Vous avez eu tort de vouloir régner sur des hommes qui n'ont pas voulu, qui ne veulent pas encore, qui ne voudront jamais de votre domination : cela n'est pas digne de personne, ni de vous, ni de la France, ni de l'Allemagne, ni du XIXe siècle, ni de la civilisation, ni du christianisme." L'empereur romain disait : " Varus, rends-moi mes légions !" — Un million d'Alsaciens et de Lorrains vous crient : " Rendez-nous notre patrie !" Eh bien ! cette patrie vous la rendrez tôt au tard d'une manière ou de l'autre, car ce n'est rien de bâtir des murs, d'élever des forteresses : vous n'avez pas même pu affleurer les cœurs ; les cœurs ne sont pas à vous, les cœurs sont à la France !

Il est dans la destinée de l'Alsace d'être le signe des grandeurs et des abaissements de la France. Sicôt que l'épée de Charlemagne tombe dans des mains devenues trop faibles pour la porter, l'Alsace nous échappe ; quand la maison de Bourbon, à laquelle sont liées les destinées de notre pays, quand cette grande maison de France dont je ne dois parler aujourd'hui qu'avec émotion et attendrissement, car je lui dois l'honneur d'être Français, lorsque, dis-je, cette grande maison de France arrive à l'apogée de la gloire avec Louis XIV, l'Alsace nous revient, et nous la perdons de

nouveau après des désastres dont je dois taire la cause. Mais elle reste là comme le témoin de nos malheurs et comme la récompense assignée à nos efforts, et si la force la tient séparée de nous, il y a deux choses qui nous rattachent à elle par des liens qui échappent à toutes les puissances d'ici-bas ; la foi qui nous est commune et la charité fraternelle dont vous allez donner une nouvelle preuve.

Laissez-moi, mes frères, parcourir moi-même vos rangs, pour recueillir vos dons et vos offrandes, en faveur de mes frères de l'Asace et de la Lorraine. Je vous en remercie d'avance au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

LA FOI AU PAPE ; LE TRIOMPHE DE L'ÉGLISE.

Il est des dévotions éminemment catholiques, qui distinguent tous les enfants de l'Église. Il suffit de nommer la dévotion au Saint-Sacrement, la dévotion aux Saints et à la Sainte-Vierge en particulier, la dévotion au Pape.

Comment ne pas avoir la dévotion au Pape, quand il tient sur la terre la place de Jésus-Christ, que le divin maître nous parle par la bouche de Pierre et de ses successeurs, que le ministère de Jésus-Christ est celui du Pape.

Voyez quelle différence il y a entre Pierre et les autres apôtres, quelle distance entre lui et ses frères dans l'apostolat. Il ne quitte jamais Jésus-Christ, il le suit partout, dans ses courses au travers de la Judée et la Galilée, sur la montagne du Thabor, au jardin des Olives et dans le palais de Caïphe, où sa passion commença. S'il ne reposa pas à la cène sa tête sur le côté du Sauveur, comme le disciple bien-aimé, il était à côté de lui, écoutant ses oracles et recevant de sa bouche une promesse d'infaillibilité. S'il ne monta pas au Calvaire et s'il ne resta pas debout au pied de la Croix, pendant la douloureuse agonie de son maître, il fut le premier au sépulcre, et le premier des apôtres, il constata la vérité de la Résurrection.

Notre-Seigneur Jésus-Christ se l'assimila presque entièrement quand il voulut qu'une même pièce de monnaie servît à payer l'impôt de la captation pour lui et pour le chef des apôtres. Il semblait lui dire par là : toi et moi nous ne faisons qu'un. Je suis avec toi, ton autorité est la mienne, ton enseignement vient de moi. Qui t'écouterà, m'écouterà moi-même ; qui méprisera ta parole ou ton autorité, son mépris tombera sur moi. Quand les peuples te verront, ils croiront voir ma personne sacrée ; quand ils entendront ta voix, ils croiront m'entendre moi-même.

Saint Ambroise a prononcé une parole étrange qui n'a pas été assez étudiée : *là où est Pierre, là est l'Église*. Mais, qu'est-ce que l'Église ? C'est, comme les Saints Pères nous l'ont enseigné, l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, se renouvelant à travers les siècles, c'est Jésus-Christ vivant, agissant au milieu de nous, et nous faisant entendre encore sa grande voix par celle des évêques et des prêtres. L'Église, c'est le corps mystique de Jésus-Christ lui-même, comme l'enseignait Saint Paul, quand il disait aux premiers chrétiens : ne savez-vous pas que vous êtes la chair de Jésus-Christ et les membres de son corps mystique, *membra de membro*. Il est notre chef, il est notre tête, mais nous sommes son corps et le sang précieux qu'il a versé sur la croix circule dans nos veines.

Mais si l'Église se trouve là où est Saint Pierre, Notre-Seigneur Jésus-Christ s'y trouve aussi. Par conséquent, honorer le Pape, lui être dévoué, l'écouter quand il parle, c'est écouter Jésus-Christ, et la dévotion que l'on

a au Pape remonte à notre Sauveur lui-même. Malheur à ceux qui méconnaissent une vérité aussi claire, aussi essentielle dans l'économie des dogmes chrétiens ! Malheur à ceux qui refusent au Pape le respect, la vénération et l'obéissance qui lui sont dues ! Ils offensent Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, et quand ils croient n'avoir outragé qu'un homme, les blasphèmes qu'ils ont prononcés s'adressent à Dieu.

De même qu'on ne peut avoir une dévotion trop tendre, un amour trop filial pour Jésus-Christ, de même on ne peut être trop dévoué au siège de Pierre, à Pierre lui-même, en qui réside toute l'autorité de Jésus-Christ.

Le triomphe de l'Eglise.

Le Pape est dans l'Eglise comme un phare lumineux qui éclaire les chrétiens pendant la tempête. Les décisions qu'il rend, lorsque la paix règne partout, nous apprennent ce que nous devons croire et ce que nous devons faire. Mais quand l'Eglise est agitée, quand la persécution l'éprouve et que les chrétiens ne savent plus ce qu'ils doivent craindre ou espérer, la lumière que Jésus-Christ nous a donnée, jette un éclat plus vif que de coutume et nous guide parmi les obscurités de la route. Le chef de l'Eglise veille alors, si c'est possible, avec plus de soin sur le troupeau que Jésus-Christ lui a confié, il multiplie ses décisions et il nous montre le chemin que nous devons suivre. Il fait d'avantage encore : du haut de sa chaire sublime, il fait entendre des paroles de consolation et d'espérance, il donne de la force à ceux qui hésitent ou se découragent.

L'Eglise aujourd'hui est troublée, comme peut-être elle ne l'a jamais été, depuis que Notre-Seigneur a quitté la terre. Autrefois la persécution sévissait, le sang des martyrs coulait, les prêtres et les évêques pour éviter la mort, allaient se cacher dans les catacombes. Mais les Césars ennemis du Christ se lassaient bientôt de frapper et après quelques années de trouble et d'agitation, la paix était rendue à l'Eglise. De plus, la persécution n'était pas générale. Il y avait toujours dans l'empire quelques provinces où l'Eglise n'était pas tourmentée et au delà des limites de l'Empire Romain, en Perse, en Arménie, chez les peuples barbares, elle goûtait le repos et le calme. Enfin, les ennemis de l'Eglise ne se cachaient pas. Ils avaient la puissance, ils attaquaient les chrétiens à visage découvert, ils venaient à eux le glaive à la main. Ils condamnaient à l'exil ou à la mort. On les connaissait et on pouvait se dérober à leur fureur par la fuite et l'exil volontaire.

Aujourd'hui, il n'en est pas ainsi. Nos ennemis se cachent, ils viennent à nous avec des paroles trompeuses et ils nous frappent par derrière. Plût au Ciel que le sang des martyrs coulât encore et que, dans sa miséricorde, Dieu nous suscitât de cruels persécuteurs comme les empereurs romains ! Le combat serait plus glorieux et la victoire plus éclatante ; mais, nos ennemis emploient l'arme de la calomnie. Ils nous attaquent sourdement. Ils cherchent à nous rendre odieux et ils se déchaînent contre l'Eglise dans les journaux, dans les revues, dans les livres, dans les discours publics, dans les cours de facultés des lettres ou de médecine. Ils font des lois qui sous prétexte de bien public, n'ont d'autre but que de frapper l'Eglise au cœur ; en empoisonnant la jeunesse et l'enfance.

La persécution est partout ; la haine contre l'Eglise se montre dans tous les pays, en Espagne, en Italie, en Prusse, en Russie, en Suisse, etc. Les eaux du déluge d'impiété qui est tombé sur nous, couvrent toute la terre habitable et l'Eglise, comme la colombe de l'arche, ne sait plus où se reposer.

Enfin, la persécution est longue et incessante. Depuis un siècle environ, l'Église est en proie aux attaques les plus violentes. Des lois perfides, la spoliation, le sacrilège, l'exil des ministres de Dieu ou leur emprisonnement, la hache du bourreau, sont les moyens dont l'impiété philosophique use à tour de rôle contre l'Église. Il n'y a pas un moment de relâche pour les chrétiens. Ils sont constamment sur la brèche ; constamment, il leur faut lutter et se défendre.

Quelquefois le courage va leur manquer, la tristesse descend dans leur cœur, il leur semble que Dieu les abandonne et que l'impiété insolente va triompher dans toute l'Europe sur les ruines de l'Église. Mais non, ils ont pour les soutenir la parole de Celui qui tient la place de Jésus-Christ sur la terre, qui parle en son nom et continue son ministère. Plus la tempête est violente, plus la persécution redouble d'efforts, plus les flots qui portent la barque mystérieuse sont agitées, plus il prodigue son enseignement, plus il nous envoie sa lumière. Pour nous éclairer, il ne se contente pas de ses décisions souveraines, il nous parle encore comme docteur particulier et évêque de Rome, et ses paroles, bien qu'elles ne soient pas infailibles comme ses décisions, ont cependant une grande force ; car Jésus-Christ est avec lui, il nous parle par sa bouche, puisqu'il lui a dit : *Qui vous écoute, m'écoute.*

Quand les généreux chrétiens de Rome, enfants des saints martyrs, bravant les dangers et les menaces, ne craignant pas les maîtres de Rome, vont offrir leurs vœux au successeur de Pierre et qu'il leur parle, sa parole s'adresse à tous les chrétiens. Elles nous arrive par les cent voix de la renommée et vient nous instruire et nous consoler. Le Pape a en vue toute l'Église en parlant aux chrétiens qui le visitent dans sa prison.

Étudions ses paroles, recueillons les enseignements qu'il nous donne. Que nous dit-il, que veut-il nous apprendre ? Ceux qui lisent attentivement les discours du Pape, sont frappés de la doctrine qu'ils renferment et de la majesté de sa parole. On goûte cette familiarité sainte, on étudie et on applaudit cette théologie élevée et on se nourrit de ce que la parole de Dieu a de plus exquis ; mais il y a une autre chose qui frappe les esprits attentifs dans les discours du Pape et qui se trouve sur ses lèvres, chaque fois qu'il ouvre la bouche. Qu'est-ce donc ? C'est une exhortation à la patience et à la confiance, c'est une certitude du triomphe prochain de l'Église. Le Pape déclare à chaque instant que la fin de l'épreuve approche, que la persécution va bientôt cesser, que le jour du triomphe n'est pas éloigné, que nous verrons la confusion et l'humiliation de nos ennemis.

Il le dit, il le répète, il voudrait que tous les chrétiens eussent la confiance qu'il montre lui-même. Si nous voulons entrer dans sa pensée, comme c'est notre devoir, nous espérons en la bonté et en la miséricorde de Dieu. Nous croirons au prochain triomphe de l'Église et dans la lutte qui est engagée, nous redoublerons de vigilance et d'efforts contre les ennemis de Dieu. Nous ne craindrons pas de nous montrer fils dévoués de la sainte Église toutes les fois qu'il faudra parler, agir, donner sa signature, ou contribuer de son argent au triomphe de notre cause. Mais comme la prière est l'arme principale du chrétien contre les puissances infernales, nous prierons pour l'Église, comme Notre Saint Père le Pape nous le recommande, nous prierons avec lui et selon son intention. Notre prière, quoique tiède et imparfaite, unie à celle du chef de l'Église, à

celle encore de Notre Seigneur Jésus-Christ dont il est vicaire, montera puissante au Ciel et en fera descendre la grâce et la miséricorde. La prière des chrétiens, fervente et universelle, hâtera notre triomphe.

Tout nous fait croire que le moment approche où la victoire sera définitive et éclatante. Partout les chrétiens sortent de leur long assoupissement. Dans les pays même où la tiédeur et la négligence des fidèles étaient pour la sainte Eglise un sujet d'affliction, en Bavière, en Autriche, en Prusse, la ferveur des temps anciens est revenue. Les églises ne peuvent plus contenir la foule nombreuse qui s'y presse les jours de fêtes et le dimanche, les sacrements sont plus fréquentés qu'autrefois, de pieuses associations se forment pour la défense de la foi catholique, tout ce qui a conservé la foi chrétienne se groupe autour des pasteurs de l'Eglise. L'ardeur est si grande que dans tous les pays de l'Europe, on serait prêt à mourir pour la défense de l'Eglise, si les persécuteurs l'attaquaient ouvertement. De nouveaux organes paraissent tous les jours et défendent énergiquement la cause de l'Eglise et du Saint-Siège. Les amendes, la prison ne découragent pas ces zélés défenseurs de Jésus-Christ. Ils vont en prison, ils paient des amendes, mais ne brisent pas leurs plumes, et la persécution les rend plus courageux et plus énergiques.

Or, c'est là, avec les paroles du Pape, ce qui nous fait croire au prochain triomphe de l'Eglise ; la victoire dernière appartient à ceux qui savent souffrir, qui savent mourir. Une armée qui fait le serment de vaincre ou de mourir est invincible. L'Eglise est une armée rangée en bataille et une armée composée de plus de deux cents millions de combattants qui se rient des souffrances et de la mort. Elle aura donc et bientôt la victoire. Son triomphe ne saurait tarder.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

M. L'ABBE C. H. LAVERDIERE, PRETRE DU SEMINAIRE DE QUEBEC.

Le Séminaire de Québec vient de perdre un de ses membres très-distingués. M. l'abbé C. H. Laverdière est mort le 11 de ce mois des suites d'une congestion de poumons. C'est un malheur pour le séminaire ; c'est un malheur pour l'histoire du Canada. M. Laverdière était dans la force de l'âge et était arrivé à cette maturité où l'esprit coordonne et féconde les connaissances acquises par les études longues et laborieuses.

Il possédait admirablement notre histoire, surtout la partie de la domination française. Deux monuments de sa science, de la sûreté de sa critique et de ses patientes recherches, conserveront son nom à la postérité ; l'édition des œuvres de Champlain donnée par M. Desbarats, et le *Journal des Jésuites*.

M. Laverdière n'est pas historien : mais il a travaillé pour les historiens. Comme le commandeur Viger, il comprenait que la première base de l'histoire est la vérité partout et aussi absolue que possible. Pour cela il n'épargnait rien ; peut-être pas assez lui-même. On a bien pu lui reprocher de ne pas se hâter assez ; il aurait pu produire davantage. C'est vrai, mais je ne pense pas qu'on soit jamais obligé de refaire son œuvre comme il arrive pour un trop grand nombre d'écrivains pressés de publier. Je regrette de n'avoir pas le temps d'apprécier ses travaux. En voici un aperçu que je donne de mémoire : 1o. Des notes très-intéressantes sur le "Catalogue des Bienfiteurs de N. D. de Recouvrance ;" 2o. "Histoire abrégée du Canada ;" 3o. "Œuvres de Champlain ;" 4o. "Journal des Jésuites" publié pour la première fois avec notes.

M. Laverdière avait, en outre, dirigé et surveillé la réimpression des "Relations" des Jésuites. Je ne parle pas de travaux d'un autre genre, tels que "Chansonnier des Collèges," cantiques, "Chants Liturgiques," et autres ouvrages de plain chant.

Comme bibliothécaire de l'Université, il avait dû s'occuper de bibliographie, et il avait su se distinguer dans cette étude où l'on ne s'instruit quelquefois qu'à ses dépens.

Parlerai-je de son caractère doux, agréable, sans prétention aucune ? Hélas ! c'est ici que la perte devient sensible à ses amis. Nous nous étions rencontrés en classe où il occupait la première place. La Providence avait mis une certaine analogie dans nos goûts, et poussé nos études du même côté, la dernière lettre est un service, une recherche faite pour moi. Il prévoyait que le rhumatisme dont il était accablé lui serait fatal. Mais qui aurait pu croire que ce serait si tôt fini ici bas ! J'ai appris presque en même temps la maladie et la mort.

Ses amis ne l'oublieront pas : ses anciens compagnons de classe surtout. "Mibi hodie cras tibi.—II. V. *Minerve*